

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(18^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 14 Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 1807).
2. — **Nationalisation.** — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1807).
M. le président.
Discussion générale (suite) :
MM. Nucci,
Zeller,
Le Baill,
Christian Goux,
Malandain,
Hamel, Billardon, président de la commission spéciale ;
Bassinot,
Couqueberg,
M^{mes} Sicard,
Nevoux,
MM. Moulinet,
Lengagne,
Pierre Bas, Valroff,
Coffineau,
Mortelette, Pierre Bas,
Cousté, Joxe.
Clôture de la discussion générale.
M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.
Motion de renvoi en commission de M. Fèvre : MM. Fèvre, Joxe, le secrétaire d'Etat, Charzat, rapporteur de la commission spéciale. — Rejet par scrutin.
Passage à la discussion des articles.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — **Dépôt d'un rapport** (p. 1833).
4. — **Ordre du jour** (p. 1833).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 14 octobre 1981.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi de nationalisation, déposé le 23 septembre 1981 sur le bureau de l'Assemblée nationale (n° 384).

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

— 2 —

NATIONALISATION

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. En conséquence, l'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de nationalisation (n° 384, 456).

Cet après-midi l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Les services de la présidence ont calculé le temps de parole dont dispose encore chacun des groupes. En effet, cet après-midi, certains orateurs se sont plaint qu'on ne les laissait pas s'exprimer assez longtemps.

J'indique donc au groupe socialiste, qui disposait initialement de quatre heures, qu'il lui reste une heure cinquante-sept ; au groupe du rassemblement pour la République, qui disposait d'une heure trente-cinq, qu'il lui reste trente et une minutes ; au groupe de l'union pour la démocratie française, qui disposait d'une heure quinze, qu'il lui reste zéro minute (*Sourires.*) ; et au groupe communiste, qui disposait initialement d'une heure, qu'il lui reste huit minutes.

Je demande en conséquence aux orateurs qui prendront la parole ce soir de s'en tenir au temps de parole qui leur a été attribué, afin que nous puissions achever ce débat dans les meilleures conditions.

La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, mon intervention portera sur l'aménagement rural et sur l'intérêt pour le milieu rural de ce projet de loi de nationalisation.

J'entend déjà l'opposition : voilà les socialistes qui veulent nationaliser la terre — que sais-je encore ! Mais je n'en laisserai pas enfermer dans ce faux procès, dans ce faux débat.

Revenons quatre ans en arrière, en 1977, dans cette région de Péage-de-Roussillon, que bon nombre d'entre vous connaissent car ils la traversent lors de la grande migration saisonnière vers le Midi de la France. Les travailleurs sont en lutte ; ils occupent leur usine : 600 personnes travaillent et fabriquent du fil d'acétate afin que notre indépendance vis-à-vis de l'étranger ne soit pas remise en cause.

Leur grand espoir est un changement politique en 1978 : il n'intervient pas. On ferme l'entreprise : 600 emplois sont supprimés ; bon nombre de familles sont touchées, en particulier dans l'Ardèche et l'Isère, dans ce milieu rural où l'on est confronté aux difficultés quotidiennes d'un dur labeur, du dur travail de la terre.

Ce sont en fait 2 000 personnes qui sont touchées. Le gouvernement de l'époque dit alors : attendez, nous allons construire la centrale nucléaire de Saint-Maurice-l'Exil-Saint-Alban, ce qui permettra de créer des emplois. Pas de chance ! Peu, ou presque pas de travailleurs de la région trouvent un emploi auprès de la centrale.

Qu'en est-il aujourd'hui, en 1981 ? L'usine est fermée ; la France ne produit plus le fil d'acétate dont elle a besoin et elle est contrainte d'importer l'essentiel de sa consommation. Non pas de pays en voie de développement, comme on pourrait le croire, mais de pays dont les travailleurs ont des salaires supérieurs aux nôtres. Le fil d'acétate revient donc beaucoup plus cher que si nous n'avions pas supprimé cet important outil de travail qu'était l'entreprise de Rhône-Poulenc-Textiles.

Je pourrais multiplier les exemples. Ils sont si nombreux qu'ils justifient que notre assemblée débattenne d'un texte aussi important et s'apprête, dans quelques jours, à le voter.

Monsieur le ministre de l'industrie, vous avez affirmé récemment que les différents partenaires semblaient disposés à jouer le jeu. Cela m'a surpris car il me semble que ce n'est pas tout à fait le cas. Je suis allé il n'y a pas si longtemps au ministère de l'industrie afin d'y évoquer les problèmes de la production de chlorure de vinyle dans la région de Péage-de-Roussillon. J'ai souligné les difficultés que nous rencontrerons dans quelque temps pour nous approvisionner dans ce domaine. Si les travailleurs de cette usine réclament depuis très longtemps la nationalisation, c'est parce qu'ils ont conscience que cela permettrait de préserver l'outil de travail et l'indépendance économique tout en menant une politique d'aménagement du territoire cohérente et solide.

Dans une région où bon nombre de personnes trouvent un complément de revenu grâce à l'usine de Rhône-Poulenc ou à l'usine de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, il convient que ces outils de production servent la politique nationale.

Je m'apprête donc, comme l'ensemble de mes collègues du groupe socialiste, à voter ce texte, si toutefois l'on consent à nous épargner les faux débats et les batailles de procédure visant à retarder ce que le peuple français, à dans sa très large majorité, a accepté une première fois le 10 mai et confirmé le 21 juin.

Que n'ai-je entendu dans cet hémicycle ? Voilà que la gauche, voilà que le Gouvernement voudraient faire je ne sais quel « coup fourré » aux Français ! Comme si, depuis 1973, la droite n'avait pas systématiquement déformé les propositions que nous faisons dans ce domaine ! Comme si les Français découvriraient aujourd'hui le projet de nationalisation du Gouvernement ! Soyons sérieux, soyons raisonnables !

Afin de montrer combien une politique de nationalisation bien menée pourrait servir la cause de l'emploi dans notre pays et maintenir un certain nombre d'emplois en milieu rural, je prendrai l'exemple de la région Renault, qui s'est amplement déployée sur l'ensemble du territoire français. En implantant des entreprises dans des régions agricoles touchées par la baisse du revenu, dans des régions confrontées à des conditions d'exploitation de plus en plus difficiles et touchées par la fermeture de certaines entreprises, la région Renault a permis de créer un nombre d'emplois non négligeable.

La politique de décentralisation — certains l'ont jugée révolutionnaire : tant mieux ! — doit être confortée par la politique de nationalisation. Comment, en effet, concevoir une décentralisation administrative sans l'appuyer sur une décentralisation industrielle ? Il y va de l'intérêt du pays.

Cependant, ces nationalisations ne doivent pas constituer une fin en soi. Elles doivent permettre aux travailleurs, qui ont montré, lorsqu'on leur a permis de donner leur avis, qu'ils étaient des gens responsables, soucieux de l'intérêt de leur entreprise comme de celui du pays, de participer — au-delà de ce que permet la représentation syndicale — à la gestion de l'outil de travail. Il s'agit là d'un élément indispensable de la politique de nationalisation.

J'ai été fort étonné d'entendre certains affirmer que les P.M.I. et les P.M.E. seraient condamnées, qu'elles disparaîtraient depuis quatre mois. C'est pourtant bien un député de l'ancienne majorité qui, bien avant le mois de mai 1981, a attaqué ici même le Premier ministre de l'époque, accusant sa politique de mener les P.M.I. et les P.M.E. à la faillite et à la catastrophe. J'avoue ne plus très bien comprendre !

M. Serge Charles. C'est pour cela que vous voulez nationaliser ?

M. Christian Nucci. Qui est trompé ? Qui est grugé ? J'ai plutôt l'impression qu'en matière de faillites, messieurs de l'opposition, vous avez fait le maximum. Nous voulons aujourd'hui, grâce à notre politique de nationalisation, faire en sorte que les P.M.I., les P.M.E. et les artisans reprennent leurs activités en milieu rural et je sais, monsieur le ministre, que vous serez très sourcilieux sur ce point.

Certains s'affolent : on va nationaliser le crédit. Mais qui va-t-on tuer ? De nombreuses petites agences s'implantent en milieu rural. Elles créent un, deux ou trois emplois et dans une commune de 700 ou 800 habitants, c'est fondamental.

Si nous voulons que les régions agricoles continuent à vivre, si nous voulons le maintien des services publics indispensables à la vie en milieu rural, il faut que s'affirme une volonté politique, tant sur le plan industriel que sur le plan de la nationalisation du crédit. C'est la seule façon de permettre la réalisation des équipements industriels nécessaires à la sauvegarde du milieu rural et au maintien du revenu des agriculteurs.

M. Serge Charles. C'est la mainmise de l'Etat sur tout !

M. Christian Nucci. Sur quoi donc ? Sur des hommes et des femmes qui veulent vivre et travailler au pays. Sur des hommes et des femmes qui veulent que la terre qu'ils ont travaillée puisse les nourrir, qui veulent préserver leur famille de l'éclatement, éviter que leurs enfants ne soient obligés de s'exiler à 400 ou 500 kilomètres pour trouver un emploi.

Soyons sérieux ! S'il y a des gens qui se plaignent, je ne sache pas qu'il y en ait pour adresser aux socialistes les reproches que vous leur faites depuis deux jours.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis sûr que nous saurons, vous et nous, faire en sorte que la politique menée dans le cadre des nationalisations soit volontariste, qu'elle respecte les engagements pris, mais aussi qu'elle contrôle, car il n'est pas de volonté politique sans contrôle politique.

Voilà en quoi ce projet de loi est effectivement révolutionnaire. Les seules choses qui avancent, ce sont celles qui changent ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Serge Charles. Eh bien ! Ça changera !

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, mes chers collègues, c'est à M. Branger, député non inscrit, comme moi-même, que je dois de m'exprimer pendant dix minutes sur un sujet capital pour l'avenir du pays. Je voulais l'en remercier de cette tribune.

Il est très difficile d'affirmer dans ce débat, qui prend parfois une tournure un peu simpliste, que l'idée de nationalisation, et donc de socialisation des moyens de production, n'est ni une panacée ni une notion à rejeter a priori. La nationalisation peut correspondre, dans certains cas, à une saine conception de l'intérêt général. Elle peut permettre une action efficace de l'Etat dans des secteurs de pointe comme celui des composants électroniques. Elle peut servir à moraliser certaines branches, comme celle des armements. Elle peut permettre un plus juste contrôle de l'utilisation des fonds publics en cas d'injection massive de crédits d'Etat, comme dans le cas de la sidérurgie. Elle peut aussi rassembler — et c'est visiblement le cas dans notre pays — un certain potentiel d'espoir et de sympathie au sein de la population.

Force est toutefois de constater que le langage employé depuis deux jours comme la logique même du projet qui nous est présenté nous interdisent une telle approche. Ce texte me

paraît inspiré par un certain manichéisme, par une sorte d'esprit théologique et, par certains de ses aspects, me semble relever d'une vision quelque peu mythique de l'économie.

En effet, vous nationalisez cinq des plus grands groupes industriels de ce pays. Vous nationalisez l'essentiel du crédit et des banques privées, ne laissant survivre qu'un secteur bancaire privé marginal.

Vous posez le postulat que l'appropriation des grands moyens de production et des circuits de crédit est indispensable pour assurer la maîtrise du développement économique et social de notre pays et sortir de la crise. L'exemple de la réussite économique du Japon, cité hier par M. Mauroy, apporte à lui seul la preuve que ce postulat est faux sur le plan du dynamisme économique et du plein emploi. L'exemple de nombreux autres pays d'Europe du Nord socialement plus avancés que le nôtre démontre qu'il est faux aussi sur le plan du dynamisme social.

L'approche nouvelle et récente des sociaux-démocrates suédois en témoigne, il existe d'autres voies possibles que celle que vous avez choisie. L'intervention étatique peut servir à masquer les échecs et, mieux que les entreprises privées, peut maintenir le plein emploi par des artifices, mais pendant un certain temps seulement. L'Etat autrichien qui jouit, il est vrai, d'une paix sociale appréciable mais qui se trouve au seuil de la faillite, ainsi que ses entreprises nationales, en offre un exemple. De même qu'il prouve les dangers de confusion entre le politique et l'économique, comme quelques scandales retentissants en font foi.

Entreprise publique et affairisme peuvent en effet très bien se conjuguer en économie socialiste. Je tiens à le dire ici à mes collègues de la gauche. S'ils n'en sont pas convaincus, je les invite à lire, comme je l'ai fait, la presse autrichienne.

En réalité, il n'existe pas de recette miracle. L'approche dogmatique, qu'elle soit libérale, socialiste ou résolument marxiste est à rejeter pour qui veut aujourd'hui maîtriser efficacement l'économie.

M. Serge Charles. Très bien !

M. Adrien Zeller. J'en reviens au projet en discussion. Je voudrais marquer la distance existant entre les mots séduisants et « accrocheurs » qui sont employés et les choses qui, peut-être, le sont moins.

Il s'agit, dites-vous, de donner à la France les moyens de sa politique industrielle et de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts privés et sur le rôle dominant du profit.

Croire qu'entreprise publique est synonyme d'intérêt général, n'est qu'un leurre. Il y a trois ou quatre ans, M. Schwartz, dans un rapport que certains connaissent et qui était relatif aux sociétés pétrolières — a démontré une véritable collusion entre Elf-Erap et l'Etat, ainsi que le poids de cette entreprise publique sur les choix de celui-ci, au nom d'un prétendu intérêt général.

Les écologistes vous rappelleront le rôle excessif joué par E.D.F. et par le C.E.A. dans la définition de la politique énergétique, de même qu'on a fréquemment relevé les pressions exercées par la S.N.I.A.S. sur l'Etat.

Or il existe bien d'autres moyens d'intervention et de maîtrise de l'économie que l'appropriation publique des moyens de production, qui ne devrait être qu'un procédé ultime. Si profit excessif il y a, pourquoi ne pas utiliser l'impôt et la fiscalité dans leur double rôle, moralisateur et incitateur ?

Vous soulignez le rôle de force de frappe que vous pourrez faire jouer aux entreprises nationales. En réalité, dans les branches qui sont les leurs — prenons l'exemple de Pont-à-Mousson visité par le Président de la République il y a deux jours — les entreprises que vous allez nationaliser jouent déjà ce rôle tout en étant d'ailleurs — et c'est heureux — soumises à une saine et nécessaire concurrence nationale et internationale. Qui dit force de frappe, dit nécessité d'alléger, dans certains cas, le secteur public d'activités non essentielles. L'Etat va-t-il être dessaisi, dans tout ce qu'il possède déjà et dans tout ce qu'il va s'approprier, de tout ce qui n'est pas stratégique, pour se concentrer sur l'essentiel ? Ce serait là un bon critère de la volonté d'éviter des nationalisations faites pour le principe.

Qui dit force de frappe, dit aussi bonne gestion, et donc rentabilité. Or je constate que le projet, dans sa rédaction actuelle, ne contient aucune référence à cette notion et aucune sanction autre que politique. J'aimerais bien que M. le ministre du travail confirme qu'il n'en sera rien, faute de quoi nous serions entraînés inéluctablement vers une dérive lente, mais sûre, vers un laxisme...

M. Jean Briane. En effet.

M. Adrien Zeller. ... que vous cherchez à éviter.

Vous donnez également à penser, du moins à l'opinion publique, que vous engagez une sorte de partie de bras de fer, une lutte contre les fameuses multinationales. En réalité, il n'en est rien, notamment parce que vous touchez des entreprises exclusivement françaises et que le pouvoir des multinationales en France ne sera aucunement atteint puisqu'il n'est pas techniquement possible de les nationaliser. L'affaire Roussel-Uclaf-Hoechst est là pour le prouver.

En outre, vous savez fort bien que les multinationales pourraient dès demain s'implanter dans les pays voisins et nous dominer de l'extérieur. Dès lors, la seule réponse est européenne. Je le rappelle ici le jour où est rendue publique la volonté du Gouvernement de relancer l'Europe.

C'est peut-être une réflexion à creuser, mais pas dans les termes simplistes dans lesquels on le fait trop souvent.

L'opinion publique s'imagine que vous allez réduire le pouvoir des monopoles. Cette affirmation mérite elle aussi examen. Nous sommes, rappelons-le, en économie ouverte. Si tel est votre objectif, il aurait certainement fallu changer la liste des entreprises « nationalisables » car il y a des groupes moins importants que les groupes nationalisés qui peuvent cependant occuper dans certains « créneaux » des positions monopolistiques. Je crois pouvoir vous poser la question suivante, que se posent des milliers d'élus locaux : qu'allez-vous faire de deux sociétés qui tombent dans le filet des dispositions de la loi : la Compagnie générale des eaux et la Compagnie lyonnaise des eaux qui sont pour partie dans une position de monopole tout en remplissant une mission de service public ? Nous serions très heureux d'avoir, sur ce point, une réponse précise ce soir.

M. Jean Briane. Ils n'y ont pas pensé !...

M. Adrien Zeller. Vous insistez également — c'est fréquent, en tout cas, dans les rangs du parti communiste — sur « l'avancée sociale » et sur le rôle que pourront jouer les travailleurs dans les entreprises nationalisées. Or je note que les entreprises que vous allez nationaliser sont toutes dans le peloton de tête en matière salariale et sociale — les chiffres ont été publiés, je vous invite à vous y référer — alors que, mystérieusement, vous ne nationalisez aucune entreprise à bas salaires ou en difficulté dans laquelle vous auriez pu précisément démontrer votre capacité à relever le niveau de vie des travailleurs.

M. René Drouin. Et dans la sidérurgie ?

M. Adrien Zeller. Dans la sidérurgie, le niveau de vie des travailleurs est supérieur à ce qu'il est dans le textile, vous le savez très bien.

M. René Drouin. Vous n'êtes jamais entré dans une usine sidérurgique !

M. Adrien Zeller. Si vous voulez développer le rôle social des entreprises, et je ne suis pas contre, vous le savez tous très bien, alors attaquez-vous à des secteurs qui connaissent de réels problèmes sociaux. Ce n'est pas ce que vous faites aujourd'hui, et je pourrais vous citer des dizaines d'exemples.

M. René Drouin. Rhône-Poulenc ?...

Un député socialiste. Il faut nationaliser les pertes, c'est bien ça ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Zeller.

M. Adrien Zeller. Excusez-moi, monsieur le président, mais les non-inscrits ont rarement la possibilité de s'exprimer. Comme vous êtes un démocrate, laissez-moi encore quelques minutes.

M. le président. Après cet éloge, je ne puis que vous laisser continuer à parler. (Sourires.)

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais c'est très intéressant !

M. Jean Briane. C'est très bien !

M. Adrien Zeller. Puisque mes collègues semblent intéressés par mes propos...

M. André Soury. C'est vous qui le dites !

M. Adrien Zeller. ... si vous le permettez, je continuerai.

Par ailleurs, si le rôle social des syndicats va s'accroître, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose, l'accroissement de la participation effective des travailleurs n'est pas garantie, et je me tourne vers le ministre du travail.

L'expérience démontre, en effet, — je pense aux Potasses d'Alsace, notamment — que dans certains secteurs l'esprit de participation ne règne guère. Au contraire, le poids de la hiérarchie, la segmentation du personnel en de multiples catégories, la déviation « technocratique » y règnent fréquemment. Je dirai même que les entreprises nationales soumises à de nombreuses tutelles publiques de l'Etat sont souvent plus mal placées que d'autres pour décentraliser les décisions et aller vers une forme d'autogestion, leurs dirigeants ne pouvant déléguer un pouvoir qu'ils n'ont pas totalement puisqu'il appartient à l'Etat, et probablement à plusieurs ministères, sinon parfois aux partis politiques.

Je voudrais interroger M. le ministre de l'Industrie et l'ensemble des autres ministres qui sont ici présents...

M. André Soury. Que d'interrogations !

M. Adrien Zeller. ... sur le problème suivant : y aurait-il tutelle unique — comme M. le ministre de l'Industrie le dit — ou tutelle multiple ? S'il y avait tutelle du ministère du Plan, je n'hésiterais pas à dire — tout en étant favorable à la planification — que le système me paraîtrait encore plus irréaliste et certainement dangereux.

Vous affirmez qu'il n'y a pas de contradiction entre la volonté de décentralisation affirmée par le ministre de l'Intérieur et la nationalisation. Je dirai volontiers : prouvez-le !

En tout cas, pour la région que je représente, l'Alsace, dont vous allez nationaliser les deux banques régionales les plus importantes, le C.I.A.L. et la Sogenal...

M. André Soury. Bien, c'est bien, ça !

M. Adrien Zeller. ... implantés depuis cinquante ans, de surcroît présents en Autriche, en Suisse, en Allemagne et en Belgique...

M. André Soury. Ça suffit !

M. Adrien Zeller. ... au service des entreprises locales, la nationalisation correspond à la perte de centres de décision régionaux et à la mise sous tutelle de l'Etat central.

Allez-vous accepter d'inscrire dans la loi la présence de responsables régionaux dans les structures de direction des banques régionales ? Il ne le semble pas, hélas !

Allez-vous régionaliser les entreprises nationales existantes, telle l'entreprise minière et chimique qui exploite les potasses d'Alsace et dont 70 p. 100 de l'activité a lieu dans ma région, qui exploite une ressource régionale, qui pose de multiples problèmes de conversion industrielle et qui, malheureusement, constitue un exemple d'organisation étatique centralisée échappant totalement à la réalité régionale ? Je note en passant que cette entreprise s'est arrangée pour tenir systématiquement à l'écart les élus et les forces vives de la région, sous couvert de raisons d'Etat supérieures.

M. Jean Briane. Il y a là matière à réflexion.

M. Adrien Zeller. En réalité, je ne suis pas convaincu que vous allez éviter le piège de l'étatisation...

M. André Soury. Oh, c'est mauvais, ça !

M. Adrien Zeller. ... qui s'abrite derrière le mot plus « sympathique » de nationalisation.

M. le président. Monsieur Zeller, concluez.

M. Adrien Zeller. J'en ai terminé, monsieur le président.

M. le président. Voilà plus de quinze minutes que vous parlez. La démocratie a des limites !...

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais c'est très intéressant.

M. Jean Briane. C'est la meilleure intervention.

M. Adrien Zeller. En réalité, la logique de votre texte vise à l'étatisation.

L'Etat se réserve tous les pouvoirs de nomination des dirigeants. Les actionnaires salariés de l'entreprise sont éliminés au titre de l'actionariat ; les forces économiques autres que syndicales sont exclues des nouvelles structures de pouvoir.

Allez-vous accepter que le parlement participe, comme c'est le cas dans certains pays, et probablement en Autriche, si je suis bien informé, à la nomination des dirigeants des entreprises ? Allez-vous garantir que le pluralisme existe à la tête des entreprises nationales comme cela est inscrit dans certaines Constitutions ?

M. Jean Briane. Sûrement pas !

M. Adrien Zeller. Je n'en suis pas sûr.

En conséquence, chers collègues, ce texte provocateur... (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Ne provoquez pas l'Assemblée, s'il vous plaît ! (*Sourires.*)

M. Adrien Zeller. Je ne provoque pas l'Assemblée, monsieur le président.

... ce texte, dans l'état où il est, traduit une philosophie à laquelle, à mon grand regret, je ne puis adhérer.

M. René Drouin. On s'en doutait.

M. Adrien Zeller. J'aurais été prêt à voir cas par cas les nécessités de la nationalisation. Vous prenez une autre approche, une approche juridique, une approche théologique, une approche quelque peu mythique.

M. André Soury. Et magique, et superstitieuse !...

M. Adrien Zeller. Je crains fort que le pays, au bout du compte, n'ait à regretter le choix que, probablement, vous allez faire dans les prochains jours. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Zeller, je vous remercie : à dix minutes près, vous avez respecté votre temps de parole. (*Sourires.*)

La parole est à M. Le Bail.

M. Georges Le Bail. Monsieur le président, messieurs les ministres et secrétaire d'Etat, mes chers collègues je limiterai mon intervention à la nationalisation des deux compagnies financières Suez et Paribas, à leur place dans l'économie française en particulier dans le domaine industriel, à la nécessité de leur nationalisation et à la nécessité de rétrocéder au secteur privé les participations qui n'entrent pas dans le champ de notre politique industrielle.

Ces compagnies financières ont mis en œuvre une stratégie cohérente de valorisation du capital par la circulation de l'argent, la production et la commercialisation de marchandises.

Cette stratégie est avant tout fondée sur le profit plutôt que sur une politique industrielle répondant aux besoins des Français et à l'intérêt général.

Ainsi, dans ces compagnies, la valorisation du capital s'opère dans une multitude de lieux, aussi bien en France qu'à l'étranger : banques, sociétés anonymes reliées entre elles par un réseau complexe de liens financiers — participations majoritaires, participations minoritaires permettant d'assurer le contrôle, ramification de liaisons personnelles permettant de renforcer ce contrôle.

Après de multiples adaptations, la compagnie financière de Suez, fondée en 1858, contrôle directement ou indirectement environ 1 500 sociétés dont le tiers à l'étranger, employant 500 000 salariés. Elle intervient dans le domaine bancaire ; elle a développé ses activités dans l'immobilier et dans le crédit spécialisé, en particulier, au sein de l'ensemble Sofinco - La Hélin, elle contrôle le numéro 1 du secteur privé dans les assurances : le groupe Victoire, Abeille et Paix. Enfin, sur le plan industriel, elle détient des participations dans Saint-Gobain-Pont-à-Mousson pour le verre et le papier, dans la société Lyonnaise des Eaux, pour le traitement des eaux ; elle contrôle également les pompes funèbres. Elle a aussi des intérêts dans l'Air liquide, pour le gaz industriel, dans Béghin-Say, pour le sucre, le papier sanitaire, dans Bouygues, pour le bâtiment, dans la Société alsacienne de construction mécanique, dans la S.C.A.C., pour les transports, dans la Compagnie industrielle et maritime, etc.

La domination du groupe Suez sur les sociétés qu'il contrôle se trouve renforcée par la présence des membres de son état-major dans les différents conseils d'administration. Tous ces moyens ont permis une implantation financière et bancaire systématique, aussi bien en Occident qu'en Asie, en Extrême-Orient qu'en Amérique latine, c'est-à-dire une organisation du transfert des investissements depuis la France vers l'étranger.

La création de la compagnie financière Paribas remonte à 1872. Un tournant décisif a eu lieu en 1968, où elle se restructure et devient société de portefeuille. Outre son activité à travers plusieurs banques, tant en France qu'à l'étranger, qui lui assure une situation privilégiée dans le secteur du crédit immobilier, du crédit à l'équipement, du crédit à la consommation, des holdings regroupent les participations industrielles dans des domaines très divers : pétrole, engins, commerce inter-

national, engrais, avec la Cofaz, les ciments, avec Poliet, les travaux publics, avec Fougerolles, Campenon et Bernard, la mécanique, l'électronique, l'ingénierie, etc. Le dernier fleuron de Paribas est le contrôle, au début de 1981, de l'empire Empain-Schneider : 150 sociétés, 120 000 salariés et 40 milliards de chiffre d'affaires par l'intermédiaire d'une holding non cotée en bourse — l'Auxiliaire d'entreprise industrielle et financière.

Ainsi, Paribas contrôle Creusot-Loire qui représente le plus gros actif français dans le domaine de la mécanique lourde et, surtout, construit toutes les chaudières nucléaires nationales, avec ses filiales Framatome et Novatome.

Comme pour Suez, il n'est pas besoin d'une participation majoritaire pour que l'influence du groupe soit déterminante. Les liaisons personnelles que tissent les membres du conseil d'administration de la société permettent au groupe financier d'assurer son pouvoir. Ainsi Paribas exerce son influence sur plus de 2 500 sociétés — dont un tiers environ se situent à l'étranger — employant plus de 700 000 salariés. Cette répartition a permis au groupe de connaître en 1980 une augmentation du résultat net par action de 16 p. 100. Ce succès a encouragé le groupe à poursuivre le développement du réseau international — Athènes, Singapour, Bangkok, Cameroun, etc. — au détriment d'implantations en métropole, et ce pour des raisons politiques évidentes.

Ainsi, l'orientation vers une internationalisation croissante du capital, l'extension constante d'un réseau à l'étranger, le développement du contrôle de sociétés par le biais d'autres sociétés écrans, ont permis à ces deux groupes de s'assurer une place considérable dans notre économie dont les objectifs ne concordent pas obligatoirement avec l'intérêt national. C'est le moins que l'on puisse dire !

Aujourd'hui encore, les fait, non, donnent raison ! Tous les mauvais coups sont bons contre l'intérêt national. La preuve nous en est encore fournie par l'offre publique d'échange lancée hier par un groupe d'investisseurs étrangers sur Paribas-Suisse qui joue un rôle clé dans le dispositif complexe de Paribas. Cette compagnie financière tente ainsi de faire sortir un des principaux actifs du groupe du champ de la nationalisation avant que le Gouvernement et le Parlement n'en aient décidé.

Où est le civisme dans cette affaire ?

Il est clair que certains dirigeants ne reculeront devant rien pour contraindre la politique choisie par les Français. Ainsi que l'a déclaré hier le Président de la République, François Mitterrand : « Il n'est pas question de chasser aux sorcières. Mais il ne faut pas non plus que les sorcières nous chassent. »

M. André Billardon, président de la commission spéciale. Très bien !

M. Georges Le Baill. « Si les dirigeants ne comprennent pas la politique nouvelle il faudra qu'ils s'écartent. »

Ceux qui sur ces bancs se font les défenseurs acharnés de ces puissances financières défendent-ils vraiment l'intérêt de la collectivité ?

Pour nous, socialistes, l'intérêt général prime l'intérêt particulier.

Nous voulons une politique industrielle allant dans le sens de la reconquête de notre marché intérieur. A cet effet, la France a besoin d'un secteur public élargi. L'objectif prioritaire de rentabilité financière recherché par ces deux groupes et leur poids considérable dans notre économie ne pouvant être compatibles avec la croissance sociale et la politique industrielle qui s'y rattache, leur nationalisation est donc indispensable.

Il reste maintenant à examiner la nécessité et la limite de la rétrocession au privé des participations industrielles détenues actuellement par Suez et Paribas.

Le Gouvernement ne pense-t-il pas que si la grande majorité des sociétés ne représentent aucun intérêt du point de vue de notre politique industrielle et que leur actif doit donc être rétrocedé au secteur privé, certaines autres sont en revanche indispensables pour restructurer notre industrie ?

L'exemple typique est celui des sociétés insérées dans la filière nucléaire. Nous constatons que Paribas exerce un contrôle sur pratiquement toute cette filière : l'ingénierie, le génie civil, les réacteurs. Qui plus est, pour l'activité nucléaire, ces sociétés sont en situation de monopole et sont essentiellement financées sur fonds publics par l'intermédiaire d'E. D. F. Dans ce cas précis ne serait-il pas judicieux d'assurer la prise de contrôle par la collectivité publique ?

En définitive, n'est-il pas souhaitable de procéder à un examen approfondi, cas par cas, de chaque activité industrielle de ces groupes pour déterminer celles qui sont nécessaires à la réalisation de notre politique industrielle et comment elles peuvent s'insérer dans notre politique de réorganisation de l'industrie ? Les rétrocessions des participations industrielles seraient ainsi effectuées selon notre logique industrielle.

Pour nous, socialistes, la nationalisation est non pas une fin en soi mais un moyen, un outil pour maîtriser notre économie, pour la relancer, pour reconquérir notre marché intérieur, pour assurer notre indépendance nationale, pour, en définitive, sortir de la crise génératrice de chômage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Serge Charles Baratin :

M. le président. La parole est à M. Christian Goux.

M. Christian Goux. Mesdames, messieurs, je me limiterai à traiter devant vous des questions relatives à l'indemnisation. Celle-ci doit être, vous le savez, conformément à la Constitution, juste et préalable. Ce principe est évidemment respecté dans le projet de loi qui nous est soumis.

Je voudrais cependant préciser certains choix de ce projet et justifier les principaux amendements proposés par la commission spéciale sur les nationalisations.

Le premier point qu'il me semble nécessaire de préciser concerne la nature du titre qui sera offert en échange des actions des sociétés, banques ou compagnies financières concernées par la nationalisation, qui sont détenues par des porteurs privés.

Le projet de loi prévoit que les détenteurs d'actions transférées à l'Etat recevront dans un délai de trois mois, en échange de leurs actions, des obligations émises par la caisse nationale de l'industrie ou la caisse nationale des banques. Pourquoi des obligations ? Pour une raison politique : parce que la volonté du Gouvernement est de doter, sans retour en arrière possible, le pays d'un secteur public élargi. Ni les actions participatives, ni les titres sans droit de vote, autres que les obligations, ne garantiraient l'irréversibilité des nationalisations. C'est ce qui explique le choix du Gouvernement, partagé par les députés de la majorité, en faveur de cette formule d'indemnisation.

C'est le même souci qui nous a guidés, dès le début de nos réflexions sur les nationalisations, vers la formule d'une prise de contrôle à 100 p. 100 par le secteur public du capital des groupes et les banques concernées, formule qui impliquait aussi, par souci d'égalité, la renationalisation complète des banques déjà nationalisées.

La propriété du capital est nécessaire, en droit français, pour exercer le pouvoir dans l'entreprise. Ni la minorité de blocage, ni la majorité à 51 p. 100, ni même la majorité des deux tiers ne suffisaient. Il fallait que la totalité du capital, non détenu encore par les organismes publics dans les sociétés concernées, change de mains et devienne la propriété de l'Etat. Ce sera chose faite avec l'adoption du projet de loi.

J'ajoute que ces obligations seront garanties par l'Etat et porteront un intérêt variable très proche du taux du loyer de l'argent à long terme, ce qui est conforme aux usages en la matière. Le principe retenu est que la charge de cet intérêt sera supportée par le compte d'exploitation des entreprises nationalisées. Cette modalité témoigne, si besoin était, de la volonté et de la conviction du Gouvernement de voir ces groupes rester dans des conditions financières saines, même si, comme le prévoit l'amendement n° 43, il sera tenu compte du niveau de résultats pour fixer la redevance annuelle.

Le deuxième point de mon intervention concerne les modalités de l'indemnisation offertes aux actionnaires.

Le choix d'une indemnisation sur la seule base de la capitalisation boursière aurait été parfaitement justifié. Il avait, en effet, le mérite d'une grande simplicité : après tout, la valeur d'un titre en bourse représente le prix que l'actionnaire peut obtenir de la vente de son titre sur le marché. C'est par souci de respecter à la fois les règles les plus fréquemment en vigueur dans la coutume internationale, sans qu'il n'y ait pourtant de réelle jurisprudence en la matière, et d'être à l'abri de toute critique éventuelle, que le projet de loi a proposé une indemnisation sur une base multicritère.

L'évaluation de la valeur d'échange prendra en compte à la fois la moyenne de la capitalisation boursière sur une période de trois ans, la situation nette comptable à la fin du dernier exercice connu et le bénéfice net moyen pris en compte sur la base d'une rentabilité moyenne du capital investi de 10 p. 100.

On sait que les pondérations retenues pour ces différents critères sont, pour les sociétés cotées, de 50 p. 100, 25 p. 100, 25 p. 100 et pour les sociétés non cotées, de 50 p. 100 et 50 p. 100. Ce mode de calcul aboutit à rembourser les actionnaires sur une base supérieure au cours boursier, parfois dans des proportions considérables, à une exception près.

Cette situation rend équitable l'indemnisation proposée, sans qu'il soit souhaitable de retenir comme base de second critère la situation nette consolidée, qui n'est pas légalement obligatoire.

D'ailleurs les sociétés concernées par le projet de loi ne l'ont pas toutes établie et quand elles l'ont établie, elles ne l'ont pas réalisée de manière uniforme. Il faut en outre compter avec les délais nécessaires pour mettre au point la méthode de réévaluation dont la nécessité politique des nationalisations ne pouvait se satisfaire.

Le calcul proposé a reçu l'aval de la commission des opérations de bourse. N'est-ce pas M. Tricot lui-même qui, dans une lettre à M. Delors, le reconnaissait explicitement ?

Il nous paraît donc inutile de faire appel à une commission particulière d'évaluation.

En outre — et toujours dans le souci de rendre incontestable cette indemnisation — la commission spéciale a décidé d'utiliser pour premier critère non pas la moyenne de la capitalisation boursière, mais celle résultant de la moyenne des premiers cours cotés, ces cours étant ajustés pour tenir compte des opérations ayant affecté, pendant la période de référence, le capital des sociétés considérées, opérations qui influent de façon automatique sur le cours des actions. Cette modification, proposée dans l'amendement n° 29, aboutit à renchérir légèrement le coût de l'indemnisation, mais rend inattaquable la base de calcul utilisée.

Il me faut encore ici justifier la période retenue comme référence de prise en compte des cours boursiers, période allant du 1^{er} janvier 1978 au 31 décembre 1980. Aucune période n'est parfaite. Celle-ci se justifie parce qu'elle est ni trop éloignée ni trop proche et qu'elle élimine l'essentiel des mouvements de spéculation récents.

J'ajoute que cette période est au demeurant largement favorable aux actionnaires, puisque marquée par une nette reprise de la moyenne des cours après plusieurs années de baisse. Dès lors, qu'on cesse, messieurs de l'opposition, de parler de spoliation.

Les propos du président de la commission des opérations de bourse sont, sur ce point aussi, suffisamment éloquent. La formule retenue indemnise largement les actionnaires, alors que ceux-ci voyaient depuis des années leur capital s'éffriter.

Il me reste à évoquer la charge budgétaire de cette indemnisation.

Les modalités retenues — l'échange contre les actions d'obligations négociables et amortissables sur quinze ans, portant intérêt variable égal au taux de rendement des emprunts d'Etat dont le capital ou les intérêts ne sont pas indexés, émis à taux fixes et d'échéance finale supérieure à sept ans — limitent la charge annuelle de l'indemnisation à une somme qu'on peut évaluer à cinq milliards de francs par an si les conditions actuelles du marché obligataire persistent, ce qui correspond à l'étalement sur quinze ans d'une facture instantanée d'environ trente milliards de francs.

Je présenterai sur ces chiffres deux brèves remarques.

La première concerne le coût global de l'indemnisation comparable pour la totalité de l'extension du secteur public aux sommes dépensées en cinq ans pour la seule sidérurgie.

Seconde remarque : la charge annuelle de l'indemnisation est supportable pour le budget. Celle-ci à toutes chances d'être largement compensée par les gains d'efficacité que permettra la maîtrise d'un secteur public industriel et bancaire étendu. Elle est en outre allégée par le fait que les actionnaires publics actuels des groupes concernés resteront détenteurs de leurs parts et que l'Etat n'aura pas la charge d'indemniser cette partie du capital.

En conclusion, il me faut souligner que l'indemnisation proposée aux actionnaires a été largement comptée. Ceux qui auraient souhaité encore davantage manquent de raison et, j'oserais dire, d'un peu de pudeur. Juste, équitable, marquée du souci de ne provoquer aucun contentieux, mais sans concession aucune sur la volonté politique d'un contrôle irréversible du nouveau secteur public, l'indemnisation proposée par le Gouvernement et amendée par la commission spéciale sera votée par une large majorité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Malandain.

M. Guy Malandain. Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, si pour l'opposition les nationalisations sont l'apocalypse, elles sont, pour nous, le moyen d'une autre politique économique, d'une autre politique industrielle.

M. Serge Charles. Laquelle ?

M. Guy Malandain. Mais elles n'atteindraient que partiellement leur objectif si les entreprises nationales ne devenaient pas le lieu de nouveaux rapports entre les travailleurs et la production, entre les travailleurs et leur entreprise.

Le système capitaliste, par son essence même, a transformé l'homme en producteur et en consommateur, dissociant ces deux fonctions économiques du reste de la vie. Combien connaissons-nous d'hommes et de femmes exerçant une vie de citoyen actif dans leur cité et qui perdent cette citoyenneté dès la porte de l'entreprise franchie.

On entend souvent dire que l'on supporte telle ou telle condition de travail pour pouvoir faire autre chose ailleurs. Par là s'exprime l'acceptation que la fonction « travail » ne peut pas être valorisante en soi. Et s'y ajoute, trop souvent, le poids sélectif d'une hiérarchie non acceptée parce que fondée sur l'autorité ou le titre et non toujours sur la compétence.

Les travailleurs sont parfois tellement « dépossédés » de leur travail, comme s'il s'agissait pour eux d'une valeur étrangère, que l'on a vu des personnels d'entreprise expulsés par les forces de l'ordre et des responsables syndicaux condamnés en justice parce qu'ils s'opposaient à la fermeture d'une usine ou au démantèlement de l'outil de travail.

L'écart entre, d'un côté, le monde créatif, changeant, voire permissif de la société de consommation et, de l'autre, le monde immuable, parfois triste, parfois sévèrement hiérarchisé, du travail est sans doute un des éléments essentiels du « blocage » de notre société.

Les socialistes se sont donné pour mission de changer la vie. Changer la vie c'est permettre à chaque homme, à chaque femme de se réaliser au mieux de ses compétences, de ses aspirations dans toutes les phases de son existence. C'est dire que cet ambitieux projet comporte aussi la nécessité de changer la vie dans les entreprises — à commencer par les entreprises nationales.

Tout travailleur doit conserver dans l'entreprise sa qualité de citoyen.

La répression patronale, le système hiérarchique, la parcellisation des tâches, l'idéologie dominante, voire la peur d'être sans emploi, ont fait du travailleur un homme aliéné de sa dimension de citoyen sur les lieux de travail. Certes, il y a des exceptions notamment pour ceux chargés de tâches de responsabilité mais la règle générale prévaut et elle prévaut à tous les niveaux de l'entreprise.

M. Serge Charles. N'importe quoi !

M. Guy Malandain. Cette situation doit évoluer vite et les entreprises nationales doivent offrir aux salariés la possibilité de conserver leur citoyenneté. Cela signifie que l'expression politique a droit de cité, aux côtés de l'expression syndicale, sur les lieux de travail. Cela signifie que tout travailleur ne peut être confiné dans une tâche qu'elle soit d'exécution, d'organisation, de surveillance ou de gestion sans avoir droit à une information complète sur le sens et la place de sa mission dans le processus de production. Cela signifie enfin que les rapports hiérarchiques ne peuvent être des rapports d'autorité mais doivent devenir des relations de compétences.

Les droits des travailleurs doivent être augmentés.

L'organisation collective des salariés est encore très faible en France. Si les organisations syndicales sont suffisamment nombreuses pour offrir un choix pluraliste et démocratique, il nous faut constater que le taux de syndicalisation est faible. Pourtant les travailleurs font confiance aux syndicats ; on le constate lors des élections professionnelles. Il faut dire, pour comprendre ce phénomène, que le patronat et le pouvoir précèdent ont eu vis-à-vis des organisations syndicales et vis-à-vis des syndiqués une attitude hostile, parfois coercitive qui n'encourageait pas l'adhésion des travailleurs.

Pourtant il n'y a pas de pratique réelle, de conquête et de défense de droits nouveaux sans une organisation collective, puissante des travailleurs. A quoi serviraient des représentants des salariés dans les conseils d'administration s'ils n'apportaient l'avis, la réflexion de la plus grande masse des personnels ?

Les entreprises nationales doivent donc devenir le lieu privilégié du développement syndical, et j'en appelle ici aux travailleurs pour qu'ils se saisissent de ce droit.

Toutes les mesures que nous allons instituer — heures syndicales d'information, conseil d'atelier ou de bureau, participation aux conseils d'administration, etc. — n'ont de sens que si chaque salarié, à la place qu'il occupe, saisit cette opportunité pour avoir une participation active à la vie de l'entreprise.

Le travail doit être revalorisé et les entreprises nationales doivent devenir le tremplin des expériences de revalorisation des tâches.

La crise du travail s'est renforcée dans notre société par un processus de déqualification, c'est-à-dire qu'il y a un décalage entre le niveau de formation reçue et le contenu de la tâche offerte. C'est ainsi qu'un jeune sur cinq, titulaire d'un C. A. P. ou d'un B. E. P., est encore aujourd'hui ouvrier spécialisé.

Les derniers mouvements de grève à la régie Renault comportent entre autres cette revendication de la revalorisation du travail accompli. On notera combien il est significatif qu'une telle revendication ait lieu dans une entreprise nationale. Cela prouve, d'une part, que, dans ce type d'entreprise — tel est l'espoir des travailleurs — l'homme citoyen sera pris en compte au lieu et place de l'homme robot et, d'autre part, que la finalité même des nationalisations a été dévoyée par le pouvoir précédent puisqu'une telle revendication peut encore y naître.

Il faut donc que dans les entreprises qui deviendraient la propriété de la nation tout entière soient poursuivies sans relâche les recherches pour la revalorisation des tâches et mises en place les rotations pour l'exercice des fonctions pénibles non encore éliminées.

A contrario avec ce qui précède, mais de facto, la crise du travail s'est aussi accentuée par la disqualification. D'où la nécessaire mise en place d'une très importante formation professionnelle liée à une formation de culture générale, car il ne nous importe pas seulement d'avoir de bons techniciens, de bons ingénieurs ou de bons ouvriers, il nous faut aussi des travailleurs qui puissent analyser, juger, critiquer leur fonction et la concevoir dans son ensemble.

D'autres aspects de la revalorisation du travail doivent être mis en application dans les entreprises nationalisées — ce sera l'objet des lois futures sur les droits des travailleurs — la diminution du temps de travail, la mise en place d'une cinquième équipe pour le travail continu, la disparition progressive du travail à la chaîne comme dans d'autres pays, telle la Suède, la diminution de la hiérarchie des salaires, etc.

Mesdames, messieurs, j'ai voulu dans ce bref exposé signifier que les nationalisations que nous allons voter seraient incomplètes si elles ne prenaient pas en compte, dans leur application la dimension de l'homme confronté à son travail. Chacun aura compris que dans ces quelques idées, sommairement exposées, se profile le socialisme autogestionnaire, qui est notre perspective, et s'enracine notre volonté de donner la responsabilité et le pouvoir aux citoyens, y compris et surtout dans l'entreprise. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Je donne la parole à M. Hamel, à qui je rappelle que le groupe union pour la démocratie française a épuisé son temps de parole. Je lui permets cependant d'intervenir, mais je lui demande de rester dans la limite de dix minutes.

M. Emmanuel Hamel. Je suis discipliné et je comprendrais que vous me demandiez de ne pas prendre la parole, monsieur le président.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Hamel, parlez, mais respectez votre temps de parole.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, je vous remercie de votre courtoisie.

M. le président. C'est aussi celle de l'Assemblée !

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre du travail, qui écoutez avec patience les orateurs, mes chers collègues, hier, M. le Premier ministre déclarait : « La position du capitalisme rigide qui défend le droit exclusif de la propriété privée des moyens de production comme un dogme intangible de la vie économique demeure inacceptable. »

M. André Soury. Ce n'est pas bête !

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas le Gouvernement qui avance ce jugement, mais le pape Jean-Paul II dans son encyclique sur le travail humain.

« L'attitude de ceux qui refusent le principe même de la nationalisation », poursuivait le Premier ministre, « relève donc plus de la théologie que de la politique et d'une théologie qui ignore les enseignements de l'Eglise catholique puisque, dans l'encyclique que je viens de citer, le seul titre légitime admis pour l'appropriation privée ou publique des moyens de production est le service du travail. »

A en croire cette citation qui m'a vivement intéressé, l'on pourrait penser, en faisant une déduction trop rapide, que l'ensemble de la doctrine sociale de l'Eglise approuve toute nationalisation et appuie tout mouvement vers l'étatisation. Ce serait une erreur. Il faut être plus prudent dans l'affirmation.

Je commencerai par rappeler que la citation qu'a faite M. le Premier ministre s'inscrit dans un long mouvement de pensée. En effet, il y a déjà près de quarante ans, Pie XI déclarait : « Pas plus qu'aucune autre institution de la vie sociale, le régime de la propriété n'est absolument immuable et l'histoire en témoigne. »

M. André Soury. Bien parlé !

M. Emmanuel Hamel. Pie XI disait également : « Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut sans danger, pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées. Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes. »

Après la guerre, Pie XII affirmait : « Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas simplement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux fins d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré. »

Quant à Jean XXIII, il déclarait dans le même esprit : « L'appétit de gain a fait place à une ambition effrénée de domination. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle, déterminant l'asservissement des pouvoirs publics aux intérêts de groupes et aboutissant à l'hégémonie internationale de l'argent. »

Dans le droit fil de cette pensée, il n'était pas étonnant que Jean-Paul II, dont je ne suis pas un exécutif, ni un commentateur professionnel, ait effectivement soutenu, comme le rappelait hier M. Pierre Mauroy, que l'Eglise a toujours cherché à assurer le primat du travail, et que demeure inacceptable la position du capitalisme rigide qui défend le droit exclusif de la propriété des moyens de production comme un dogme intangible de la vie économique.

M. André Soury. Il faut nationaliser alors !

M. Emmanuel Hamel. Mais, il n'y a pas que cette affirmation, et à ne citer que celle-là, on se tromperait sur la pensée pontificale. En effet, selon le même Jean-Paul II : « Si la position du capitalisme rigide doit être continuellement soumise à révision en vue d'une réforme prenant en considération les droits de l'homme, entendus dans leur sens le plus large et dans leurs rapports avec le travail, alors on doit affirmer du même point de vue, que ces réformes multiples et tant désirées ne peuvent être réalisées par l'élimination a priori de la propriété privée des moyens de production. »

M. Pierre-Bernard Costé. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Il convient en effet d'observer — et je crois que c'est là l'un des aspects fondamentaux du débat, et l'une des raisons qui motivent l'inquiétude de certains d'entre nous — que, comme l'écrit Jean-Paul II : « Le simple fait de retirer ces moyens de production — le capital — des mains de leurs propriétaires privés ne suffit pas à les socialiser de manière satisfaisante. Ces biens cessent d'être la propriété d'un certain groupe social pour devenir la propriété de la société organisée, passant ainsi sous l'administration et le contrôle direct d'un autre groupe de personnes qui, sans en avoir la propriété, mais en vertu du pouvoir qu'elles exercent dans la société, disposent d'eux à l'échelle de l'économie nationale tout entière ou à celle de l'économie locale. »

« Ce groupe dirigeant et responsable peut s'acquitter de ses tâches de façon satisfaisante du point de vue du primat du travail, mais il peut aussi s'en acquitter mal en revendiquant en même temps pour lui-même le monopole de l'administration et de la disposition des moyens de production, et en ne s'arrêtant même pas devant l'offense qui peut être faite aux droits fondamentaux de l'homme. »

« Ainsi le fait que les moyens de production deviennent la propriété de l'Etat dans le système collectiviste, ne signifie pas par lui-même que cette propriété soit bien socialisée.

Nous sommes donc en droit de nous demander, mes chers collègues, si de certains excès d'une propriété privée concentrée en un petit nombre de mains, nous ne risquons pas de tomber dans d'autres dangers plus graves pour la liberté et pour le respect des droits de la personne qu'engendrerait un autre forme de pression, à savoir l'étatisation progressive du capital par le cumul des moyens de production que s'arroge, par la loi, un pouvoir politique.

Une des raisons de mon inquiétude, certainement partagée par nombre de mes collègues, est le climat dans lequel s'est instaurée cette discussion. Je suis peut-être un homme sensible, mais je ne pense pas que ce soit un défaut. Député de l'ancienne majorité, j'ai eu souvent le sentiment d'être blessé par des injures que l'on adressait à certains de mes collègues. Au-delà des députés de l'ancienne majorité, c'est une fraction importante de l'opinion publique, composée non seulement de chefs d'entreprise mais aussi de cadres et d'ouvriers, qui craint que la volonté de nationaliser ne témoigne d'un esprit un peu totalitaire et pernicieux.

M. André Soury. Rien que cela !

M. Emmanuel Hamel. Incontestablement, la manière dont nombre d'entre vous l'ont présenté a aggravé l'inquiétude sur les risques pour les libertés que présente le projet dont nous débattons.

M. André Billardon, président de la commission spéciale. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission spéciale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Billardon, président de la commission spéciale. Je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre, monsieur Hamel.

Je vous indique simplement que c'est M. Noir qui, à votre place, a parlé de racisme économique...

M. Emmanuel Hamel. Personne ne parle à ma place.

M. André Billardon, président de la commission spéciale. ... et d'étoile jaune qu'aurait accroché le Gouvernement aux chefs d'entreprise. Alors, je vous en prie, n'accusez pas la majorité de l'Assemblée, c'est vers M. Noir qu'il faut vous tourner.

M. Christian Nucci. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Mes chers collègues de la majorité, j'ai une position difficile dans cette assemblée. Sans en attendre de vous aucune gratitude, j'ai, en conscience, voté un certain nombre de vos textes. Je n'avais pas voté la loi Sécurité et liberté. J'ai voté les projets récents sur les droits des travailleurs étrangers et la sidérurgie. J'avais même, ce qui m'a été vivement reproché, voté le collectif en précisant l'esprit dans lequel je le faisais.

Comme beaucoup d'hommes de ma génération ayant connu la guerre, les combats de la Résistance et la Libération, j'ai le sentiment que la France affronte aujourd'hui des dangers graves et que tout ce qui divise inutilement les Français affaiblit notre pays ; j'estime que l'union nationale est un devoir pour ceux qui veulent donner le maximum de possibilités à une France qui doit faire face aux pressions étrangères, aux menaces et risques militaires, à la compétition économique internationale.

Mes chers collègues, depuis que vous êtes devenus la majorité, je ne crois pas avoir prononcé un mot blessant à votre encontre, encore que j'aie pu le faire sans le vouloir ; je n'ai jamais adopté une attitude qui aurait pu encore aggraver une désunion nationale qui est une de nos faiblesses.

Mon appel ne sera peut-être pas entendu. Toutefois je persiste à penser que quelques-uns d'entre vous, dont je partage, croyez-le, certaines des aspirations, nuisent à ce que vous voulez réaliser en donnant l'impression de vouloir créer un climat systématique de lutte de classes et d'injustice quant au bilan des précédents gouvernements.

Si j'avais eu plus de temps, j'aurais dit que certains des dirigeants des grandes entreprises que vous avez condamnées avec tant de dureté étaient des hommes qui, j'en ai connu un ou deux dans leur jeunesse, avaient de la France le même sentiment que la plupart d'entre nous. Issus des grands corps de l'Etat, les hasards de la carrière ont fait qu'ils sont devenus des dirigeants d'entreprises publiques et je puis témoigner qu'à

leur place, ils n'ont jamais cessé d'être animés par l'idée de servir, à leur manière, la France. Or, par certains jugements qui ont été portés sur leur gestion, on les a injustement condamnés mais on a surtout concerné la classe des dirigeants d'entreprise qu'elle était victime d'un certain racisme, confirmé, hélas, par quelques décisions.

Si M. le président, dans son libéralisme, me laissait encore quelques minutes (*Rires sur les bancs des socialistes*)...

M. Christian Nucci. Bien joué !

M. Emmanuel Hamel. ... je rappellerais l'exemple de l'article 28 de la loi d'amnistie. Ne pensez-vous pas, mes chers collègues — celui qui vous parle n'est pas un patron mais un technocrate sortant de la Cour des comptes — qu'on a blessé les chefs d'entreprise en les plaçant entre les proxénètes, les bourreaux d'enfants et les trafiquants de drogue dans la liste des personnes exclues du bénéfice de l'amnistie ?

Certes, monsieur le ministre du travail, vous avez mission de faire respecter le code du travail, notamment dans ses dispositions qui visent à défendre l'intégrité et la santé des travailleurs et à prémunir ceux-ci contre les agents du travail, mais ne pas avoir amnistié certains délits qui tenaient simplement de l'observation des formalités administratives a été considéré par les intéressés comme un acte délibéré.

Je ne me souviens pas exactement des propos qu'a tenus mon collègue M. Noir, mais je pense qu'on pourrait peut-être voir dans cette attitude une certaine forme de racisme. Que ceux qui assument la terrible responsabilité, dans le monde d'aujourd'hui, de porter sur leurs épaules le poids des intérêts de la France fassent en sorte, au-delà des divergences politiques, de respecter les autres hommes. Qu'ils n'oublient pas d'assumer leurs tâches pour le bien de tous, et non pas seulement de ceux qui ont voté pour eux. Qu'ils se souviennent que tout ce qui accentue la division nationale, tout ce qui blesse l'homme, tout ce qui donne l'impression qu'on veut mettre en place par étape un système oppressif divise la France, affaiblit ses chances et constitue, dans le monde d'aujourd'hui, pour les débats nationaux autant d'occasions gâchées ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je vous remercie, monsieur le président, de votre libéralisme !

M. le président. N'en rajoutez pas, monsieur Hamel ! Ce soir, j'ai été un grand libéral, un grand démocrate ! (*Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Comme toujours !

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Mesdames, messieurs, hier soir, parlant à cette même tribune, soutenant sa question préalable, M. Francis Geng nous interrogeait. Au terme de ce qui se voulait une démonstration pertinente, il s'est demandé : « La République n'est-elle pas un Etat de droit ? »

Mais la teneur même des arguments qu'ils a développés, et qui ont été repris inlassablement par les orateurs de la minorité, montrait bien que l'inquiétude de ceux qui siègent parfois sur les bancs de l'opposition n'est pas relative à la prétendue absence d'un Etat de droit en France, mais est liée à la disparition de l'Etat de droite.

La République n'est plus un Etat de droite, la voilà leur véritable préoccupation : cile n'est plus un Etat de droite, parce que les électeurs l'ont ainsi voulu, par deux fois, mais ils refusent de comprendre.

Les électeurs l'ont voulu, non pas malgré la politique industrielle du précédent septennat, mais ils l'ont voulu aussi à cause de cette politique industrielle, car il faut quand même se livrer à une analyse plus fine et ne pas en rester à des cocoricos triomphateurs à propos de la prétendue supériorité du dynamisme et des résultats du secteur privé par rapport au secteur public.

Il ne suffit pas de dire que les cinq grands groupes industriels qui seront demain nationalisés ont embauché, ont créé des emplois, il faut encore préciser la localisation de ces emplois, leur nature, la réalité des restructurations que cela recouvre. Ainsi verrait-on se dessiner la réalité, à savoir des licenciements en France, des créations d'emplois à l'étranger, et bien souvent, trop souvent, uniquement pour bénéficier, à moindre coût, d'une main-d'œuvre plus facilement exploitable car non protégée.

Allez donc voir s'il n'en est pas ainsi dans des domaines aussi variés que ceux du textile synthétique ou des composants électroniques.

Je voudrais maintenant m'attacher, en prenant l'exemple de la filière électronique, à démontrer ce qu'a été la réalité de la politique industrielle du précédent septennat.

La profonde mutation qui a caractérisé l'ensemble des fabrications de matériel électronique a conduit, en une décennie, à une véritable unification technique de secteurs autrefois bien distincts : audio-visuel, calculateurs, mécanographie, télécommunications se retrouvent aujourd'hui dans ce qu'il est convenu d'appeler la filière électronique, et dont les composants sont la base.

La maîtrise de cette filière est un des enjeux industriels des vingt prochaines années. Sans cette maîtrise, il ne saurait y avoir indépendance nationale et indépendance européenne. La maîtrise des réseaux de distribution et d'information est à ce prix, et sans maîtrise de ces réseaux il n'y a pas maîtrise de l'information.

Quel constat pouvons-nous dresser aujourd'hui dans un secteur industriel où l'importance des commandes d'Etat est grande ?

Le septennat précédent a été caractérisé, là encore, non pas par une politique industrielle cohérente, mais par des politiques industrielles décousues, voire contradictoires. Sans doute, s'agissait-il d'un choix volontaire. Pour vous, messieurs de l'opposition, l'intervention de l'Etat doit se limiter à soutenir une politique qui est l'affaire de groupes privés. Il y a bien entre vous et nous un antagonisme fondamental sur ce que doit être le rôle de l'Etat.

Et pourtant, ces groupes ont en fait démissionné. Plusieurs sont concernés par le présent projet de loi : C.G.E., Thomson-Brandt et sa filiale Thomson-C.S.F., Saint-Gobain, et demain Matra, C.I.I.-H.B., C.G.C.T. Tenons-nous en à ceux qui sont directement visés par le débat d'aujourd'hui. Dans l'industrie des télécommunications, on constate une réduction des effectifs, un débouchage de personnel, une stagnation des exportations en valeur relative, une absence de planification et de prévision comme l'a bien montré le passage à la commutation électronique.

Dans l'audiovisuel, on note l'absence de grands groupes français face aux groupes japonais et à un grand groupe néerlandais, une incapacité à promouvoir, à fabriquer et à commercialiser un produit comme l'on bien montré, s'agissant de Thomson, les affaires récentes du vidéo-disque institutionnel et du vidéo-disque grand public.

On déplore aussi des retards importants dans la robotique, c'est-à-dire dans la modernisation de l'industrie, et dans la bureaucratie, qui, elle, concerne les services. Il s'agit d'une stratégie combinant l'immobilisme, la recherche du profit à court terme, l'absence de risques, le tout sans aucune référence à l'intérêt national.

La francisation des télécommunications intervenue en 1976, et qui a correspondu à la prise de contrôle par Thomson de L. M. T., d'Eriesson France et de I. T. T., s'est traduite par l'achat aux frais des usagers du téléphone et des contribuables d'une technologie étrangère. Il en a été de même avec le « plan composants » de 1979. Mais il n'y a là rien d'étonnant, lorsqu'on sait qu'une part non négligeable des subsides versés, sous prétexte de marchés d'étude, à l'une des sociétés demain nationalisées, a servi en fait à une politique d'incitation au départ et à des mises en préretraite.

L'exemple, trop rapidement évoqué, de la filière électronique et le cas particulier des télécommunications montrent bien que ces groupes avaient renoncé à exercer leur activité d'entrepreneur. C'est pourquoi il s'agira pour nous, par le biais des nationalisations, de donner à une partie importante des industries françaises de télécommunication, qui emploient aujourd'hui 85 000 personnes environ pour un chiffre d'affaires hors taxe voisin de 20 milliards de francs, une stratégie qui sera réellement plus industrielle que financière. Cela, la nationalisation le permettra en donnant les moyens de coordonner les activités industrielles de télécommunication avec celles de l'ensemble de la filière électronique. Une coordination, une planification sont nécessaires, car ces produits, gourmands en composants électroniques, devront demain faire appel de plus en plus aux techniques informatiques. Ils seront de plus en plus interconnectés avec des ordinateurs.

Mais la nationalisation permettra aussi, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, d'éviter des concurrence-génératrices de gaspillages, la dispersion des efforts de diversification et d'implantation à l'étranger et, par conséquent, de réaliser des séries suffisamment importantes.

La nationalisation permettra aussi de planifier l'emploi, de développer les produits de communication électronique utiles à l'organisation de la société. Ces produits devront être des produits souhaités et non subis pour que la forme d'organisation de la société corresponde à ce qui a été choisi, et qu'elle ne soit pas imposée à travers le choix des produits de communication.

Là encore, la réponse appartient à la collectivité, et non à quelques individus.

Voilà démontré à travers un exemple tout l'intérêt et tout l'enjeu des nationalisations. Il est certain que, dans ce débat, c'est bien d'un choix de société qu'il s'agit. Mais ce choix — et nous en sommes fiers — la majorité des Français l'a fait avec nous. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Couqueberg.

M. Lucien Couqueberg. Mesdames, messieurs, les décisions de nationalisation prises par le Gouvernement de la gauche et celles de l'extension du service public ont été ressenties par l'ensemble des travailleurs comme une avancée fondamentale vers la reconnaissance de leurs droits de citoyens à l'intérieur de l'entreprise.

Pour les salariés — et nous nous devons d'y être attentifs — persistent des interrogations sur l'organisation de la prise en compte annoncée de responsabilités individuelles et collectives, des droits nouveaux de contrôle et de participation à la vie de l'entreprise et de l'atelier, de l'extension de ces droits aux filiales publiques, de l'information et de l'initiation aux responsabilités et des liens entre le travailleur et ses représentants.

Voilà des problèmes pour les travailleurs, en particulier pour ceux de ma région. Ils rencontrent des difficultés exemplaires, si je puis dire, quand il s'agit, comme à Belfort, de l'articulation future du secteur nationalisable — la C. G. E. — et du secteur public — Alsthom-Atlantique et C. I. I.-Honeywell-Bull.

Le projet de nationalisation a suscité parmi les travailleurs de Belfort beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de questions, un peu d'inquiétude, surtout quant à la période intermédiaire. Pour tout, la mobilisation nécessaire des salariés est un fait patent chez nous.

Pour C. I. I.-Honeywell-Bull, l'assurance donnée par le Gouvernement qu'il existe une volonté de mener une politique nationale de l'informatique a été bien ressentie par la majorité des 2 300 personnes de l'entreprise belfortaine.

Cependant, il ne faut pas ignorer que les négociations en cours créent, à l'intérieur de l'établissement, une inquiétude peut-être préjudiciable aux commandes, et qui favorise sans doute un certain laxisme des directives.

Dans le cas précis de C. I. I.-Honeywell-Bull, n'existe-t-il pas là un risque pour la compagnie ? Des décisions urgentes et claires sont demandées.

Inquiétude également pour le devenir de la grosse informatique, qui semble déficiente à court terme, et de la bureaucratie. Le problème de l'avenir de cette dernière à l'intérieur de l'entreprise directement concernée se pose en tout premier lieu. L'usine de Belfort est parfaitement adaptée à ce type de production et possède également un potentiel d'études propres à ce matériel.

Si la bureaucratie échappe à C. I. I.-Honeywell-Bull, l'avenir ne sera-t-il pas compromis ? D'après les informations que j'ai recueillies, l'usine de Belfort est en sous-charge, à la suite des investissements réalisés en vue du développement de la bureaucratie. En conséquence, les craintes concernant l'emploi à Belfort sont manifestes et appellent une réponse.

La nationalisation du groupe C. G. E. était attendue et souhaitée par les travailleurs d'Alsthom-Atlantique, qui passe au secteur public, puisque C. G. E. en détient 65,4 p. 100. Rappelons brièvement que C. G. E. est un ensemble industriel à vocation financière composé de plus de 300 sociétés. Son empire s'étend sur des entreprises de fabrication, des sociétés de prestations de services, de gestion de portefeuilles et de gestion immobilière. Ce monstre « pesait » socialement 180 000 personnes et, financièrement, 45,8 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1980. Avec 11,7 milliards de chiffre d'affaires en 1980, Alsthom-Atlantique est le plus important des groupes qui la composent : 42 000 employés, en baisse régulière et volontaire de 500 à 800 par an. Pourtant — M. le Premier ministre nous l'a rappelé — C. G. E. et Alsthom-Atlantique ont reçu 6 milliards d'aides sur fonds publics entre 1972 et 1977.

Les commandes s'élèvent à 13,7 milliards de francs, dont 37 p. 100 à l'exportation. Les activités sont diversifiées : électromécanique, centrales énergétiques, construction navale, matériel ferroviaire, appareillage électrique, transformateurs, moteurs Diesel, etc. Alsthom-Atlantique exporte ses matériels dans plus de cent pays. En France, ses principaux clients sont des entreprises publiques : E. D. F., Charbonnages de France, S. N. C. F., R. A. T. P. Alsthom, c'est — est-il utile de le rappeler ? — le métro de Mexico, les groupes bulles de l'usine marémotrice de la Rance, les turbo-alternateurs pour les centrales nucléaires — dont il est le producteur unique — c'est, enfin, le T. G. V.

Or s'il y a réussite économique d'Alsthom-Atlantique, elle est doublée d'un vide considérable en matière de politique sociale. Les pressions sur les salariés, au niveau de la production, des salaires et des droits des travailleurs sont à l'origine de la grève « dos au mur » de septembre-octobre 1979.

La nationalisation de la C.G.E., l'existence d'Alsthom-Atlantique, qui emploie à Belfort 7 500 personnes et qui entre dans le secteur public, tout cela crée, à n'en pas douter, surtout dans la période dite intérimaire, des superpositions de structures qui poseront des problèmes. Une harmonisation rapide est donc nécessaire.

Qu'y aura-t-il de changé, dans l'immédiat, pour les droits des travailleurs d'Alsthom ? La gestion tripartite y sera-t-elle introduite rapidement, une fois la loi de nationalisation votée ? Qu'y aura-t-il de changé pour la liberté syndicale et politique, l'information des comités d'entreprise, la lutte contre le travail précaire — rappelons que, en 1980, 6 p. 100 des effectifs d'Alsthom-Atlantique étaient concernés — la préparation des salariés à leurs responsabilités futures, la formation continue, l'aide à la promotion ?

La marche espérée vers la nouvelle citoyenneté économique ne doit-elle pas briser rapidement l'archaïsme actuel des relations sociales ? A la C.G.E., il n'existe aucune représentation centralisée des 180 000 travailleurs du groupe. Les dirigeants ont toujours veillé à maintenir un « cordon sanitaire » entre leur société et les instances sociales des entreprises contrôlées. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

La reconnaissance des droits nouveaux pour les travailleurs et leur participation dans la perspective autogestionnaire doivent constituer le ciment des engagements pris. Les travailleurs doivent être des citoyens et les « acteurs du changement dans l'entreprise ».

Beaucoup d'autres interrogations ont reçu une réponse, ou une promesse de réponse, dans le rapport tout récent de M. le ministre du travail, rapport qui est garant des futurs droits des travailleurs et de l'émergence d'une nouvelle et authentique citoyenneté dans l'entreprise.

Les travailleurs de Belfort ont su répondre, en 1979, aux provocations du patronat. La grève historique du centenaire de septembre-octobre, soutenue par les élus de gauche et l'ensemble de la population est dans toutes les mémoires, même si elle a été occultée soigneusement par les médias de l'époque. Le temps du mépris des travailleurs est enfin terminé. L'argent est un moyen, non un fin. Le 15 septembre dernier, un journal du soir intitulait un article définissant la politique de la C.G.E. : « Primauté au financier ».

Il serait bon qu'on puisse bientôt dire : primauté à l'homme. (Appaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Sicard.

Mme Odile Sicard. Mesdames, messieurs, l'opposition ne cesse de nous dire qu'avec la nationalisation nous poursuivons un but purement politique de prise de pouvoir au détriment de l'économie dont nous précipiterions le déclin.

Cinq grands groupes industriels sont, entre autres, concernés, qui jouent, en raison de leur taille, leur nature et leur objet, un rôle déterminant dans notre économie. Le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann est de ceux-là.

Quel pouvoir la nationalisation donnerait-elle à la nation — et non à l'Etat, puisqu'il ne s'agit pas d'étatiser — si ce n'était justement le pouvoir, à partir d'un tel groupe, gardant son identité et son autonomie de gestion, d'en faire l'instrument d'une politique industrielle, saine et dynamique, conduite dans l'intérêt général, et non d'une politique financière menée au coup par coup ?

L'exposé des motifs du projet précise que c'est le caractère stratégique de ces groupes pour l'économie nationale qui amène le Gouvernement à en proposer la nationalisation. Le groupe P.U.K. en est un bon exemple.

Il a un caractère monopoliste de multinationale, dans des secteurs stratégiques et sa maîtrise est indispensable pour orienter une réelle politique industrielle dans des secteurs-clés.

Compte tenu de l'étendue et de la variété de ses activités en France et à l'étranger — Pays-Bas, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne, Grèce, Amérique latine, Afrique, Etats-Unis — avec plus de 38 milliards de chiffre d'affaires et près de 90 000 salariés, le groupe P.U.K. est un groupe multinational qui a une nature « conglomérale ». Il contrôle en effet 400 établissements, dont 200 en France, et 86 sociétés figurent dans ses comptes consolidés.

P.U.K. est le résultat des fusions successives qui caractérisent l'évolution du capitalisme depuis ses débuts. Après l'union en 1966 d'Ugine avec Kuhlmann, sans véritable intégration, c'est avec Pechiney, en 1971, la fusion d'activités souvent complémentaires.

Actuellement, c'est sous le contrôle central de la holding P.U.K., une gigantesque toile d'araignée de filiales très diverses, regroupées par grands secteurs de production.

Cette organisation, à la fois centralisée et diversifiée, a réuni des groupes qui avaient en commun des intérêts financiers et des hommes, quelques grands noms de la finance dans le conseil d'administration de la holding, mais bien peu de problèmes réellement industriels à aborder ensemble. D'où les difficultés particulières du groupe lorsque la crise a révélé les problèmes que masquait jusque-là la période de croissance.

Le groupe P.U.K. contrôle des secteurs stratégiques de l'industrie française, et d'abord l'aluminium.

Il en est le seul producteur français, au premier rang des producteurs européens, et au quatrième rang dans le monde. Avec 40 p. 100 du chiffre d'affaires du groupe, l'aluminium est la base historique de sa puissance, même s'il connaît actuellement de graves difficultés.

C'est l'aluminium qui confère véritablement le caractère de multinationale au groupe, car ce secteur est un exemple d'intégration verticale internationale. P.U.K. contrôle de l'exploitation minière aux filiales de services ou de biens d'équipements.

A l'exception de l'acquisition de Hovnet aux U.S.A., le groupe a conservé en France l'essentiel des activités de transformation pour lesquelles il détient un quasi-monopole.

Si l'électrometallurgie et les métaux non ferreux sont moins intégrés, le groupe est en situation de monopole pour tous les produits du cuivre, et développe, à partir de la Sofrem, les technologies de l'avenir dans les métaux rares.

On comprend donc l'importance déterminante de ces biens intermédiaires pour notre industrie. Il en est de même pour la place de la métallurgie fine et des matériaux avancés — plus de 15 p. 100 du chiffre d'affaires — dans le nucléaire et les techniques de pointe.

Dans les métaux ferreux et cuivreux — plus de 20 p. 100 du chiffre d'affaires — P.U.K. a quelques grandes spécialités qui sont presque un monopole mondial, les ailettes de turbines d'avion par exemple, bien que ce soit un secteur en régression.

Deuxième secteur stratégique : le nucléaire.

La filière nucléaire a été poussée vers l'intégration maximale. L'Etat a conservé, pour des raisons de sécurité et de défense, le monopole de l'enrichissement, mais délibérément laissé P.U.K. s'installer en amont et en aval : recherche et exploitation minière, monopole de la concentration du minerai, technologie des métaux spéciaux, axe vers le matériel allant dans les centrales.

Troisième secteur stratégique : la chimie.

Malgré l'absence de cohérence de ce secteur avec ses autres activités, P.U.K. fait partie des quelques groupes qui contrôlent la chimie en France, avec un poids considérable dans certains domaines : 80 p. 100 de la production française des dérivés fluorés organiques, 80 p. 100 de celle du brome, 75 p. 100 de celle d'acides fluorhydriques, 50 p. 100 de l'ensemble des solvants cétoniques, acétates, éthers de glycol, 100 p. 100 de celle des chlorates de soude, et la majorité des solvants. Or on sait l'importance actuelle de la chimie dans toute politique industrielle.

Le contrôle par P.U.K. de ces secteurs stratégiques — aluminium, nucléaire, chimie — est d'autant plus grave que la politique industrielle d'un groupe privé capitaliste n'a pas pour objectif l'intérêt national, mais est orientée vers des impératifs de rentabilité interne qui privilégient la rentabilité à court terme de tel ou tel établissement, dans tel pays, puis dans tel autre, sans tenir compte de l'avenir de ces diverses régions, et sans cohérence industrielle.

L'opposition parle de « sanction », mais nous savons que ce n'est pas par machiavélisme que ces groupes ne satisfont pas aux exigences des équilibres économiques, régionaux ou nationaux et d'une politique d'avenir pour la France. Tout simplement, leur développement industriel est dominé par des objectifs financiers qui ne tiennent pas compte des coûts sociaux.

Ainsi peut-on signaler le recours au travail intérimaire — 10 à 12 p. 100 de l'effectif — ce qui permet de reporter sur le marché du travail, donc sur la collectivité, le coût des variations d'activité ou de certaines conditions de travail défectueuses qui entraînent un absentéisme important.

Il faut savoir aussi que les opérations de désinvestissement de P.U.K. s'accroissent d'année en année...

M. Christian Nucci. Exact !

Mme Odile Sicard. ... et qu'en six ans, de 1974 à 1980, P. U. K. aura liquidé 17 000 emplois.

M. Christian Nucci. Comme à Saint-Claire-du-Rhône !

Mme Odile Sicard. Le taux de pénétration du capital et des produits étrangers est de plus en plus fort, ce qui augmente la vulnérabilité de notre économie.

En quoi la nationalisation de P. U. K. permettra-t-elle de conduire une autre politique ?

Si la nationalisation n'est pas en elle-même une politique industrielle, elle en est le moyen.

Précisons d'abord qu'il ne s'agit pas de nier un objectif de rentabilité qui est synonyme de rationalité sociale et de minimisation des coûts mais, à la différence de la rentabilité capitaliste, celle-ci doit prendre en compte les conséquences sociales de l'emploi, les grands équilibres, la recherche pour des objectifs à long terme.

Pour certains secteurs stratégiques de P. U. K., l'avenir est préoccupant. Ainsi le cuivre fait l'objet d'arrêts de fabrication dans plusieurs usines ; les aciers spéciaux sont victimes de la crise générale de la sidérurgie et le secteur de la chimie subit fermetures d'usines et arrêts d'ateliers.

Or la chimie joue un rôle d'entraînement industriel décisif. Elle donne naissance à de nombreux produits : engrais, matières plastiques, produits pharmaceutiques, colorants, solvants, utilisés dans des domaines très divers. Son taux de croissance est normalement de une fois et demie à deux fois plus élevé que celui du P. N. B., dans tous les pays occidentaux.

Pechiney-Ugine-Kuhlmann, gardant son autonomie de gestion, devra-t-il abandonner son secteur chimique, victime de la faiblesse de sa structure, en tout ou en partie, comme le groupe s'y apprêtait ? Les travailleurs s'interrogent légitimement, notamment dans les secteurs où la perte du savoir-faire serait irréversible.

Les groupes chimiques français sont aujourd'hui incapables de fournir la nouvelle vague d'investissements qui permettrait l'accroissement de capacité de production nécessaire pour satisfaire la demande à un coût compétitif.

Avec les nationalisations, la France comptera huit entreprises publiques consacrant une partie de leur activité à la chimie. Une restructuration de ce secteur, pour des raisons non plus financières mais de cohérence industrielle, devient possible. Elle donnerait plus de poids aux investissements de recherche indispensables. Les travailleurs de P. U. K., et notamment de P. C. U. K., aimeraient savoir si cette réorganisation est prévue dans le cadre du Plan. La question appelle une réponse urgente.

P. U. K. devrait pouvoir consacrer aussi plus d'investissements à l'aluminium, mais l'effort de l'Etat pourrait porter, à l'intérieur du secteur public ainsi élargi, sur une renégociation du prix de l'énergie dans un sens plus favorable à une production qui en est grande consommatrice et qui retrouverait ainsi des prix de revient compétitifs.

Enfin, s'il n'est sans doute pas nécessaire de démontrer la nécessité de la nationalisation d'une filière nucléaire comme celle de P. U. K., il faut bien constater qu'elle permettra au C. E. A. d'assurer un contrôle strict sur les coûts de production et de maîtriser la politique de recherche.

L'exemple de la filiale de P. U. K., Comurhex, est à cet égard très significatif. Cette filiale stratégique fait l'objet d'une politique catastrophique pour l'avenir. Les profits que dégage son activité ne servent pas à procéder à des investissements nouveaux pour maintenir ou améliorer ses performances, mais à rembourser des emprunts et à rétribuer le capital des actionnaires. Il est temps qu'il y ait, en ce domaine, une véritable politique industrielle.

Je n'ai parlé de la nationalisation du groupe P. U. K. que sous l'angle de la nécessité économique pour une nouvelle politique industrielle. Il est bien évident que nationaliser une société qui fait travailler plus de 68 000 personnes en France, c'est ouvrir un champ d'application de grande envergure à l'organisation et à la démocratisation des pouvoirs, des responsabilités des travailleurs dont par ailleurs mes camarades ont ou vont excellentement parler.

Comme le dit l'exposé des motifs du projet de loi : « Il n'y a pas de développement industriel possible sans la mobilisation de tous les salariés de l'entreprise. » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il ne s'agit pas pour nous, comme cela a été dit, de nationaliser au nom d'une théorie ou d'une idéologie politique quelconque. Comme en 1936 et 1937, au sortir de la grande crise économique des années trente, comme en 1945 et 1946, dans la période de reconstruction de la France, les nationalisations apparaissent aujourd'hui comme le moyen de maîtriser et de relancer notre développement économique, le moyen de sortir de la crise et du chômage.

Les entreprises publiques sont en France un élément décisif du développement économique. Mais elles seront aussi le lieu privilégié de l'expérimentation sociale en favorisant, notamment, l'accès des salariés à la décision. C'est ainsi que je parlerai essentiellement de la démocratisation de ces nouveaux secteurs publics, en attendant un autre projet de loi qui portera sur l'ensemble du secteur public.

L'extension du secteur public doit non seulement correspondre à des impératifs économiques, mais elle doit aussi permettre une meilleure participation des travailleurs et des usagers aux décisions fondamentales de l'entreprise. L'intervention des travailleurs doit être assurée à tous les niveaux, car ce sont eux qui font la vie d'une entreprise. Ils en sont les forces vives. C'est de leurs mains, de leur courage, de leur ténacité que dépend le développement économique du pays. Leur aspiration à participer à la production, mais aussi aux choix et aux décisions de ces entreprises, est donc légitime et constructive.

Des générations de travailleurs se sont succédées ; elles ont lutté. Combien d'étapes aura-t-il fallu au monde du travail pour en arriver aujourd'hui à cette grande revendication : ne plus être une machine humaine, mais être un homme ou une femme qui participera aux décisions ?

Les salariés, ainsi que le prévoit le projet de loi, participeront au conseil d'administration des sociétés qui seront nationalisées. Cette participation ne saurait être symbolique. Mais pour qu'elle soit efficace, des mesures d'accompagnement apparaissent nécessaires, en particulier une information précise sur la stratégie des entreprises publiques et une formation approfondie de l'ensemble des salariés aux principes de fonctionnement des entreprises.

Ainsi, comme l'a souligné le rapporteur, le pouvoir des salariés sera le pouvoir de participer aux décisions concernant l'organisation de leur travail, le droit à l'information sur les options stratégiques, mais aussi le pouvoir de gestion à travers leurs représentants dans les instances qui en sont responsables.

Comme je l'ai dit, les salariés constituent les forces vives d'une entreprise. C'est par eux que les objectifs qui seront fixés par le Plan seront atteints, et c'est à nous, par la loi, de les associer d'emblée aux futures décisions.

Mais il ne suffit pas d'instaurer des droits nouveaux importants au seul niveau de la direction de l'entreprise. Beaucoup de problèmes se posent concrètement et quotidiennement à des niveaux moindres. De plus, quand on redonne le pouvoir aux travailleurs, c'est l'ensemble de la société qui est concernée et non pas seulement les quelques personnes qui siègent au conseil d'administration.

Les salariés se sont dotés d'organisations pour les défendre, ce sont les syndicats. Il existe des comités d'entreprise. Voilà des structures qui verront leurs pouvoirs renforcés. Car le pouvoir des travailleurs n'est pas seulement un ensemble de conquêtes sociales assorties d'un nouveau droit ; il passe aussi par le développement de l'autogestion. Ce sera l'intervention des travailleurs à tous les niveaux de décision, mais aussi la dynamique de l'élection de leurs représentants par les travailleurs eux-mêmes.

Enfin, le projet de loi prévoit d'associer des personnalités représentant les usagers et les consommateurs aux conseils d'administration de ces sociétés. Nous savons combien aujourd'hui les problèmes des consommateurs sont pris en compte à tous les échelons de la société. Il était donc important de voir les usagers et consommateurs associés aux décisions. Là encore, nous retrouvons un élément de la politique de concertation et de participation de la majorité dont l'objet est de satisfaire les besoins de la population.

Ainsi, nous ferons des sociétés nationalisées des secteurs pilotes, tant pour les travailleurs que pour les usagers et consommateurs.

Nous voyons aujourd'hui fleurir autour des sociétés nationalisées des associations de défense des actionnaires ou de défense des intérêts du personnel. Je pense qu'il s'agit là d'initiatives qui tendent à utiliser les personnels pour faire nombre et défendre les intérêts de quelques-uns. Ainsi cherche-t-on à faire échec à l'un des objectifs des nationalisations, qui est d'associer les travailleurs aux décisions de l'entreprise.

En terminant, je soulignerai qu'un amendement sera déposé au projet de loi en vue de créer un haut conseil du secteur public, comprenant des représentants de l'Assemblée nationale, de l'Etat, des organisations syndicales, qui sera chargé de suivre l'évolution du secteur public, sa gestion et ses activités. Ainsi, informons-nous la nation de l'état du secteur public et serons-nous à même de présenter des propositions, si besoin est.

Tout le secteur nationalisé aura un rôle d'impulsion économique et sociale. Toutes les entreprises concernées feront nécessairement figure de modèle de la société que nous voulons construire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Moulinet.

M. Louis Moulinet. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un député heureux qui s'adresse à vous. *(Sourires.)*

Plusieurs députés socialistes. Il y en a !

M. Louis Moulinet. Heureux parce que l'entreprise dans laquelle il a travaillé pendant près de dix ans, où il a milité sur le plan syndical, où il a été secrétaire du comité central d'entreprise, où il a représenté ce dernier au conseil d'administration pendant cinq ans et demi, la Thomson, va être nationalisée à la fin de ce débat.

Heureux parce que la nécessité de nationaliser Thomson était une évidence déjà ancienne non seulement pour lui, mais pour l'ensemble du personnel conscient à l'intérieur du groupe.

Car la Thomson est un groupe. Sous son ancienne dénomination, Compagnie française Thomson-Houston, elle comprenait plusieurs départements : matériel grand public, électronique professionnelle, groupe cuivre, et comptait déjà plusieurs sociétés filiales à 100 p. 100 comme la Compagnie générale de radiologie, la société Bonnet ou à un peu plus de 50 p. 100 comme la Compagnie des lampes.

Si son nom s'est modifié, en 1965, lors de sa fusion avec Brandt, ce qui lui a permis d'acquérir le quasi-monopole du marché du réfrigérateur, d'avoir une position dominante dans l'électroménager et la fabrication des postes de radio et de télévision, cela n'a pas changé la nature du groupe.

Lorsque, deux ans plus tard, en 1967, la Banque de Paris n'a pas voulu combler les pertes de la société C.S.F. qu'elle contrôlait et qui était rivale du groupe électronique Thomson, elle n'a eu qu'une seule possibilité : accepter la fusion de cette société d'électronique avec le groupe électronique Thomson, déjà plus important.

Depuis cette date, le groupe Thomson est devenu théoriquement un aigle à deux têtes puisqu'il compte deux sociétés principales : Thomson-Brandt et Thomson-C.S.F., chacune de ces sociétés ayant ses propres filiales à 90 ou 99 p. 100.

Mais, dans la pratique, le groupe Thomson existe toujours, puisque Thomson-Brandt possède 42 p. 100 des actions de Thomson-C.S.F. Si l'on ajoute le pourcentage d'actions détenu par la Banque de Paris, cela donne la majorité. De plus, les deux sociétés ont le même président-directeur général.

La direction générale de la société Thomson avait envisagé de fusionner les deux sociétés au début de l'année. Les comités centraux d'entreprise en avaient été informés, mais cela ne s'est pas réalisé. Il est donc grand temps que l'ensemble du groupe passe sous l'autorité de l'Etat et revienne à la nation.

En effet, le groupe Thomson remplit tous les critères justifiant les nationalisations.

Il a le quasi-monopole, par l'intermédiaire de Thomson-C.S.F., de l'électronique professionnelle en France. De ce fait, il est le fabricant unique de matériel électronique pour la défense nationale, qu'il s'agisse de l'aéronautique, de la marine, de l'armée de terre ou des transmissions. Sans le matériel Thomson, sans sa maintenance et son entretien, la force de frappe française serait inutilisable et l'armée française se retrouverait au niveau de 1940.

A lui seul, ce monopole du matériel nécessaire à la défense justifie la nationalisation du groupe.

Mais Thomson, c'est aussi la fourniture exclusive du matériel pour l'ex-O.R.T.F., qu'il s'agisse des émetteurs de radio ou de télévision, des caméras, des matériels de studio ou de reportage, et, par l'intermédiaire de la Compagnie générale de radiologie, la fourniture quasi exclusive de matériel radiologique et de scanners.

C'est le premier fabricant de matériel électroménager.

C'est, depuis que Thomson a racheté L.M.T., L.T.T. et Ericsson, l'une des entreprises françaises qui fabrique aussi bien les câbles hertziens de télécommunications que les centraux téléphoniques.

C'est enfin l'un des fabricants français des produits de base pour l'électronique, aussi bien dans le domaine des composants classiques, diodes et transistors, que dans celui des microprocesseurs, dans le domaine des tubes électroniques ou des klystrons de radars que dans celui des tubes cathodiques de télévision en couleur.

Tout cela est réalisé dans plus de 120 usines en France, par 125 000 salariés dont 9 500 à Thomson-Brandt, 85 000 à Thomson-C.S.F. et 30 000 dans les autres sociétés.

En 1980, 42 p. 100 du chiffre d'affaires ont été réalisés à l'exportation et Thomson est présent dans plus de cent pays.

A partir de ce groupe, qui compte plus de 10 000 ingénieurs, une politique industrielle cohérente de l'électronique, du téléphone, des composants électroniques peut être conçue et menée à bien pour assurer une place de premier plan mondial à la France dans ces domaines.

Mais sans ce potentiel industriel et de recherche, la France sera aussi inopérante dans les domaines de l'électronique et des composants qu'elle l'a été dans le domaine de l'informatique, après que Giscard d'Estaing eut réussi à empêcher la nationalisation de la compagnie des machines Bull.

La nationalisation du groupe Thomson s'impose donc, tant pour les besoins de la défense nationale que dans l'intérêt supérieur du pays pour son avenir industriel.

Elle s'impose aussi par simple justice : la Thomson s'est développée grâce aux marchés d'Etat qu'elle a obtenus, principalement les marchés militaires. Par exemple, l'usine de Gennevilliers 1 de Thomson a été financée par la construction du réseau d'émetteurs radio de la radiodiffusion française après la Libération. L'usine de Gennevilliers II a été payée par la commande de radars COT/AL qui télécommandent les batteries de D.C.A.

Quant au centre de recherche de Bagneux, construit sur un ancien terrain militaire, il a été payé par la commande des fusées Hawk, version moderne de la D.C.A.

Devenue une des grandes sociétés mondiales, Thomson n'est pas à l'abri des difficultés. Dans nombre de domaines, elle subit de plein fouet la concurrence étrangère et il lui faut décider si pour telle fabrication, elle va s'allier aux Japonais et pour telle autre à une firme allemande ou envisager une solution européenne.

Il est hors de question que ces décisions soient du seul ressort de Thomson et dépendent de l'humeur ou des relations de tel ou tel de ses directeurs. Le ministère de l'industrie intervient donc fort justement et refuse ou autorise telle ou telle solution.

Plutôt que d'être un tuteur, un censeur, mieux vaut que ce ministère ait un rôle d'impulsion, d'orientation dans le cadre d'une politique industrielle. Ce sera le cas après la nationalisation.

Le projet de loi prévoit dans son article 1^{er} que Thomson-Brandt sera nationalisé. Très bien. Un administrateur sera désigné dès la promulgation de la loi et le nouveau conseil d'administration se mettra en place. Mais cela ne concerne que 9 000 salariés !

Il est indispensable que pour les 85 000 salariés de Thomson-C.S.F. la situation soit identique. L'Etat sera en position d'actionnaire majoritaire. Le Président de la République lui-même, a précisé, au cours de sa conférence de presse, que l'Etat prendra la majorité absolue du capital de cette société.

Puisque le P.D.G. est actuellement le même dans les deux sociétés, l'administrateur désigné par le Gouvernement devrait, à mon avis, avoir autorité sur l'ensemble. Et un nouveau conseil d'administration Thomson-C.S.F. devrait être constitué rapidement. Il n'y a, en effet, aucune raison pour que M. Ceyrac, actuellement administrateur de Thomson-C.S.F. continue d'y siéger. Je ne vois pas très bien à quel titre il le ferait. Ces questions inquiètent le personnel...

M. André Soury. Avec raison !

M. Louis Moulinet. ... et appellent des précisions de la part du Gouvernement. Il me paraît indispensable que le secrétaire d'Etat fournisse à cette tribune des explications et donne les apaisements nécessaires.

Enfin, une entreprise nationalisée, un groupe nationalisé, c'est un ensemble d'entreprises où les rapports entre le capital et les travailleurs ne sont plus les mêmes que dans une entreprise capitaliste privée. Ou alors ce serait le remplacement du capitalisme privé par un capitalisme d'Etat.

Ce n'est pas non plus pour le moment la réalisation de la vieille formule ouvrière « l'usine aux ouvriers », aboutissement de l'autogestion.

C'est quand même la participation au conseil d'administration de la société mère de six administrateurs salariés sur dix-huit, avec voix délibérative, qui seront désignés au départ par les organisations syndicales représentatives.

A ces six administrateurs va incomber la lourde tâche de démontrer la capacité des ouvriers à la gestion et à la responsabilité, chez Thomson comme dans les autres entreprises qui vont être nationalisées. Je ne doute pas un seul instant qu'ils sauront être à la hauteur des circonstances comme l'ont été les syndicalistes ouvriers qui se sont retrouvés maires, députés ou ministres.

Le commissaire désigné par le Gouvernement auprès de Thomson a eu l'occasion de nous dire qu'il avait été frappé par la qualité des militants syndicalistes du groupe qu'il avait rencontrés, mais aussi par leur manque d'informations sur bon nombre de questions intéressant la vie du groupe.

J'insiste donc sur ce dernier point et sur la nécessité absolue de donner aux administrateurs salariés, non seulement le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat, mais également toutes facilités pour visiter toutes les unités de production du groupe — il y en a plus de 120 en France — sans qu'on puisse leur opposer ni secret de fabrication ni secret militaire. De même, ces administrateurs doivent avoir accès à toute la documentation et à l'information nécessaire concernant le groupe, telle filiale, telle unité de production.

Je souhaite que le secrétaire d'Etat puisse tout à l'heure donner des précisions lorsqu'il répondra aux interventions. J'espère qu'elles seront positives et, d'avance, je l'en remercie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de nombreux orateurs ont insisté, avant moi, sur les objectifs politiques, économiques et sociaux qui, tous, confirment le bien-fondé de la nouvelle politique dont la nationalisation industrielle représente l'élément moteur.

Je me bornerai donc, en quelques remarques, à appeler votre attention sur les « quasi-absents » de ce projet de loi, sur les cinq firmes, soit françaises, soit à domination étrangère, pour lesquelles le Gouvernement a tenu à retenir une procédure particulière.

Pourquoi avons-nous, dans notre programme, confirmé notre volonté d'intégrer, dans le secteur public les entreprises Dassault et Matra d'une part, Roussel-Uclaf, C.I.I.-Honeywell-Bull et I. T. T. France, d'autre part ?

Les raisons sont évidentes pour les deux premières. Après tout, la proposition du Gouvernement ne fait que compléter les options prises en 1936 et dans l'immédiat après-guerre, et dont l'acquis et les résultats ne sont d'ailleurs contestés par personne.

Plus complexes dans le cas des firmes à domination étrangère, les motivations ne manquent pas non plus pour retenir leur intégration dans le secteur public.

Il y a d'abord des raisons de théorie économique, qui ont été longuement exposées par M. le rapporteur et mes collègues du groupe socialiste.

Mais, de plus, la France ne saurait être l'exécutant appliqué et besogneux de décisions économiques prises ailleurs. Elle doit, elle peut par l'extension du service public, retrouver un rôle déterminant dans le domaine industriel.

Roussel-Uclaf, C. I. I. et I. T. T. présentent la caractéristique de jouer un rôle stratégique dans certains domaines essentiels qui conditionnent l'avenir de notre pays.

Une nouvelle politique de la santé peut-elle se concevoir sans une redéfinition des conditions de production et de promotion des médicaments ? En ce domaine comme dans d'autres, il est urgent de faire face à la concurrence internationale, d'assurer le nécessaire développement de la recherche et de promouvoir vigoureusement les exportations. Il était donc impensable que Roussel-Uclaf, première des trois grandes de cette industrie, ne soit pas prise en compte.

Nous aurons certainement l'occasion d'étudier de près la structure de ce groupe. Je présenterai donc une simple remarque.

Dès 1965, dans le cadre de ce que l'on appelé la stratégie défensive dans la chimie en général et dans la parachimie en particulier, le groupe Roussel-Uclaf s'élargit par fusion avec d'autres groupes, en particulier le groupe Hoechst. Jusqu'en 1974, la participation du groupe allemand est minoritaire, mais, à cette époque, le Gouvernement accepte l'accroissement de la participation de Hoechst dans Roussel-Uclaf et le groupe allemand devient majoritaire dans le premier groupe pharmaceutique français. La responsabilité de l'ancien gouvernement est grave dans cette affaire.

Ne pouvait-on, dès cette époque, trouver une formule française, allions rencontrer, et c'est sans doute pour se prémunir contre industrie pharmaceutique à des groupes étrangers ?

J'aborde cette question aujourd'hui car, si nous ne pouvons inclure cette nationalisation dans le débat, c'est parce que, dès 1974, le groupe Hoechst a saisi les difficultés que nous allions rencontrer, et c'est sans doute pour se prémunir contre une nationalisation que le groupe allemand a gardé le contrôle direct de Roussel-Uclaf, car, rappelons-le, la publication de la liste des entreprises nationalisables est antérieure aux accords de prise de contrôle du groupe français. C'est un peu la même opération que tente aujourd'hui Paribas avec sa filiale suisse.

Aucun pays ne pourra prétendre, à long terme, à une réelle autonomie s'il ne dispose pas des moyens de maîtriser la filière électronique ; d'abord parce que tous les produits industriels un tant soit peu sophistiqués incorporent des mécanismes de traitement d'information ; ensuite parce que le potentiel de croissance de cette filière est exceptionnellement élevé ; enfin, parce que les pays qui disposeront à terme de cette capacité économique disposeront de plus de puissance que ceux qui détiennent aujourd'hui les sources d'approvisionnement énergétique.

Indubitablement, une telle perspective s'applique à C. I. I.-Honeywell-Bull. C. I. I. pourrait bien être le creuset de la relation d'une politique informatique nationale, pour autant que soient développées les liaisons verticales entre sociétés de services et constructeurs, la clef de la réussite en ce domaine résidant dans la fourniture des services accompagnant le matériel.

C'est à cette même filière qu'appartient l'industrie du téléphone et l'on pourrait quasiment utiliser les mêmes arguments pour I. T. T. France. Fiction juridique, cette multinationale type dispose dans notre pays de nombreuses ramifications dans des domaines très variés, particulièrement dans le téléphone, avec la compagnie générale des constructions téléphoniques, et dans les composants électroniques, avec S. P. I.-I. T. T.

Après avoir développé en France, sous l'impulsion des pouvoirs publics, la technique de commutation électromécanique, dite Pentaconta, la C. G. C. T. s'est lancée, pour faire face à l'évolution technologique, dans la commutation semi-électronique. Plus récemment, la firme a proposé un système de commutation électronique ou temporelle, le « système 12 », qui entre en concurrence avec le modèle « E 12 » conçu par C. I. T.-Alcatel-Thomson, de son côté, travaille aussi sur ce central d'avenir. Bataille technique ? Sans doute ! Mais aussi problème politique quand on pense aux conséquences économiques d'un tel enjeu.

Ajouterai-je que la C. G. C. T., parce qu'elle dépend, pour l'essentiel, des commandes de l'Etat, mériterait déjà, en fonction de ce seul critère, de figurer dans le secteur public élargi que nous entendons mettre en place ? Je sais que des bruits ont couru sur une réduction de ces commandes pour 1982, mais je sais aussi que le Gouvernement ne tient pas à ajouter de nouvelles menaces sur l'emploi dans des régions déjà fragiles.

Nous n'acceptons pas la fatalité, mais nous acceptons les faits. En ce sens, le Gouvernement a eu raison de se donner un délai de réflexion supplémentaire pour traiter du cas de ces entreprises qui posent également des problèmes spécifiques du fait de leur structure interne ou de leurs liens étroits avec des firmes étrangères. En ce sens, la commission spéciale a eu également raison de rejeter un amendement tendant à intégrer immédiatement au projet de loi la nationalisation de Roussel-Uclaf, de C. I. I. et d'I. T. T. France.

S'agissant de Dassault et de Matra, le Gouvernement, en signant le protocole d'accord avec les dirigeants de ces groupes, a confirmé le double souci qu'il a toujours affirmé : ne pas porter préjudice à l'unité industrielle des groupes concernés et témoigner d'une réelle volonté de concertation. C'est là un choix heureux qu'il faut approuver.

M. André Billardon, président de la commission spéciale. Très bien !

M. Guy Lengagne. En ce qui concerne les firmes à domination étrangère, les contraintes sont d'ordre économique et stratégique : c'est ainsi que la répartition actuelle du capital de C. I. I.-Honeywell-Bull — 53 p. 100 au holding de la compagnie des machines Bull, dans laquelle le groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson détient aujourd'hui 51 p. 100, et 47 p. 100 à la société Honeywell-Information Systems — peut donner l'apparence d'une majorité française. En réalité, les capitaux français ne font pas le poids face au partenaire américain, qui a pris garde de laisser toutes ses filiales dans les pays où il jouit d'une bonne position commerciale en dehors de l'association. En outre, la puissance technique américaine est sans commune mesure avec le potentiel de l'ancienne C. I. I.

Une rupture brutale aurait deux conséquences essentielles : d'une part, elle obligerait C. I. I.-Honeywell-Bull à renégocier de coûteux accords de licence, le temps de s'affranchir de la

dépendance technologique ; d'autre part, elle permettrait à la firme américaine de disposer « gratuitement » d'une partie du réseau commercial à l'étranger, arme essentielle du combat économique.

De même, le marché de la téléphonie étant mondial, une rupture brutale avec I.T.T. pourrait entraîner de la part de la multinationale américaine une sévère contre-offensive, dont risqueraient de pâtir les produits développés aujourd'hui à l'exportation par C.I.T., Alcatel et Thomson-C.S.F.

Le Gouvernement a donc eu raison d'approcher le cas de ces trois grands avec prudence. Mais il me paraît cependant essentiel d'appeler son attention sur l'acuité des problèmes économiques et sociaux que fait naître la situation présente.

J'ai évoqué tout à l'heure le dossier du système de commutation 1240 proposé par la C.G.C.T. à l'administration. De l'avis même des techniciens, il apparaît que ce système est techniquement au point. Or, pour exporter à l'étranger, la C.G.C.T. a besoin de l'agrément des P.T.T. Dois-je ajouter qu'un contrat très important est en cours de négociation avec un pays d'Extrême-Orient qui donnerait un an de travail aux salariés de l'entreprise ? Puis-je souligner que l'adoption du « système 12 » pourrait relancer l'activité de l'une des deux usines du Pas-de-Calais, qui a perdu 1 000 emplois de 1975 à 1981 ?

Pourquoi la discussion sur le système 12 ne serait-elle pas liée à la nécessité pour C.G.C.T. de développer une véritable politique d'exportation ? Pourquoi ne pas inciter, par ce moyen, les dirigeants de l'entreprise à développer dans ses usines de nouvelles lignes de produits, compte tenu des capacités techniques et humaines. J'aimerais donc un simple souhait : prenons des précautions, négociations, mais allons vite.

L'incertitude qui pèse aujourd'hui sur les travailleurs de cette entreprise doit être levée au plus tôt. Par exemple, l'usine de Boulogne-sur-Mer qui comptait près de 1 800 personnes en 1978, n'en emploie plus aujourd'hui que 700 et deux opérations de « primes au départ volontaire » ont été réalisées au début de 1980 et de 1981.

Puis-je me permettre une anecdote significative ? Je viens d'apprendre qu'une société immobilière dépendante d'I.T.T. a rompu précipitamment les contrats de location d'un certain nombre d'occupants, afin de mettre en vente plusieurs logements pour la fin de l'année. N'est-ce pas curieux ?

Ne pourrait-on envisager l'avenir de la C.G.C.T. dans le cadre d'une décentralisation industrielle dans le Nord-Pas-de-Calais, associant l'administration des télécommunications et d'autres entreprises de ce secteur ?

Je conclus, monsieur le président. La politique de redressement économique, dans laquelle s'inscrit ce projet de loi, a notre entier assentiment. C'est pourquoi il est essentiel que le Gouvernement poursuive sans relâche, avec fermeté et ténacité, les contacts et les négociations avec les firmes dont j'ai parlé. Aller au fond du débat, tenir compte de tous les éléments du dossier ne devrait cependant pas faire oublier que les décisions qui seront prises concernent l'avenir de milliers de travailleurs et le maintien de leur emploi.

Ils attendent du Gouvernement des réponses fermes, des options claires. Je sais qu'il saura répondre à leur espoir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Devant les graves difficultés que rencontre l'économie française, le Gouvernement, ou plutôt les appareils des partis socialiste et communiste...

M. André Soury. Comme c'est original !

M. Pierre Bas. ...proposent une solution conforme à leur dogme idéologique : la nationalisation massive du secteur industriel et du secteur bancaire, l'étatisation de l'économie.

Si l'on veut en chercher la preuve, le symbole et même l'aveu, il suffit de lire le titre du projet de loi : « nationalisation » ne prend pas de « s ».

Les justifications qu'on cherche à présenter à l'opinion publique se résument, en réalité, à deux arguments essentiels.

Le premier argument tend à souligner que les nationalisations actuelles s'inscrivent dans la ligne de celles qui ont été entreprises par le général de Gaulle et qui constituent une réussite, sur laquelle personne ne songe à revenir.

Le second argument consiste à prendre Renault en exemple et à tout ramener à ce qui est présenté comme le fleuron de l'industrie française.

Tout cela est, comme d'habitude, un peu rapide, un peu court, un peu léger, et, sous le maquillage ou le masque, les véritables intentions parviennent finalement très mal à se dissimuler.

Pour ma part, je les perçois très clairement : à travers les nationalisations se profile la volonté pour l'Etat socialo-communiste de soumettre le pays à son contrôle implacable, en mettant au pas les agents économiques dans le secteur industriel et en dirigeant sans partage le secteur bancaire. En spéculant sur la méfiance atavique des Français à l'égard de l'argent et de ceux qui en font le commerce, les socialistes, qui sont les plus opposés à la puissance supposée des banquiers, sont prêts à donner tout le pouvoir à un banquier unique, l'Etat, et à ouvrir ainsi les portes à l'arbitraire, à l'oppression, comme ce fut le cas chaque fois que, dans notre pays, l'Etat eut tous les pouvoirs.

Ce projet, sans précédent dans un pays industrialisé par son ampleur et sa portée, tire toute sa cohérence du centralisme démocratique, tel que Marx l'exposait : « Le prolétariat se servira de la suprématie politique pour centraliser tous les instruments de production entre les mains de l'Etat. » A partir de là et par l'intermédiaire d'une autre révolution, celle de la décentralisation, les bases de la société socialo-communiste seront établies de manière, espère-t-on, irréversible.

Mais le général de Gaulle, en 1945, s'était refusé à nationaliser l'ensemble des banques, excluant notamment en totalité les banques d'affaires. Et, dégagé des communistes en 1958, il n'a pas jugé nécessaire de procéder à de nouvelles nationalisations. Il ne l'a pas fait parce que cela lui semblait inutile et dangereux pour la liberté.

Quant à l'exemple Renault, permettez-moi de préférer parler à ce propos, comme d'autres orateurs l'ont fait, de « mythe » plutôt que de « modèle ». De 1972 à la fin de 1979, la Régie Renault a payé 1,2 milliard de francs d'impôts et a reçu parallèlement 7,2 milliards de francs de nouveaux capitaux propres, dont elle n'a financé elle-même qu'un peu plus d'un milliard.

Ainsi la Régie a-t-elle reçu de l'Etat près de 5 milliards de francs en sept ans. Dans le même temps, les cinq groupes nationalisables ont payé près de 12 milliards d'impôts et n'ont rien reçu de l'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public. Oh !

M. Pierre Bas. On peut donc dire, contrairement à ce qui peut être affirmé par le Gouvernement, que c'est indirectement le secteur privé qui paie pour Renault. En tout cas, chaque emploi nouveau créé coûte plus de 10 000 francs par an au contribuable.

M. Philippe Bassinet. C'est original !

M. Pierre Bas. Ce n'est peut-être pas original, mais c'est vrai et c'est bien ce qui vous gêne.

Au-delà de ces remarques préliminaires, le projet de loi sur les nationalisations, tel qu'il est présenté par le Gouvernement, constitue une grave erreur porteuse de lourdes menaces. En effet, les nationalisations sont injustifiables.

Ce ne peut pas être la logique économique qui les justifie. Dans ce domaine, il est en effet facile de constater que le choix des entreprises industrielles à nationaliser ne repose sur aucun critère logique : ni sur l'importance du chiffre des ventes, ni sur l'importance de la marge brute annuelle d'autofinancement, c'est-à-dire sur la puissance financière, ni sur la nature de l'activité.

Ainsi, on va nationaliser les fabricants de verre plat, mais pas ceux qui font du verre creux (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

On nous parle de nationalisations « stratégiques » ; il vaudrait mieux chercher un justificatif un peu plus solide et un peu plus sérieux, car le mot « stratégique » ne semble pas avoir le même sens pour tout le monde !

Les voilages et les rideaux, les piles et les ampoules électriques, les composants pour parfums, les panneaux isolants et les canalisations...

M. Jean Valroff. Quel lot disparate !

M. Pierre Bas. ...seraient-ils des productions économiques « stratégiques » au sens socialiste ? Non, c'est bien évident. Or, elles vont être nationalisées !

Les ciments et les travaux publics ne le sont pas, puisqu'il est prévu de les « rétrocéder » au secteur privé.

Tout cela n'est pas d'une logique implacable, comme on peut aisément le constater !

Le problème de la rétrocession est, en lui-même, très instructif : le Gouvernement veut rétrocéder au secteur privé les activités « non stratégiques » des compagnies financières

de Suez et de Paribas. Ainsi seront sans doute rétrocédées les participations aux Boucheries Bernard et au Club Méditerranée : rien de plus normal dans cette logique. Mais, en appliquant le principe de rétrocession des actifs industriels de Suez et le principe parallèle de nationalisation de tous les actifs industriels des cinq grands groupes nationalisables, on rétrocèdera la participation de Suez dans la Lyonnaise des eaux et on nationalisera celle de la C.G.E. dans la Générale des eaux. Voilà sans doute un autre étonnant exemple de logique !

Un esprit non averti considérerait sans doute que tout cela est confus, absurde, arbitraire.

En ce qui concerne la nationalisation du crédit, il est aussi difficile de trouver une justification qui ne soit pas d'ordre politique. La nationalisation de tout le crédit est un acte anti-économique qui ne peut trouver son inspiration que dans les doctrines politiques les plus éloignées de la réalité économique, les plus retardataires, je dirai le mot : l'antédiluvien marxisme.

Il n'est pas nécessaire de s'approprier les banques qui distribuent le crédit pour assurer le contrôle sur la distribution du crédit.

En effet, les autorités monétaires disposent aujourd'hui de tout un arsenal permettant de contrôler le montant des crédits distribués et d'orienter le crédit vers les filières jugées prioritaires. Outre le fait que l'Etat utilise déjà pour son propre compte des bras de leviers puissants — la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national, le Trésor, les banques nationales — il agit également par l'encadrement sévère du crédit qui existe sans discontinuité en France depuis 1974, par les réserves obligatoires, par le coefficient de retenue des effets à moyen terme, par les refinancements privilégiés à la Banque de France : crédit expertation, financement économique d'énergie, immobilier, etc. Ainsi, l'Etat dispose de tous les moyens pour agir sur l'abondance ou la pénurie du crédit. (*Protestations sur les banes des socialistes et des communistes.*) Vous ne pouvez pas dire le contraire.

De plus, il convient de dénoncer les propos tenus par le pouvoir, qui consistent à faire croire que le crédit pourra devenir moins cher avec la nationalisation. C'est méconnaître profondément les mécanismes de formation des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt ne se décrètent pas, comme le démontre de façon éclatante la hausse brutale et de forte intensité des taux en France, qui sont passés en quelques semaines de 12 p. 100 à presque 20 p. 100 pendant certaines périodes, sous la pression de la hausse des taux aux Etats-Unis et dans le monde.

La formation des taux d'intérêt dépend principalement de facteurs dont l'Etat ne peut avoir totalement la maîtrise dans une économie non autarcique : l'évolution relative des taux d'intérêt et des taux de change entre les différents pays, l'évolution du solde de la balance courante des échanges et de la balance des paiements, la conjoncture économique interne et externe, la maîtrise des tensions inflationnistes. Ainsi, même quand vous aurez nationalisé toutes les banques, vous serez incapables de dominer le problème.

Il n'est pas davantage nécessaire de s'approprier les banques pour redonner à l'Etat la maîtrise de la création monétaire. En contrôlant déjà le volume de la distribution du crédit, principale source de la création monétaire, l'Etat est en mesure de maîtriser l'évolution de tous les agrégats monétaires.

Dans aucun pays étranger, et pas davantage en France, les banques n'ont les moyens de se rendre indépendantes de l'étroit contrôle de la puissance publique. Il n'est donc aucunement justifié de nationaliser l'activité du crédit ou même les sociétés qui l'exercent sous le prétexte de vouloir mieux contrôler la monnaie.

Le prétexte apparaît d'autant plus fallacieux aujourd'hui que le Gouvernement ne se prive pas de créer une trop grande quantité de monnaie en faisant financer, par la Banque de France et par les banques elles-mêmes, le déficit du budget.

Il n'est pas non plus raisonnable de soutenir l'idée selon laquelle la nationalisation de l'appareil bancaire améliorerait son mode de fonctionnement à la plus grande satisfaction de la collectivité.

La nationalisation des banques pourrait être légitime si elle contribuait à démanteler un monopole, à pallier les défaillances des interventions privées, ou encore à s'approprier un « service public ». Mais la part du secteur public est déjà considérable dans le secteur bancaire en France, et il n'y a aucun monopole. La diversité des statuts bancaires — publics, privés, mutualistes — favorise le développement de la concurrence.

En réalité, l'Etat socialo-communiste entend créer un quasi-monopole à son profit et éliminer toutes les initiatives privées. Il est d'ailleurs inquiétant de constater que la nationalisation totale du crédit n'a été mise en place que dans les pays

communistes, ou dans ceux qui ont eu pouvoir une coalition socialo-communiste. Le cas, aujourd'hui, de la France était, hier, celui du Portugal qui cherche, d'ailleurs, les moyens de dénationaliser. Ni les travaillistes en Grande-Bretagne, ni Kreisky en Autriche, ni Brandt en République fédérale d'Allemagne, ni Palme en Suède, ni le Front populaire de Léon Blum n'ont tenté d'esquisser une telle expérience.

C'est qu'il y a deux socialismes, le social-démocrate et le communiste, et le type français actuel du socialisme est techniquement, sinon politiquement, communiste. (*Exclamations et rires sur les banes des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Vous avez l'air de vous y connaître !

M. Pierre Bas. Je le dis pour prendre date, car on s'en apercevra de mieux en mieux au fil des jours.

La logique d'un tel projet devrait conduire à interdire à toute personne morale ou physique de nationalité française l'exercice du commerce de banque, ce qui paraît bien difficile à justifier. Paradoxe et absurdité !

En définitive, loin de trouver une justification économique à la nationalisation du crédit dans des pratiques prétendument « monopolistiques » ou « oligopolistiques », l'Etat crée à son profit un monopole de droit et de fait.

En s'appropriant les banques, l'Etat les soumettra aux contraintes d'un « service public » interdisant que les rapports entre les clients et le banquier soient régis, comme c'est le cas aujourd'hui, par les règles du pur droit privé, le libre droit des échanges entre les personnes.

La nationalisation du crédit n'a pas d'aliéni d'ordre économique. Ses méfaits se feront ressentir bien au-delà de la sphère économique.

Le véritable enjeu de la nationalisation du crédit, c'est bien en fait celui de l'étatisation complète de l'économie avec son cortège d'oppressions et d'interventionnisme.

Le chef d'entreprise sait par expérience qu'il est dangereux d'être tributaire d'un seul fournisseur et d'un seul client. Comment pourra-t-il accepter d'aliéner son indépendance entre les mains d'un seul banquier : l'Etat, qui contrôlera tous les circuits de financement ?

Face à l'Etat omnipotent, la planification dirigiste relayée sur place, le cas échéant, par l'action syndicale, quelle place restera-t-il pour l'initiative privée et la liberté individuelle ?

La nationalisation du crédit affectera progressivement le comportement de tous les Français.

Privées de toute liberté, les banques deviendront des organes d'exécution de l'Etat et, peut-être, des caisses enregistrees des opérations de dépôts et de crédit.

La nationalisation du crédit va se traduire par une « dépersonnalisation » du service bancaire, qui est contraire à l'évolution souhaitée par les Français.

La possibilité de choisir dans la diversité doit demeurer, car les motivations des Français sont multiples ; tour à tour, ils cherchent la commodité, la qualité des relations, la discrétion, la compétence, la personnalisation des rapports, la disponibilité, la confiance.

Pour le particulier, le danger de voir s'accroître la capacité et la prétention inquisitoriales de la puissance publique est grand. Il y aura désormais conjonction dans les mêmes mains du pouvoir fiscal et de l'activité bancaire.

Où sera la liberté pour le cadre de banque et le client particulier, ou l'entreprise, pris tous les deux entre les exigences du plan et un contrôle total de leurs relations par la puissance publique ?

Enfin, la nationalisation du crédit va perturber considérablement les relations économiques et monétaires de la France avec le reste du monde.

Parce que le mouvement d'internationalisation de la banque française est parallèle à celui de notre économie.

Par ses multiples ramifications dans le monde, la banque française nationalisée ou privée a contribué à favoriser et à accompagner la pénétration de nos entreprises sur les marchés étrangers.

Parce que la nationalisation totale du crédit fait peser une menace sérieuse sur notre implantation bancaire à l'étranger et risque de compromettre durablement le développement international des banques françaises.

En effet, la nationalisation aveugle du crédit, sans souci de pragmatisme économique, nous différencie dangereusement de tous les économies industrialisées.

La nationalisation des banques, telle qu'elle est envisagée par le Gouvernement, ignore le principe international pourtant défendu par la France de « l'extraterritorialité... selon lequel une loi ne peut avoir d'effets en dehors de son propre territoire, comme M. Foyer l'a démontré magistralement hier. La doctrine, qui a toujours défendu ce principe, a été confirmée par une jurisprudence abondante, qui prend aujourd'hui toute sa saveur.

En juillet 1956, le Gouvernement égyptien a promulgué une loi aux termes de laquelle, d'une part, était dissoute la compagnie universelle du canal de Suez et, d'autre part, était transférée, au profit de l'Etat égyptien, la propriété des biens de cette compagnie, biens détenus en Egypte et à l'étranger.

Le gouvernement français de l'époque, présidé par Guy Mollet et dont le garde des sceaux était François Mitterrand, fit voter la loi du 1^{er} juin 1957 qui déclarait sans effet sur une société régie par la loi française les dispositions d'une loi étrangère,

M. Pierre-Bernard Cousté. Ils l'ont oubliée !

M. Pierre Bas. Si le pouvoir socialiste était fidèle à lui-même et respectueux des règles du droit international, il ne pourrait prétendre nationaliser les filiales et succursales à l'étranger des banques privées françaises, d'autant que la transgression de ce principe poussera les Etats étrangers à prendre des mesures de rétorsion.

Par ailleurs, le simple fait d'imposer le label de « banque nationalisée » à toutes les banques françaises amoindrirait les chances de succès des banques françaises à l'étranger. Ainsi, déjà, aucune autorisation n'a été donnée à aucune banque nationalisée française, bien que ce soient les trois plus grandes, pour une implantation dans tous les pays du golfe persique. Seules les deux banques d'affaires privées françaises, Paribas et Suez, ont pu obtenir une telle autorisation.

Il se trouve que les pays de la péninsule arabe, comme l'Amérique du Nord et certains pays d'Asie, éprouvent une certaine préférence pour l'entreprise privée.

D'un autre point de vue, la nationalisation totale du crédit rendra moins facile le financement du déficit extérieur de la France, car notre capacité de « recyclage » sera compromise et notre crédit sur les marchés internationaux susceptible d'être menacé.

Le crédit de la France sera alors discuté et les banques françaises ne pourront plus aussi facilement solliciter le marché international. Ce fut le cas entre les années 1974 et 1976 pour l'Italie, qui avait poussé plus loin que la plupart des autres pays européens l'appropriation par l'Etat du capital des principales entreprises et des principales banques.

En définitive, la nationalisation de l'essentiel de l'appareil bancaire français fera peser une menace sérieuse sur notre rayonnement international.

Mais revenons à l'intérieur de nos frontières pour remarquer que la nationalisation du crédit va entraîner un bouleversement dont le personnel des banques sera la première victime. L'ensemble des carrières du personnel va être remis en cause par la fonctionnarisation, par les changements inévitables en matière de salaires ou de promotion, par la concentration des postes et des reconversions. En s'appropriant le capital des banques, l'Etat socialo-communiste ne respecte aucun des avantages acquis par le personnel, notamment en matière de participation aux fruits de l'expansion des entreprises et en empêchant la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel comme aurait dû le permettre l'application de la loi votée le 24 octobre 1990 à l'initiative de notre ancien et remarquable collègue du groupe du rassemblement pour la République, Jean-Pierre Delalande.

Le Gouvernement veut donc supprimer, au nom d'une doctrine qui enlève tout aux citoyens pour le donner à l'Etat, l'idée de participation voulue par le général de Gaulle. Comme quoi le socialisme cherche à emprunter au gaullisme, quand cela l'arrange, et à le mettre au placard, quand cela le dérange !

Mais les nationalisations ne sont pas seulement injustifiables, elles sont surtout injustes — elles sont spoliatrices et plusieurs de mes collègues de l'opposition l'ont brillamment démontré — inutiles, coûteuses, inéquitables. Elles représentent un triple danger : pour l'économie française, pour les finances publiques, pour les citoyens.

Après la décentralisation, la mise au pas des moyens d'information de masse, en attendant l'emprise sur le système éducatif et sur les règles du jeu électoral et institutionnel, la nationalisation des grands groupes de l'industrie et du système bancaire conduit à la suppression pure et simple de la liberté d'entreprise, base fondamentale de la société libérale et, constitutionnellement, une de nos grandes libertés.

Les conséquences des nationalisations doivent être clairement mises en évidence. Le monopole du crédit appartiendra à l'Etat. Plus des deux tiers de la construction électrique et électronique seront sous le contrôle de l'Etat. Près de la moitié de la chimie de base sera nationalisée. L'essentiel des secteurs du verre, des métaux non ferreux, de la production et de la transformation de l'acier seront la propriété de l'Etat.

C'est une véritable rupture, une fracture peu glorieuse mais peut-être brève, qui est mise en œuvre, qui conduit à étatiser les secteurs concurrentiels d'avenir.

Alors que la République fédérale d'Allemagne ou le Japon refusent toute idée de nationalisation, alors que l'Italie ou la Grande-Bretagne dénationalisent, la France se jette dans un processus au mieux inutile, au pire ruineux. En effet, en dehors des Etats-Unis, où l'Etat ne contrôle aucune entreprise industrielle et où l'économie nationale est florissante, comme l'est l'économie personnelle des individus, et en dehors du bloc soviétique, où aucune entreprise n'échappe à l'Etat, et où la paupérisation est généralisée, et la misère aussi criante qu'évidente...

M. André Soury. Allons donc !

M. Pierre Bas. Regardez la télévision presque tous les soirs, voyez les files d'attente devant les magasins en Pologne, cela vous instruira.

En dehors, dis-je, des Etats-Unis et du bloc soviétique, de nombreuses expériences de nationalisation ont été tentées : elles ont toutes échoué.

M. André Soury. C'est vous qui le dites !

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Cela n'a rien à voir !

M. Jean Valroff. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Pierre Bas ?

M. Pierre Bas. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Valroff, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Valroff. Je vous remercie, monsieur Pierre Bas.

Je voudrais dire simplement ceci : la télévision que notre collègue nous invite à regarder est-elle celle dont il a dit tout à l'heure qu'elle était domestiquée ?

M. Pierre Bas. Bien sûr ! Je pense que les socialistes portent là un petit coup prémédité à leurs amis communistes. Mais c'est une opinion personnelle — et je maintiens le mot « domestication ». Par ailleurs, on peut avoir une autre interprétation de ces reportages fréquents. (Très bien ! et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Voilà donc l'enjeu des nationalisations. Les performances de l'économie française, déjà fortement contrariées par la crise de l'énergie et le désordre du système monétaire international, auront à souffrir d'une politique archaïque, utopique, dogmatique, qui fait passer le respect d'une idéologie surannée avant l'intérêt national.

« Quand le fait qu'on rencontre est en opposition avec une théorie régnante, il faut accepter le fait et abandonner la théorie », disait Claude Bernard.

Nationaliser, c'est bureaucratiser, diriger, monopoliser, augmenter les dépenses publiques et alourdir la fiscalité. C'est surtout détruire la liberté économique et, en attendant, dans ce pays, les derniers espoirs de relancer l'esprit d'entreprise et de rendre aux Français le goût de la responsabilité et de l'effort.

Que vont donner à la France les nationalisations que vous nous proposez ? En quoi les Français, après la nationalisation de la banque Horvet de Bourges, seront-ils plus riches, plus puissants, plus cultivés, plus libres ? Les 35 milliards selon les uns, 85 milliards selon les autres, que vous allez consacrer aux indemnisations, n'auraient-ils pas été mieux employés à agir véritablement sur le chômage, à lutter véritablement contre l'inflation ? Or, au contraire, en désorganisant notre système économique et en créant du papier monnaie, quel que soit le nom dont vous l'appeliez, vous augmentez l'inflation, vous alimentez la hausse des prix en même temps que vous faites flamber les chiffres du chômage.

M. André Soury. Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd !

M. Jean Valroff. Qu'avez-vous fait depuis vingt ans ?

M. Pierre Bas. A mesure que passent les semaines et que se dessinent mieux les lignes de votre politique, on voit resurgir tous les fantômes...

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Fantomas !

M. Pierre Bas. ... qui menèrent à leur perte les régimes généraux que la France put connaître en deux siècles, fantômes de l'incompétence, fantômes de l'incohérence, fantômes des effondrements boursiers, fantômes des dévaluations répétées, fantômes de la banqueroute. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Cela devient pathétique !

M. Pierre Bas. Aveugles voulant conduire d'autres aveugles sur les chemins difficiles de l'économie et du monde, vous cherchez à tâtons, comme les spectres de Breughel, une issue aux problèmes insolubles que vous vous créez et surtout que vous créez à la nation. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Le malheur, c'est que vous ne trouverez pas d'issue, vous serez contraints à aller toujours plus loin et à faire toujours plus mal, à vous durcir, à vous cuirasser de haine et de fureur (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*), et certains propos récents trahissent une voluptueuse impatience de sévir. (*Mêmes mouvements.*)

M. André Soury. Rien que ça !

M. Jean-Jacques Barthe. C'est l'apocalypse !

M. Pierre Bas. Ainsi, vous attacherez durablement votre nom à une période de répression et de régression dans l'histoire de la France, et de chagrin et de malheurs pour les Français.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente.) Le chagrin et la pitié !

M. Pierre Bas. Lorsque vous eûtes pris le pouvoir, vous allâtes dans les cimetières porter des roses. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Les roses se sont fanées, mais il reste encore les grands cimetières lugubres, froids et déserts. C'est ce qui subsiste de vos symboles. Dans l'immense cimetière de la libre entreprise que vous creusez aujourd'hui, vous n'enterrez pas seulement les réussites considérables de notre histoire de liberté et de progrès. Vous creusez une autre nécropole, celle où, tôt ou tard, vous irez vous engloutir, car la nation, qui n'est pas près d'oublier comment sa confiance fut surprise et ses espoirs déçus, appellera, appelle déjà, le grand champ de vos utopies sous la lune : le cimetière des illusions perdues. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

« Change nos lots, cribles les fléaux, à commencer par le temps », prie Arthur Rimbaud. Vaste programme, pour lequel vous êtes sans force. L'œuvre considérable que vous voudriez entamer est une œuvre de destruction.

Vous ne remplacerez pas le moteur que vous allez briser. Vous avez tort. Vous allez au contraire de toute l'évolution humaine, de l'évolution des sociétés, des institutions, des entreprises...

M. André Soury. Il ne va pas rester grand-chose !

M. Pierre Bas. ... qui a abouti aux formes élaborées et efficaces de créations dynamiques nées de l'esprit de l'homme, et, en définitive, au service de l'homme, sur lesquelles vous portez la main.

Vous touchez à la vie économique et sociale de ce pays par des mesures mutilantes. Vous avez tort. Je vous cite à nouveau Rimbaud. Ecoutez-le : « Le chant des cieux, la marche des peuples ! Esclaves, ne maudissons pas la vie. » (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre-Bernard Coustré. Magnifique !

M. le président. La parole est à M. Coffineau.

M. Michel Coffineau. Après les grands débats qui ont déjà marqué ce début de législature, comme la décentralisation ou l'abolition de la peine de mort, celui sur les nationalisations s'attaque directement à la réalité économique dominante et il est en prise directe sur les conditions de vie des travailleurs et sur leur rôle dans le processus de décision des entreprises.

Nationaliser, comme l'ont déjà dit nombre de mes collègues, c'est permettre aux représentants de la nation d'orienter la politique industrielle et de maîtriser notre économie.

Mais nationaliser, c'est aussi et en même temps, transformer les rapports du travail et des travailleurs.

A l'inverse de l'épouvantail collectiviste, bureaucratique, brandi par nos adversaires, c'est une démarche fondamentale de libération :

Libération des consommateurs des normes et des prix que la loi du profit impose ; libération de la puissance publique du diktat du capitalisme international ; libération des échanges commerciaux du poids des entreprises exerçant un monopole sur notre économie ; libération des travailleurs de l'exploitation qu'ils subissent et de l'autoritarisme qui régit l'essentiel des rapports du travail.

A travers ces nationalisations, les travailleurs doivent voir naître des droits nouveaux, importants et significatifs de la démarche fondamentale visant à la mise en place d'une société socialiste autogestionnaire. Ce faisant, le secteur public, dans son ensemble, jouera, demain, un rôle pilote pour une démocratisation de l'entreprise faisant un pendant nécessaire à la démocratisation de l'ensemble de la société, aujourd'hui bien avancée.

La loi discutée aujourd'hui prévoit, avec juste raison, la représentation des travailleurs au sein des conseils d'administration. Les grands choix concernant la vie de l'entreprise ne peuvent en effet être correctement décidés sans leur participation active.

Mais la composition proposée du conseil d'administration et le mode de désignation des représentants des travailleurs doivent être précisés clairement comme n'étant valables que pour une seule période transitoire en attendant une réflexion plus poussée sur cette composition et sur un mode de désignation basé sur l'élection par tous les travailleurs de l'entreprise.

Une réflexion est également souhaitable sur la notion de personnalité, d'usagers, là aussi, avec leur mode de désignation. Des amendements aux articles 8, 20 et 35, dont je suis signataire avec d'autres collègues, proposent cette notion de « période transitoire » que je demanderai, le moment venu, au Gouvernement de bien vouloir retenir pour apaiser l'inquiétude des travailleurs et des syndicalistes.

Que les représentants des travailleurs aient ainsi un pouvoir réel au niveau central ne suffit pas pour autant à assurer une démocratisation réelle : il convient de leur donner les moyens de leur intervention à tous les échelons du groupe industriel ou bancaire.

Il faut assurer leur intervention au sein des conseils d'administration des filiales où l'Etat devient actionnaire majoritaire. Dans l'état actuel des propositions du présent projet de loi, ces filiales restant régies par le droit privé, leur conseil d'administration ne peut donc être prévu par les dispositions légales. Il est déterminé par l'assemblée générale des actionnaires et donc par l'actionnaire majoritaire qu'est l'Etat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de nous rassurer et de nous dire que des consignes seront données pour que les travailleurs soient représentés dans les conseils d'administration de ces filiales dans une proportion au moins égale à celle du conseil d'administration du groupe.

Il faut aussi assurer l'intervention des travailleurs au sein des entreprises elles-mêmes. Un droit d'expression sur les conditions et l'organisation du travail doit être décidé au niveau de chaque service, de chaque atelier par un débat collectif et à travers une structure appropriée, élue par les travailleurs.

L'usine, l'unité de production, le département administratif doivent aussi disposer d'une structure élue, intervenant sur l'organisation du travail, mais aussi sur la finalité de la production et l'élaboration du plan.

M. André Rossinot. Quelle pagaille en perspective !

M. Michel Coffineau. Enfin, les droits des comités d'entreprise doivent s'élargir en matière économique avec des moyens correspondants. Les comités centraux de groupe, aujourd'hui inexistant, doivent être mis en place, permettant aux membres de ces comités d'appréhender l'ensemble des problèmes du groupe.

J'aurais aimé, et je sais n'être pas seul de cet avis, voir des dispositions dans ce sens, sinon figurer dans la présente loi, puisque la démocratisation et les droits nouveaux pour les travailleurs concernent aussi les secteurs publics existants, mais faire au moins l'objet de dispositions légales simultanées.

Je comprends cependant que le Gouvernement ait souhaité prendre le temps de la réflexion sur ce sujet, tout en allant vite sur la partie actuelle concernant l'appropriation, renvoyant à plus tard une nouvelle loi sur la démocratisation. Il faut mener très vite cette réflexion pour éviter le risque de voir une période transitoire s'installer et donc éventuellement se normaliser.

Je demande donc au Gouvernement s'il peut nous assurer que la période du printemps 1982 sera la date limite pour la présentation de ce nouveau projet de loi.

Dès aujourd'hui, il faut cependant que les grands principes concernant le pouvoir des travailleurs apparaissent dans cette loi.

Avec les nationalisations, dans le cadre, bien entendu, du pouvoir de la gauche, une ère nouvelle se profile, où les travailleurs, les travailleuses joueront enfin un rôle actif dans l'économie, au lieu d'être contraints de se contenter de vendre leur force de travail et de subir les règles monarchiques de l'organisation actuelle du travail.

L'entreprise nationalisée doit être le terrain privilégié d'une dynamique transformant les rapports du travail et des travailleurs. La participation de ceux-ci à la marche de l'entreprise, loin d'en compromettre l'efficacité comme le laisse entendre la droite et quelques pessimistes impénitents refusant, de reconnaître la capacité collective et l'intelligence inemployées de la grande masse des travailleurs, permettra, au contraire, le développement de l'innovation sociale, organisationnelle et technique.

Il convient donc d'aller vite, le plus vite possible, dans la mise en place des droits nouveaux pour les travailleurs. Les nationalisations, sans cela, seraient et resteraient uniquement des entreprises d'Etat. C'est beaucoup, mais ce n'est pas cela que nous voulons, ce n'est pas ce que souhaitent les travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mortelette.

M. François Mortelette. « La France choisit un chemin nouveau. S'il existe encore des bastilles, qu'elles s'apprêtent de bon gré à ouvrir leurs portes. » Ainsi s'exprimait Charles de Gaulle, à Alger, le 11 juillet 1943, à propos des nationalisations.

M. André Rossinot. Très bien !

M. François Mortelette. Dans un journal du parti socialiste que j'ai ici, et qui est une véritable relique car il fut distribué en 1943, sous l'occupation, étaient rappelées les positions socialistes sur les nationalisations. Et l'on pouvait y lire aussi les félicitations et les remerciements de Charles de Gaulle qui déclarait également : « Continuons le travail ensemble pour gagner la France. » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le Premier ministre a cité hier Jean-Paul II. Il aurait pu citer aussi Pie XII qui avait admis les nationalisations dans son encyclique *Quadragesimo anno*. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas si sûr !

M. Francis Geng. Vive l'enseignement catholique !

M. Francis Mortelette. Eh bien ! nous socialistes, il y a longtemps que nous les prévoyons. Déjà, en 1840, les Saint-Simoniens en parlaient.

Et il y a eu 36 !

Aujourd'hui, on nous accuse de dogmatisme. Non ! Il s'agit simplement de fidélité aux principes et surtout de lucidité de la part des hommes de gauche face à ceux qui voudraient continuer de décider à la place du Gouvernement.

Militant syndicaliste venu à la politique, je sais combien cette décision est vitale pour notre politique. Bien sûr, il faut faire la part des choses ; certains trouvent que c'est trop peu, d'autres beaucoup trop, mais il est vrai aussi que l'on trouvera toujours plus minimaliste ou plus maximaliste que soi-même.

Cela dit, il est indispensable, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'indemnisation soit juste. Je pense surtout aux petits porteurs, à ceux qui ont accepté l'investissement en actions et je pense aussi aux fonds communs de placement des travailleurs.

M. le Premier ministre a flétri l'attitude de certains banquiers en leur reprochant leur manque de civisme. Permettez-moi, chers collègues, d'aller plus loin. Dans la guerre économique qui est imposée à notre pays, c'est irahir la patrie que d'agir comme le font certains banquiers. En temps de guerre, vous savez, messieurs, quelle est la sanction ? Eh bien ! je pèse mes mots et je n'hésite pas à la requérir. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

M. Pierre Meuger. Oh !

M. Pierre Bas. Monsieur Mortelette, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François Mortelette. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Bas. Je constate, après qu'une majorité d'élus de cette assemblée a supprimé la peine de mort, que vous la réclamez pour des banquiers qui, je me permets de vous le dire, se contentent de défendre le patrimoine dont ils ont la charge et l'intérêt des actionnaires qui les ont élus pour cela.

Il n'est pas évident — et la meilleure preuve, c'est que nous sommes en désaccord — que défendre le droit des actionnaires à garder leur liberté et leurs biens soit un attentat contre la patrie, quoi que vous en pensiez.

Cela dit, j'entendais tout à l'heure quelques ricanements quand j'annonçais que des mesures de sévérité contre toute opposition se préparaient. Vous venez de nous en fournir une éclatante démonstration. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Cassaing. C'est le bateau ivre !

M. François Mortelette. Il me semble bien, cher collègue, que l'un d'entre vous a réclamé que la peine de mort soit maintenue en temps de guerre !

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais pas vous, justement !

M. François Mortelette. Devant la fuite des capitaux, il y a aussi l'affolement que l'on entretient parmi le personnel, y compris les cadres, à croire que la nationalisation, c'est le déplacement ou le chômage pour tous.

Cela explique en partie une évasion des cerveaux vers le secteur bancaire non nationalisable et vers les filiales de banques étrangères.

C'est pourquoi, constatant cette lutte du capitalisme pour contourner la loi, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de répondre d'une façon très précise aux trois questions que se posent tous ceux qui veulent sauver les nationalisations.

Premièrement, si un groupe industriel se constituait ou se reconstituait et devenait dangereux pour l'indépendance économique du pays, le Gouvernement s'orienterait-il vers une nouvelle nationalisation ?

Deuxièmement, en irait-il de même pour les banques qui franchiraient — certaines l'ont déjà probablement franchi — le seuil prévu, ou pour des petites banques qui se coaliseraient officieusement ou officiellement ?

Troisièmement, enfin, quand le Gouvernement tiendra-t-il son engagement électoral de nationaliser, ou de renationaliser pour certaines, les compagnies d'assurances ?

M. André Soury. Très bien !

M. François Mortelette. Il s'agit, je le rappelle, de la vingt et unième des cent-dix propositions du manifeste socialiste.

Chaque année, en effet, plusieurs milliards s'investissent à ce niveau, et pas toujours dans le sens que peut souhaiter le Gouvernement. Or vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, combien notre économie a besoin de ces milliards.

Je parle ici ce soir au nom du personnel d'une banque qui va être nationalisée...

M. Francis Geng. Capitaliste !

M. François Mortelette. ... et l'on comprendra mon émotion.

Trop de contre-vérités ont été dites ici par les membres de l'opposition. Il est vrai qu'ils jouent gros jeu. Mais il est vrai aussi qu'ils portent déjà le deuil, non pas de la dévaluation du franc, mais du capitalisme ! Ce projet transperce non pas leur cœur, mais leur portefeuille. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Adrien Zeller. Monsieur Mortelette, vous êtes un honnête homme, vous ne croyez pas ce que vous dites !

M. François Mortelette. Oui, vous voilà orphelins ! Qui donc demain pourra placer vos poulains dans les grandes entreprises juteuses ? Qui donc demain renflouera les caisses de votre propagande et de votre presse ?

M. Francis Geng. La gauche !

M. François Mortelette. Qui donc, enfin, réglera directement ou indirectement — et je sais ce dont je parle — les dépenses de vos campagnes électorales ?

Il est vrai que dans votre camp...

M. Pierre Gascher. C'est le vôtre !

M. François Mortelette. ... la poste de certains pays met quelquefois sept mois pour parvenir à encaisser les chèques à l'ordre d'organismes de bienfaisance.

Cela vous touche tant, messieurs de l'opposition, que vous employez toutes les possibilités de la procédure pour retarder le vote de la loi : question préalable, motion de renvoi, centaines d'amendements. Mais, ne vous en déplaise, les bastilles tomberont.

Ce qui vous chagrine le plus, c'est que cette conquête de la France sur le capital, nous la confions, nous, au mains des travailleurs, à leurs représentants syndicaux qui, depuis des années, ont acquis, malgré vos structures, malgré vos pressions, toute la connaissance dont ils vont avoir besoin.

Mais ce jour nouveau, mes camarades, nous le devons à tous ceux qui, depuis un siècle et demi, luttent pour plus de justice et plus de liberté.

Tout à l'heure, on a évoqué les cimetières. Eh bien ! à mon tour j'évoque tous ceux qui y reposent. Et si, au début de mon intervention, j'ai cité un personnage célèbre, je veux conclure en évoquant la mémoire de tous ceux, socialistes, communistes, hommes de bonne volonté, tous militants de la fraternité, qui sont morts avant de voir ce jour.

Oui, ils sont là, ces damnés de la terre : ils sont là, ces travailleurs licenciés, privés de promotion ; ils sont là, ces enfants, ces femmes, ces hommes honteusement exploités par le capitalisme sauvage. Oui, ils sont là, présents ce soir, non pour se venger, mais pour fêter la victoire de l'homme sur le capital, la victoire du savoir sur le pouvoir, la victoire de l'intelligence du cœur sur le profit.

Et, sachez-le bien, messieurs de la droite, cette victoire-là, vous ne la reprendrez jamais aux travailleurs. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre-Bernard Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Cosignataire de l'exception d'irrecevabilité, je partage les arguments présentés par M. Foyer.

M. André Soury. Nous nous en doutions !

M. Pierre-Bernard Cousté. Je crois que, dans son principe, le projet de loi de nationalisation est anticonstitutionnel. Il viole la Constitution en ce qui concerne la détermination des entreprises et des biens concernés, ainsi que dans ses dispositions relatives à l'indemnisation.

Je traiterai plus particulièrement de l'aspect international des nationalisations.

Le contexte actuel est absolument inédit. La finalité des nationalisations qui nous sont proposées n'est en effet pas de prendre le contrôle d'un service public ou d'un monopole mais de poursuivre une certaine politique économique et industrielle.

La finalité des nationalisations est donc tout autre que par le passé. Il est d'ailleurs frappant de constater que le législateur de 1981 est infiniment moins prudent que celui de 1936 et de 1937. Si celui-ci a nationalisé les chemins de fer, par exemple, il ne s'est pas intéressé à leur domaine privé.

M. André Soury. On n'est plus en 1936 !

M. Pierre-Bernard Cousté. Il n'a pas non plus tenté, par une loi française, de mettre la main sur des biens de filiales situées à l'étranger. Cette imprudence vous sera, j'en suis sûr, reprochée dans bien d'autres enceintes.

Retenons que l'importance même des groupes industriels que vous tentez de nationaliser fera que la chimie de base, pratiquement toute l'électronique et le téléphone vont se trouver contrôlés en fait par l'Etat. Ainsi, neuf des plus grandes entreprises françaises sur les onze figurant dans les cent premières firmes mondiales vont se trouver, directement ou indirectement, contrôlées par l'Etat.

C'est considérable ! Et si certains s'en réjouissent, ce que je comprends, d'autres le déplorent. Vous ne pouvez en effet ignorer que les cinq groupes nationalisables ont, en 1980, emprunté 600 millions de francs seulement tandis qu'ils payaient 4 milliards d'impôts, alors que le secteur nationalisé a emprunté 29 milliards de francs, reçu 18 milliards de subventions de l'Etat et payé un milliard seulement d'impôt sur les bénéfices.

Si l'on s'en tient aux chiffres officiels, la part du secteur nationalisé dans la production nationale passerait de 11 p. 100 à 16 p. 100, ce qui nous donnera une place record, puisque ce

pourcentage est de 14 p. 100 en Autriche, de 12 p. 100 en Italie, de 10 p. 100 en Grande-Bretagne, de 7 p. 100 en Belgique et de 3 p. 100 seulement en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis.

Vous prenez véritablement de grands risques ! Cela explique sans doute pourquoi vous avez, en outre, méconnu les aspects internationaux du problème et les obligations internationales de la France. Un débat vient de s'instaurer au sein de l'Assemblée parlementaire européenne et vous en aurez certainement des échos. Alors que l'Italie, sous l'influence de ministres socialistes, dénationalise la chimie et bientôt l'aéronautique, qu'il en va de même en Grande-Bretagne, voire au Brésil, on peut se demander la raison pour laquelle nous nous jetons dans cette aventure très risquée. D'ailleurs M. Goux vient d'indiquer, et je le remercie de sa franchise, que tout cela est fait dans l'idée que la nationalisation est irréversible et que les obligations remises à titre d'indemnisation ne doivent pas permettre un retour à des actionnaires privés des entreprises, qu'il s'agisse de banques ou d'entreprises industrielles. Toujours dans le souci d'éviter tout retour en arrière, M. Goux a jugé qu'il ne fallait pas se contenter de 37 p. 100, de 38 p. 100 ou de 51 p. 100 mais qu'il fallait nationaliser à 100 p. 100.

Cela en dit long sur l'esprit qui anime cette majorité qui va approuver les nationalisations !

Cependant, il faut reconnaître que M. Charzat s'est efforcé, dans son rapport, de répondre par avance aux objections que j'ai formulées dans des journaux et dans d'autres enceintes, me fondant sur les obligations de la France en matière internationale. Les pages 203 à 223 du rapport s'efforcent de répondre à ces critiques et déclarent péremptoirement que le projet de loi est conforme aux règles du droit international comme aux dispositions du traité de Rome.

M. André Soury. Vous voilà rassuré !

M. Pierre-Bernard Cousté. Ce serait de nature à nous rassurer si nous ne savions que le rapport n'a pas abordé le fond — j'espère que le Gouvernement comblera cette lacune — des dispositions du traité de Rome, qu'il s'agisse de l'article 222, des articles 3 f) et 86, des articles 7 et 37 ou des procédures prévues par les articles 101 et 102. Il y a là une méconnaissance préoccupante du droit et je crois que la critique viendra très vite. En effet, les règles de concurrence prévues par les articles 85, 86 et 37 ne sont pas observées et la libre circulation des biens et des services est entravée.

L'esprit de la Communauté européenne, chacun le sait, est précisément de promouvoir le progrès économique et le progrès social par la libre circulation des biens, des services et des hommes. Et il est évident que telle n'est pas l'orientation de ce projet de loi. Il découle clairement du traité de Rome que, lorsqu'il y a lieu de craindre que l'élaboration ou la modification d'une disposition législative, réglementaire ou administrative ne fausse les conditions de concurrence dans le marché commun et ne provoque, de ce fait, une distorsion, l'Etat membre concerné — et la France est membre de la Communauté — est tenu de consulter la Commission. En a-t-il bien été ainsi ? On parle de rencontres entre responsables, de discussions. J'espère que ce ne sont pas seulement des discussions de couloir et qu'elles ont revêtu la forme appropriée. J'espère aussi que le Gouvernement voudra bien répondre à ma question.

D'aucun n'hésitent d'ailleurs pas à soutenir qu'en éliminant virtuellement la totalité des banques privées, l'Etat français crée les conditions d'une intervention permanente et décisive des pouvoirs publics dans la vie des entreprises industrielles et commerciales. Cette intervention porterait atteinte au régime de la concurrence « non faussée », requise par l'article 3 f), en contrôlant le crédit. Ainsi, en soumettant son octroi à des règles échappant aux lois du marché, l'Etat pourrait influencer sur la situation des entreprises, et notamment sur leur position concurrentielle, d'une manière aussi importante, sinon plus, que par la voie des aides financières publiques, alors que ces dernières sont soumises au contrôle de la Communauté par les articles 92 et suivants du traité de Rome.

Une question vient alors naturellement à l'esprit. Le Gouvernement sera-t-il d'accord pour soutenir et appliquer la directive de la Commission du 25 juin 1980 relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques ? A partir du moment où l'on nationalise pratiquement toutes les banques et tous les grands groupes industriels, le problème est de savoir s'il y aura une volonté politique, de la part du gouvernement de la France, qui permettra de distinguer clairement les pouvoirs publics et l'Etat propriétaire des entreprises.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Pierre-Bernard Cousté. A cet égard, je serais très intéressé de savoir si le Gouvernement français annulera ou confirmera l'action qui est actuellement conduite devant la Cour de Luxembourg. Nous saurons jusqu'à quel point, sur ce sujet précis, ses intentions sont aussi pures qu'il veut le faire croire.

M. Pierre Joxe. Puis-je vous interrompre, monsieur Cousté ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Bien entendu, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Joxe, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Joxe. Monsieur Cousté, vous qui connaissez bien les questions européennes, pourquoy dissimulez-vous à l'Assemblée nationale qu'en se prononçant sur la question écrite n° 703 73 de Lord O'Hagan, la Commission européenne a déjà répondu à la question que vous posez dans les termes suivants :

« L'article 222 du traité C. E. E. (voir aussi l'article 83 du traité C. E. C. A. et l'article 91 du traité Euratom) dispose que « le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres ». Il s'ensuit qu'une nationalisation par un Etat membre dans un secteur quelconque de l'activité économique n'est pas rendue impossible en elle-même par les traités. »

Pourquoy dissimulez-vous cette réponse ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre-Bernard Cousté. Je ne dissimule pas à l'Assemblée les dispositions de l'article 222 du traité de Rome. Il y a quelques instants, mais peut-être n'étiez-vous pas encore en séance, monsieur Joxe, j'ai fait référence au rapport écrit de M. Charzat, qui traite précisément de cet article.

Mais en dehors de l'article 222, je me permets d'appeler l'attention de l'Assemblée sur les autres dispositions des traités, lesquelles, à mon avis, sont de nature à faire réfléchir le Gouvernement, avant qu'il ne poursuive son action en vue de nationaliser l'ensemble des banques et les grands secteurs industriels. Voilà le sens de la question que j'ai posée à Strasbourg, monsieur Joxe. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Elle est excellente !

M. Pierre-Bernard Cousté. Pour conclure, je ferai part à l'Assemblée d'une autre inquiétude. En votant une loi pour la France, sommes-nous en droit d'en faire une application extra-territoriale ? En effet, que va-t-il se passer pour les filiales des grands groupes industriels et des banques situées hors de France ? N'allons-nous pas nous trouver confrontés à des réactions qui pourraient aller jusqu'à la séquestration de leurs titres par des propriétaires d'actions considérant que la France peut parfaitement faire ce qu'elle veut sur son territoire national, mais qu'elle n'a pas le droit de légiférer en dehors de celui-ci. Le Gouvernement a-t-il véritablement étudié les effets de l'extra-territorialité d'une loi française de nationalisation ?

M. Guy Béche. Vous avez laissé les entreprises s'expatrier !

M. Pierre Forgues. Les champions de la France !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Cousté, poursuivez !

M. Pierre-Bernard Cousté. Je considère pour ma part qu'il existe un risque sérieux de contestation devant les juridictions étrangères en ce qui concerne l'applicabilité aux biens et aux droits situés à l'étranger des mesures françaises de nationalisation.

Je voudrais que, sur ce point, le Gouvernement réponde clairement, car même si l'indemnisation est équitable, certains Etats considèrent que leur ordre intérieur public est troublé. Dès lors, nous devons prendre des précautions sur le plan international. Mes questions n'ont pas d'autre sens.

J'ajouterai que, quand on veut faire trop et trop vite, on fait généralement mal. Je me permettrai de rappeler à ceux qui m'interrompent que la leçon des physiocrates...

M. Guy Béche. Des quoi ?

M. Adrien Zeller. Ils ne les connaissent même pas !

M. Pierre-Bernard Cousté. ... est toujours vraie.

M. Guy Béche. C'est archaïque !

M. Pierre-Bernard Cousté. Vous la méditez : rien n'est poison, tout est poison, c'est une question de dose.

Je vous en supplie, n'en faites pas trop, ni trop vite, car ce serait contraire à l'intérêt bien compris de la nation et de la République. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier le président de la commission spéciale, M. Billardon, et le rapporteur de cette commission, M. Charzat, pour l'excellence du travail accompli.

A l'évidence, il est difficile, après presque douze heures de débat, d'apporter ce soir toutes les réponses aux questions posées. Mais la discussion va se poursuivre, amendement par amendement, et cela permettra au Gouvernement de préciser ce qui doit l'être encore, si cela est nécessaire.

Je me contenterai d'affirmer la tranquillité, mais aussi la détermination du Gouvernement. Il est important que la question des nationalisations soit traitée à fond et il est indispensable que l'opposition puisse s'exprimer dans la plénitude de ses droits.

M. Francis Geng. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cependant, il est normal que le Gouvernement s'inquiète d'une campagne d'intoxication et d'inquiétude — menées, entre autres, par voie de presse — dont les conséquences sur le devenir économique de notre pays peuvent être graves.

On n'a pas le droit, je le répète, de nous parler de débat bâclé alors que, depuis neuf ans, nous débattons politiquement des nationalisations.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Francis Geng. Pas au Parlement !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement, monsieur Cousté, veut faire vite et veut faire simple. Non par souci idéologique, mais parce que l'économie française a besoin des nationalisations et réclame que cette réforme de structure fondamentale soit mise en place rapidement.

Voilà qui est clair, voilà la bataille politique que nous menons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas l'économie, c'est le parti socialiste qui en a besoin !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Au nom du Gouvernement, il m'apparaît indispensable d'intervenir sur trois points.

Je m'étonne une fois de plus de la mauvaise habitude, qu'a prise l'opposition, il y a quelques mois, de tout peindre en noir et de faire croire aux Français qu'un climat de catastrophe se développe.

M. Anoré Rossinot. C'est vous qui avez commencé !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. En écoutant M. Pierre Bas, j'ai presque eu peur, j'ai presque frissonné ! Je ne savais pas très bien pourquoi mais il donnait vraiment lui-même l'impression d'avoir peur !

Des mots en vrac ont été lancés dans ce débat : marxisme, collectivisme, gosplan, goulag. A qui parlez-vous ?

Croyez-vous que les Français, qui vivent tous les jours avec la S.N.C.F., E.D.F., Renault, aient peur d'un élargissement du secteur public ?

Je me demande si ce conte noir que vous racontez n'est pas destiné à votre propre usage !

M. Guy Béche. Ça les aide à jouir !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. De toute manière, cela nous sert, car les Français vous croient de moins en moins. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et de communistes.*)

J'ai l'impression d'entendre un discours vieux de deux siècles. Un débat s'est tenu à l'Assemblée en 1848, après une extraordinaire campagne de presse en vue de réduire, monsieur Geng, le temps de travail des enfants de moins de dix ans à douze heures par jour.

M. Guy Béche. Eh oui !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Vous mesurez l'avancée, monsieur Geng ! Au cours de cet important débat, un homme s'est dressé dans l'hémicycle.

M. Francis Geng. J'aurais été celui-là !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Attendez la suite ! Il s'appelait Thémistocle Lestiboudois et était filateur à Elbeuf. Il a déclaré : « C'est la liberté d'entreprendre que vous mettez en cause avec ce débat ! »

C'est de l'histoire, monsieur Geng ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je ne m'arrêterai pas longuement aux propos scandaleux de M. d'Aubert ou à ceux de M. Noir, qui a parlé de l'« étoile jaune ».

M. Guy Bêche. Il ne sait pas ce qu'il dit !

M. Christian Nucci. Le compte rendu fait foi !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas l'habitude d'utiliser les grands mots. Mais je dois dire que j'ai été scandalisé que de tels propos aient pu être tenus lors d'un débat dont vous-mêmes, messieurs de l'opposition, reconnaissez l'importance. J'ai été très choqué qu'un député puisse utiliser ce genre d'expression. Cela nous rappelle à tous de très mauvais souvenirs.

Mais vous n'arriverez jamais à faire croire aux Françaises et aux Français que les socialistes puissent un jour remettre en cause les libertés. Criez-le très fort. Plus vous le criez, moins ils vous croiront ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Très rapidement, je voudrais indiquer ce que nous voulons faire. D'abord, amorcer le processus d'une démocratie économique. Nous considérons que pour les pays occidentaux, cette démocratie économique est l'enjeu capital des dix années à venir. Il ne pourra pas y avoir de développement, d'invention, de richesse qui ne s'appuie sur cette démocratie économique. C'est la grande révolution tranquille des dix années à venir, et c'est nous, mesdames, messieurs, qui la ferons.

M. Guy Bêche. L'an 2000, c'est nous !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Par ailleurs, nous avons conscience, par nos propositions d'être prudents, très prudents, et presque trop, car, en même temps, nous ne voulons rien faire qui puisse avoir des conséquences sur le fonctionnement des entreprises. Nous avons un respect scrupuleux de la nature de ces dernières et de leur importance dans le développement que nous voulons accélérer.

J'ajoute que dans toutes les négociations que nous avons menées, les contacts que nous avons eus, nous avons retrouvé le même état d'esprit auprès des partenaires sociaux, ce qui montre la haute conscience de la classe ouvrière et des salariés en France. Rien ne sera fait qui puisse mettre en péril les entreprises.

M. Pierre-Bernard Cousté. Tant mieux.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous amorçons ce processus prudemment, car nous savons que nous avons le temps pour nous. Je précise à l'intention de M. Coffineau, lequel a posé une question sur ce point, que le Gouvernement s'engage à présenter au Parlement au printemps prochain le projet de loi sur la démocratie économique.

Que voulons-nous faire encore ? Je vais vous étonner, mesdames et messieurs de l'opposition. Nous voulons clarifier le niveau et la nature des responsabilités de l'Etat dans l'économie. Car, enfin, ce débat entre une prétendue économie étatique et une économie libérale, il y a dix ans d'ancienneté, il est complètement dépassé ! M. Féron, qui fut député R.P.R. de Paris, écrivait dans un rapport d'octobre 1980, pour la commission des finances : « On a souvent l'impression d'assister à une nationalisation rampante de plusieurs secteurs économiques. »

M. Christian Nucci. C'était un rapport sur les entreprises publiques.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Exactement, monsieur Nucci. Vous avez de bonnes lectures.

M. André Rossinot. C'est un bon élève !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'aide aux investissements : 27 milliards de francs pour l'ensemble des sociétés privées en 1979.

Le poids et la masse énorme des achats et des commandes de l'Etat : 200 milliards environ en 1977. Seulement, cette étatisation rampante de l'économie que l'on retrouve dans tous les pays, en France, en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis, se fait sans information, sans contrôle, sans définition des responsabilités...

M. Pierre Forgues. Non sans gaspillage !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... sans inscription dans un plan d'entreprise et sans coordination au niveau d'une planification.

Je disais hier — je me cite et vous prie de m'en excuser : « Plus un gouvernement se dit libéral, plus il intervient dans les affaires de l'industrie » et j'ajoutais qu'à cette intervention envahissante, le Gouvernement préférerait, et de loin, une intervention circonscrite et ajustée aux objectifs qu'il s'assignait et une définition claire des responsabilités.

La lutte contre l'étatisme, c'est nous qui la mèneront ! (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Nous voulons des entreprises encore plus « performantes », encore plus dynamiques, tant sur le plan national qu'international. Cela ne peut se faire qu'avec l'appui de la puissance publique. Encore faut-il que les missions soient définies, clairement assumées, assurées, contrôlées, vérifiées. Nous n'accepterons pas le gâchis des 15 milliards de francs de la sidérurgie !

M. Christian Nucci. Bravo !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ce débat va se poursuivre, amendement par amendement. Je vous ai dit la tranquillité, mais aussi la ferme conviction du Gouvernement : nous irons jusqu'au bout, le plus vite possible, en répondant aux questions essentielles, mais simplement à celles-là.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'opposition nous a reproché sur ce point de ne pas avoir évoqué les problèmes de l'emploi. A la limite, ce reproche relève de l'insolence.

Jamais le Gouvernement n'a dit que les nationalisations régleraient les problèmes de l'emploi ! Nous n'avons jamais vendu des illusions. Mais nous disons qu'avec la planification, la décentralisation, l'élargissement des droits des travailleurs, les nationalisations, nous mettons en place les moyens et les instruments d'une autre politique. Nous travaillons pour l'avenir. Nous n'avons pas de temps à perdre. Beaucoup de choses sont à faire et c'est nous, mesdames, messieurs, qui les ferons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. J'ai reçu de M. Fèvre une motion de renvoi en commission déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Fèvre, pour vingt-cinq minutes.

M. Charles Fèvre. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le début du mois de juillet, les Français savent que la ferce tranquillité n'était qu'un slogan électoral. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Bêche. Ça commence bien !

M. Charles Fèvre. Vos projets, vos actes, votre méthode manifestent, en opposition avec ce slogan, une inquiétante et coupable fébrilité. Pourquoi ? Avez-vous peur de vous-mêmes ? La précipitation a-t-elle pour objectif de faire oublier la faiblesse ou l'inutilité réelle de certains de vos projets ? Vous avez été pendant vingt-trois ans dans l'opposition. Nous ne vous ferons pas un injuste grief en vous accusant de ne pas savoir gouverner.

Mais alors, il faut réfléchir et étudier avant de proposer, se donner le temps de consulter et de débattre, surtout s'il s'agit, comme c'est le cas dans ce projet de loi de nationalisation, de réformes qui vont profondément affecter notre système et nos structures économiques-financières.

M. Philippe Bassinet. C'est votre portefeuille qui sera touché

M. Charles Fèvre. Et le temps, vous l'avez. Le Président de la République ne l'a-t-il pas rappelé lors de sa récente conférence de presse ? Et, monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de le répéter à l'instant.

Or les travaux en commission comme la discussion générale qui vient de se dérouler montrent que votre projet comporte des lacunes et des contradictions graves, qu'il conduit à se

poser plus de questions qu'il ne permettra de résoudre de problèmes. Et ce que vous venez de dire, monsieur le secrétaire d'Etat, n'apporte pas les éclaircissements que nous étions en droit d'attendre.

Pourquoi donc nationaliser ?

M. Roland Derx. Ils ne comprendront jamais rien !

M. Charles Fèvre. Pourquoi nationaliser 8 p. 100 de la valeur ajoutée du secteur industriel, pourcentage qui va faire passer notre pays au tout premier rang du monde occidental développé devant l'Autriche, la Suède et l'Italie quant à l'étendue du secteur public industriel ?

L'Etat est déjà le principal partenaire des cinq groupes « nationalisables ». Il est comme actionnaire, souvent le plus important, au travers des investisseurs institutionnels comme la Caisse des dépôts et consignations. Il est comme client essentiel, voire unique. On sait, par exemple, comment l'Etat suit de très près la préparation, le déroulement et le contrôle des marchés du groupe Dassault.

A-t-on sérieusement examiné la possibilité d'une gestion cohérente et volontaire des participations industrielles de l'Etat, d'une meilleure utilisation par celui-ci de sa position de client dominant, de la mise en place d'une coordination des décisions de ces grands groupes avec la politique définie au plan national ?

Pour nous, la réponse est évidemment : non. Je n'en veux pour preuve que le fait que votre projet a été mis au point, sans que M. le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire ait été consulté.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Non ! non !

M. Alain Hauteceur. Mais enfin !...

M. Charles Fèvre. Je parle de la mise en œuvre du projet.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles Fèvre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Vous êtes mal informé, monsieur Fèvre. Le ministre du Plan a participé à toutes les réunions interministérielles fondamentales où des décisions ont été prises.

M. Charles Fèvre. Ce n'est pas l'information que nous avons. Il n'a même pas été entendu en commission, ce qui est proprement inadmissible.

M. Christian Nucci. On a déjà répondu cinquante fois là-dessus.

M. Charles Fèvre. Peut-être avez-vous craint que son avis n'apparaisse comme une fausse note dans une symphonie apparemment bien orchestrée.

En éliminant l'autre branche de l'alternative que je viens d'indiquer, vous avez, bien sûr, facilité le choix, même s'il est ruineux pour les finances publiques, inutile pour la solution des vrais problèmes, dangereux pour l'avenir de notre économie.

L'exemple du crédit est encore plus significatif. Va-t-on dire que l'Etat ne dispose pas des moyens nécessaires pour contrôler la masse monétaire et mettre le crédit au service de l'économie ? Il dispose déjà des trois grandes banques nationalisées — 60 p. 100 des dépôts et 50 p. 100 des crédits — de la Banque de France, du conseil national du crédit. Il gère 45 p. 100 de la valeur ajoutée bancaire et contrôle directement, par les bonifications et les aides collectives diverses, près de 50 p. 100 de la distribution des crédits.

On nous dit que les trois grands établissements bancaires nationalisés doivent faire face à une concurrence redoutable de trente-six banques qu'il faut donc également nationaliser pour permettre aux premières de faire leur devoir national. C'est bien la première fois que l'alouette est plus lourde que le cheval !

En réalité, vous avez déjà entre les mains tous les instruments et leviers de votre politique. Il vous suffit d'avoir la volonté de les utiliser. N'avez-vous pas cette volonté ? Ou bien est-elle si chancelante qu'il vous faille des béquilles supplémentaires pour l'affermir ?

La vérité — et c'est là la contradiction fondamentale — c'est que les nationalisations sont le fruit d'un marchandage politique et idéologique avec vos alliés communistes. (Rires sur les bancs des socialistes.)

En 1972, vous avez dû l'accepter pour que le parti communiste signe le programme commun et avale la force de frappe nucléaire, votre atlantisme bien connu, ainsi que vos conceptions sur l'Europe.

Les nationalisations sont le prix à payer en contrepartie d'une alliance éphémère et précaire dont vous ne connaissez ni le terme, ni l'enjeu véritable.

Un député socialiste. Ridicule !

M. Charles Fèvre. Mais l'alliance est là. Alors, il faut nationaliser sans y regarder de trop près, sans avoir à en évaluer les effets dans le monde difficile où nous vivons, où les faux pas de ce type peuvent avoir les conséquences les plus graves pour la place de la France dans le monde, le développement économique de notre pays et la stabilité de notre société.

La vraie motivation n'est donc pas celle de type économique que vous invoquez et qui serait la seule acceptable.

Mais surtout, le prix politique devait être payé comptant.

M. Jean-Jacques Barthe. Changez de disque !

M. Charles Fèvre. Voilà pourquoi il faut aller vite, quitte à bâcler le dossier et à enlever l'affaire à la hussarde.

Prenez garde, et je terminerai sur ce point, qu'après que vous avez payé le prix innocemment et imprudemment, vos alliés communistes ne retirent leurs cartes du jeu. Car voilà bien un marché de dupes. Malheureusement, ce sera la France et les Français qui en feront les frais.

M. Jean-Jacques Barthe. Il a mal à la France !

M. Charles Fèvre. Mais il y a mieux, en matière d'incohérence et de contradiction.

Vous affirmez que votre projet de nationalisation va permettre la mise en œuvre d'une politique industrielle de nature à lutter contre la crise et à relancer l'économie, donc à réduire le chômage.

M. Guy Béche. Vous êtes jaloux ?

M. Charles Fèvre. Ne parlons pas de la politique industrielle, que, jusqu'à présent, vous avez été incapable de définir. N'avez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, renvoyé ceux qui vous questionnaient à ce sujet en commission, aux travaux des congrès et colloques socialistes ? Ce qui est une curieuse conception de la démocratie et du débat parlementaire !

M. Pierre Forgues. Et alors ?

M. Charles Fèvre. Quant à la crise et au chômage, vous savez bien que le taux d'expansion national dépend, en économie ouverte, de l'expansion des pays développés avec lesquels nous réalisons des échanges commerciaux. Et vous n'y changerez rien, à moins de vous orienter vers un protectionnisme qui serait suicidaire pour notre pays.

Mais, de surcroît, utiliser les secteurs nationalisés pour lutter contre la crise suppose, naturellement, le dirigisme économique articulé sur le Plan. Voilà la vraie cohérence, sur laquelle je ne disputerai pas.

Or votre exposé des motifs indique que le développement de l'économie et la lutte contre la crise se feront à partir « d'un secteur public fort et étendu composé d'entreprises autonomes, vivantes et compétitives ». Et le ministre de l'Industrie de déclarer récemment à un hebdomadaire qu'il fallait laisser la liberté de réussir aux patrons nationalisés.

D'un côté, la logique socialiste inévitable, c'est-à-dire le dirigisme et le Plan...

M. Guy Béche. C'est bien ce que l'on disait.

M. Charles Fèvre. ...de l'autre, le début du réalisme, c'est-à-dire l'autonomie de gestion et la compétitivité.

A coup sûr, la formule de votre exposé des motifs s'inspire du modèle de la Régie Renault que l'on cite, ce qui est vrai et incontestable, comme exemple d'une belle réussite.

Mais qui ne sait que la Régie, nationalisée en 1944, pour des raisons d'ailleurs étrangères à l'économie, fonctionne comme une entreprise privée, qu'elle est affranchie de tous les contrôles auxquels sont normalement soumises les entreprises publiques, qu'en matière d'aménagement du territoire elle n'a pas subi plus de contraintes que les grandes entreprises privées, qu'elle a été, enfin, l'une des grandes firmes françaises à avoir le plus investi à l'étranger, exportant ainsi plus facilement ses produits mais également les emplois ?

Là sont les raisons fondamentales de son succès, ce qui n'enlève rien aux mérites éminents de ses dirigeants, de ses ingénieurs et de son personnel.

Je ne critique pas cette toile de fond. Je la constate. Cela étant, je dis que la réussite de Renault plaide plus pour le secteur privé que pour le secteur public, dès lors que l'activité, comme c'est le cas des sociétés industrielles visées par le projet de loi, s'exerce et continuera à s'exercer dans un système de type concurrentiel.

J'irai même plus loin : la seule différence entre Renault et les autres firmes automobiles concurrentes — pour limiter le débat à un secteur d'activités homogènes — c'est que le capital de Renault appartient à l'Etat, qui n'est pas très exigeant en matière de bénéfices et d'intérêts servis pour ses dotations en capital, de sorte que la Régie a, depuis la Libération, reçu plus en dotations de capital et en prêts du F. D. E. S. qu'elle n'a versé au titre des impôts sur les bénéfices ou au titre des bénéfices. La différence est de plus de 10 milliards en trente-cinq ans.

M. André Soury. On a entendu cela toute la soirée.

M. Charles Fèvre. Autrement dit, dans la mesure où la Régie a eu les avantages d'une gestion privée sans en avoir les inconvénients, il n'y a pas eu réellement égalité des conditions de concurrence.

Elle a eu pour cela un allié de poids : le contribuable, qui a payé à la place du client, soit au titre de versements de l'Etat, soit au titre du manque à gagner fiscal.

Bien sûr, la Régie a été le fer de lance sur le plan social. Mais, outre que la plupart des groupes nationalisables ne sont pas en retard sur ce point, des bonds sociaux du type de la quatrième semaine de congés payés ont été plus un signal de départ qu'une nouveauté spécifique à l'entreprise ; car les pouvoirs publics, à l'époque, avaient eu soin de s'assurer de la possibilité pour le reste de l'économie de prendre en charge ce nouvel avantage social.

Ma conclusion sur ce point est simple : l'exemple de Renault n'apporte pas d'eau au moulin des nationalisations proposées.

M. Philippe Bassinet. Le moulin à vent, c'est vous !

M. Charles Fèvre. Il démontre, au contraire, l'intérêt d'une gestion privée dans les domaines où la concurrence demeure, ce qui est le cas des groupes industriels ou établissements financiers que vous voulez nationaliser.

M. André Soury. C'est de la haute voltige !

M. Charles Fèvre. Même du point de vue de l'emploi, ces nationalisations n'apporteront rien de plus qu'elles n'ont apporté jusqu'à présent.

M. Pierre Forgues. Concluez !

M. Charles Fèvre. Si les entreprises restent « autonomes, vivantes et compétitives »,...

M. Marc Verdon. Il persiste !

M. Charles Fèvre. ...elles devront, comme auparavant, comprimer leurs prix de revient pour soutenir la concurrence, reconquérir le marché intérieur et développer leurs ventes à l'étranger.

Toutes les grandes entreprises publiques y ont été contraintes depuis la Libération, surtout si elles étaient soumises à la concurrence.

Si l'on veut un exemple significatif récent, je choisirai celui de la Renault 9 avec laquelle récemment un ministre s'est rendu au conseil des ministres. Elle est produite quasi exclusivement avec des robots et des automatismes. Où sont les emplois nouveaux ? La réussite de la Renault 9, que nous souhaitons tous, confortera sans doute les emplois existants — ce qui est déjà bien — mais n'en créera que très peu.

Si j'ai insisté sur l'incompatibilité et l'incohérence de ce que vous recherchez globalement, par rapport au statut que vous prétendez vouloir réserver aux sociétés nationalisables, c'était pour bien montrer la nécessité impérieuse de remettre l'ouvrage sur le métier. Cela vous permettrait d'entendre en commission les dirigeants des sociétés ou des banques nationalisables, ce qui n'a pas été fait ou qui l'a été très incomplètement et qui est pour le moins singulier.

Mais peut-être aviez-vous peur que les arguments de bons sens de ces dirigeants, qui ne sont pas des capitalistes, mais qui font partie de ce que l'on appelle la technocratie, n'emportent votre conviction de renoncer à votre funeste projet.

M. Jean Valroff. Ils s'expriment par la publicité avec l'argent des banques !

M. Charles Fèvre. Je n'aurai pas le temps d'évoquer très longuement d'autres contradictions...

M. Marc Verdon. On l'échappe belle !

M. Charles Fèvre. ...elles sont nombreuses — qui montrent qu'un examen au fond n'a pas été entrepris et que l'on se borne simplement à appliquer un programme négocié aux plans politique et idéologique par des gens qui ne veulent pas très bien comprendre ou connaître l'économie.

M. Roland Beix. Cela suffit !

M. Charles Fèvre. Contradiction, d'abord, entre vos opérations « séduction » à l'adresse des chefs d'entreprise et ce projet d'extension du secteur public qui n'a rien d'engageant pour eux car il est lourd de risques de nationalisations « rampantes »

M. Pierre Forgues. Concluez !

M. Charles Fèvre. Celles-ci apparaissent clairement notamment à travers la nationalisation du crédit : les charges salariales, sociales et fiscales des entreprises du secteur libre — les P. M. E. — vont inéluctablement augmenter, alors que contrairement ce que vous prétendez — et cela a déjà commencé — vous n'échapperez pas au blocage des prix. Les P. M. E. deviendront donc plus dépendantes que jamais du crédit que l'Etat détiendra seul et qu'il distribuera conformément aux orientations du Plan, voire de considérations politiques.

Ensuite, contradiction entre vos objectifs d'accroissement de l'emploi et la recherche de la productivité pour soutenir la concurrence.

M. Pierre Forgues. Il est une heure dix !

M. Charles Fèvre. Je dispose de vingt-cinq minutes et je vais plus vite que je ne l'avais prévu : estimez-vous donc heureux, mes chers collègues !

Contradiction entre la nécessité de rester « placés » sur les marchés extérieurs et les conséquences néfastes de bouleversements qui nous feront perdre notre crédit à l'étranger.

Dans le domaine du crédit, contradiction entre la suppression de la concurrence entre banques, recherchée par la nationalisation du secteur bancaire, et votre volonté, louable en soi, de faire baisser le coût du crédit.

J'ajouterai à cette liste déjà lourde l'insuffisance manifeste des études concernant le sort de tout le patrimoine étranger des sociétés, établissements financiers ou banques nationalisables, ainsi que les questions que l'on peut se poser quant à l'attitude des Etats étrangers face à la nationalisation de Paribas ou du groupe Suez, par exemple, qui gèrent les emprunts et assurent la trésorerie de plusieurs dizaines d'Etats étrangers, pour le plus grand bien de notre balance des paiements.

De même, pour la rétrocession au secteur privé des actifs industriels de Paribas et du groupe Suez : la confusion est telle que la commission a recommandé le retrait de l'article 33, que le Gouvernement reprend néanmoins sous une autre forme, comme pour se donner bonne conscience et tenter de montrer sa volonté d'éviter les nationalisations « rampantes » ou débridées.

Enfin, il y a tout le problème du niveau des indemnités et de la compatibilité des nationalisations proposées avec les dispositions du traité de Rome et de la convention européenne des droits de l'homme. La discussion qui a eu lieu tout à l'heure entre M. Cousté et M. Joxe n'a nullement éclairci l'affaire sur ce point.

M. André Soury. M. Cousté ne l'a pas éclaircie non plus !

M. Alain Hautecœur. Le président de la commission européenne a donné son avis.

M. Charles Fèvre. Avec toutes ces difficultés juridiques prévisibles, ce projet, une fois adopté, fera, n'en doutons pas, la fortune — au sens financier du terme — du barreau international. Nous savons que vous voulez redistribuer les richesses et les revenus ; nous ne savons pas que cela irait jusque-là ! M. le garde des sceaux aurait peut-être pu, à cet égard, allumer un clignotant salutaire.

M. Pierre Forgues. Allumez-lui donc le clignotant, monsieur le président ! (Sourires.)

M. Charles Fèvre. Mais il n'a pas — d'après mes informations — été associé à l'élaboration du projet. On a supprimé le clignotant pour ne pas voir le problème. C'est ce qu'on appelle la politique de l'autruche.

Enfin, dernière question : pourquoi nationaliser tels groupes industriels et pas d'autres tout aussi importants et pas moins « stratégiques » au sens flou où vous l'entendez ? Pourquoi pas a fortiori des entreprises qui disposent d'un véritable monopole, telles que la compagnie générale des eaux ou les pompes funèbres ?

M. Roland Beix. Les sémaphores !

M. Charles Fèvre. Pas de réponse à ces questions, sinon que vous avez choisi délibérément les groupes industriels qui ont réussi dans les technologies de pointe, qui disposent des créneaux de développement les plus performants, qui, ayant réalisé les progrès de productivité les plus importants, sont les mieux placés à l'étranger, qui ont montré pour toutes ces raisons leur capacité à créer ou à maintenir les emplois, à se diversifier sur le plan géographique et à jouer la carte de l'aménagement du territoire.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai ! Je vous ai donné, hier soir, un exemple du contraire. Vous persévérez dans l'erreur.

M. Charles Fèvre. Ne généralisez pas une exception, mon cher collègue.

S'ils ont si bien réussi, pourquoi les nationaliser et prendre le risque de les saborder dans les conditions économiques difficiles que nous connaissons ?

Pour réaliser quel dessein industriel que nous ne connaissons pas et qui n'est évoqué que par des phrases creuses ?

Pour changer les technostructures ? Mais vous avez besoin des équipes qui ont fait leurs preuves...

M. Pierre Forgues. On les changera !

M. Charles Fèvre. ... on l'a bien vu avec la formule employée pour le groupe Dassault...

M. Christian Nucci. Formule magique !

M. Charles Fèvre. ... qui vise d'abord à maintenir Marcel Dassault à la tête de la société qui fabrique des avions. Et vous avez eu raison !

Pour introduire l'antigestion ?

Mais n'allez-vous pas ébranler l'édifice et le faire s'écrouler ?

M. Guy Bèche. C'est le troisième âge !

M. Pierre Forgues. C'est le symbole !

M. le président. Mes chers collègues, n'interrompez pas M. Fèvre.

M. Charles Fèvre. Merci, monsieur le président.

Toutes ces contradictions, incohérences et questions justifient largement le renvoi en commission que je propose, autrement dit la remise à l'étude de votre texte.

Avec un tel projet, aussi néfaste et lourd de conséquences, vous jouez délibérément les apprentis sorciers, d'autant que l'on connaît — et vous connaissez — la tendance naturelle à la boulimie du secteur public par le biais de la création de filiales qu'aucun gouvernement n'a jamais réussi à endiguer, même ceux qui n'étaient pas favorables à l'extension du secteur public industriel.

M. Christian Nucci. Nous sommes tous des Al Capone !

M. Charles Fèvre. Alors, à défaut de convaincre par le raisonnement économique, chez vous léger ou inexistant...

M. Guy Bèche. Et le vôtre ?

M. Charles Fèvre. ... vous abusez des paroles, du verbe, de l'incantation. (*Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Christian Nucci. Le rôle de la claquette est réussi !

M. Charles Fèvre. N'avons-nous pas entendu, il y a quelques jours, le Président de la République, en mal de formules choc, indiquer qu'en nationalisant, le pouvoir socialiste dotait la France de la force de frappe économique qui lui manquait...

M. Christian Goux. Très bien !

M. Charles Fèvre. ... à l'instar du général de Gaulle qui l'avait armée de la force de frappe nucléaire ?

Je ne jugerai pas l'ambition de celui qui veut ainsi se hisser au niveau du général de Gaulle qu'il a tant critiqué. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. André Soury. C'est vieillot, tout cela !

Un député socialiste. C'est Giscard qui a renvoyé de Gaulle !

M. Christian Nucci. Savez-vous qu'on ne joue plus depuis longtemps ce morceau de musique ?

M. Charles Fèvre. Mais sur le fond, qui est l'essentiel, j'observe que la force de frappe nucléaire est fondamentalement dissuasive, donc défensive.

Est-ce sur la défensive que vous voulez maintenir notre industrie ?

Est-ce en lui enlevant son caractère défensif qu'elle résistera à la concurrence étrangère et créera des emplois ?

Quand on parle, le choc des mots ne doit jamais faire oublier le poids des réalités.

M. Charles Josselin. Le poids des photos !

M. Charles Fèvre. Hier soir encore, nous avons eu la primeur d'une formule choc, encore une...

M. Christian Nucci. Demandez *Paris-Match* !

M. Charles Fèvre. ... à laquelle ce projet de nationalisation a donné lieu et dont le sens réel a probablement échappé à son auteur lorsqu'il l'a prononcée.

Répondant à l'argumentation juridique solidement charpentée de notre collègue M. Foyer, M. Laignel a dit, au nom du parti socialiste...

M. Christian Nucci. Du groupe socialiste !

M. Charles Fèvre. ... que M. Foyer avait juridiquement tort, car il était politiquement minoritaire.

M. Christian Nucci. Pendant vingt-trois ans, vous n'avez répété que cela !

M. Charles Fèvre. Nous ne nous sommes jamais permis de le dire !

M. Francis Geng. Jamais, monsieur Nucci, jamais !

M. le président. Monsieur Geng, n'empêchez pas M. Fèvre de parler. (*Sourires.*)

M. Christian Nucci. Ce ne sont plus des mémoires ; ce sont des morceaux de prières !

M. le président. Monsieur Nucci, je vous en prie, nous serons encore là demain matin si vous continuez.

Plusieurs députés. Mais nous y sommes déjà ! (*Nouveaux sourires.*)

M. Charles Fèvre. Le raccourci est choquant. C'est au contraire l'honneur de la démocratie que la politique soit subordonnée au droit et aux principes généraux de celui-ci et que les décisions politiques soient prises dans un contexte juridique que des institutions juridictionnelles indépendantes sont chargées de faire respecter.

Lorsque la politique ignore le droit et ses règles, les pires excès deviennent possibles et à l'avance justifiés.

Hier, notre collègue Jean Foyer a dit que vous étiez des « faucheurs d'entreprises » ; j'ai pensé plutôt à des bûcherons.

M. André Soury. Ce n'est pas très éloquent !

M. Guy Bèche. A chacun sa formule !

M. Jean-Claude Cessaing. Un bûcheron-faucheur, cela n'existe pas !

M. Charles Fèvre. Dans *L'esprit des lois*, Montesquieu écrit : « Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. » Et malheur à nous, car Montesquieu ajoute : « Voilà le gouvernement despotique ». (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Joxe, orateur inscrit contre la motion de renvoi.

M. Pierre Joxe. Le tour pris ce soir par la discussion me conduit à répondre à M. Fèvre qui prétend défendre une motion de renvoi en commission, mais qui, en réalité, veut enterrer le projet.

Je lui répondrai aussi sur un autre plan, où il s'est placé lui-même, en portant, à mon avis, gravement atteinte au crédit de notre pays.

D'abord, en prévision des jours qui vont suivre, je parlerai du rôle que la droite entend apparemment faire jouer à la procédure dans la bataille contre les nationalisations démocratiques que nous voulons réaliser.

Il faut rappeler que la nationalisation des grands secteurs industriels et du crédit, qui n'a pas besoin de caution théologique, ni de bénédiction patronale, est un acte révolutionnaire dont le fondement est non pas moral, non pas métaphysique, mais politique. Son fondement politique, d'ailleurs, n'est pas gaulliste, il est socialiste.

M. Michel Charzat, rapporteur de la commission spéciale. Très bien !

M. Pierre Joxe. L'offrande spectaculaire de M. Dassault — certes supérieure à une dime — que l'on a saluée ici mardi, est elle-même un acte politique. Chacun peut, chacun devrait en voir la grande intelligence et la profonde ambiguïté. Car après des années de profits réalisés sur fonds publics, faire un cadeau de trust avec les miettes des cadeaux aux trusts, c'est finement joué.

M. Francis Geng. Vous l'acceptez quand même !

M. Pierre Joxe. A la rigueur, je dirais : « Bien joué, Marcel », mais certainement pas : « Merci, Dassault ! » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Car la nationalisation socialiste, c'est un moment de la lutte de classes, et non un échange de bons procédés. C'est une réappropriation par la nation des fruits de son travail et non un marché. C'est l'expropriation des expropriateurs. Autant le dire — puisque M. Pierre Bas nous invitait à citer les bons socialistes — comme l'écrivait Jaurès il y a près de cent ans : « Le principe même du suffrage universel » — j'ajoute que nous a amenés ici — « a introduit dans la légalité bourgeoise elle-même, si le peuple le veut, un moyen de révolution légale. » Et le peuple l'a voulu puisque nous sommes là !

M. Pierre Forgues. Eh ! oui !

M. Pierre Joxe. Par conséquent, nous avons ici non pas à distribuer le blâme ou l'éloge à l'égard de tel ou tel capitaliste, mais à examiner les obstacles dressés de toutes parts pour tenter de nous interdire de remplir notre mandat.

M. Christian Goux. Voilà !

M. Pierre Joxe. Au premier rang de ces obstacles — vous avez eu raison de le rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat — figure la lutte idéologique, opiniâtre, menée par la classe dirigeante qui vient d'être battue politiquement par des élections qui nous ont donné, comme l'écrivait Jaurès « un moyen de révolution légale », mais qui cherche à reprendre le pouvoir sur le plan idéologique en employant tous les moyens.

La contre-révolution, aujourd'hui, c'est d'abord la campagne éfrénée, entreprise à tous les niveaux, contre les nationalisations.

Vient ensuite, la campagne internationale — j'en développerai les différents aspects — qui risquerait, si elle continuait, de porter atteinte au crédit de la France : campagnes alarmistes, faux bruits, vrais coups de bourse.

Vient, enfin, la procédure, sur laquelle je ne m'attarderai guère, car le Gouvernement a déjà répondu sur ce point. Au mois de mai, le Président de la République est élu sur un programme qui prévoit des nationalisations ; au mois de juin, une majorité est élue sur un programme qui prévoit des nationalisations ; au mois de juillet, ce programme commence d'être appliqué en ce qui concerne la décentralisation ; au mois d'août, un projet de loi est élaboré ; au mois de septembre, il vient en commission. Cela fait des mois et des mois — trop de mois peut-être — que nous attendons que vienne devant l'Assemblée nationale le projet de loi de nationalisation.

A vrai dire, cela fait des années et des années que nous nous préparons. Pour répondre plus précisément à M. Fèvre je rappelle que, dès 1971 et surtout depuis février 1972, les socialistes avaient défini un programme de nationalisations, plus important d'ailleurs que celui que nous discutons aujourd'hui. Quant à la plate-forme présidentielle de mai 1981, elle prévoyait de parachever la nationalisation du crédit et des assurances. On ne peut donc pas dire que nous nous apprêtions à statuer *ultra petita*. Nous élaborons un programme minimum et vous le savez !

M. Fèvre demande le renvoi du texte en commission ; en réalité il veut le renvoyer aux oubliettes ! Il n'en est pas question ; il s'agit maintenant de passer à l'action. Mais, comme elle l'avait annoncé, la droite veut employer tous les moyens

de nous en empêcher : exception d'irrecevabilité — c'est son droit ; question préalable — c'est son droit ; motion de renvoi en commission aujourd'hui ; demain, des centaines, peut-être des milliers d'amendements ; après-demain recours devant le Conseil constitutionnel, d'autres recours devant les tribunaux nationaux et internationaux, voies de recours : appel, cassation, que sais-je ?

Tous les moyens, ils nous ont prévenus ; ils le font !

M. Charles Fèvre. Vous l'avez fait aussi !

M. Pierre Joxe. Ah, ils sont cohérents ! Ils ont le droit d'agir ainsi. Quant à nous, nous avons le droit et même le devoir, vis-à-vis de notre peuple, d'appliquer le programme sur lequel nous avons été élus.

M. Christian Nucci. Très bien !

M. Pierre Joxe. Dans la préparation de ce débat, j'ai été intrigué, jusqu'à ce soir, par l'inscription de M. Cousté. Pourquoi M. Cousté, qui, depuis des années, avocat du capitalisme, prend toujours la défense des grandes causes patronales, s'était-il inscrit à la fin de la discussion générale ? J'ai fait quelques recherches et j'ai trouvé la réponse.

Je dois vous dire, mes chers collègues, qu'il se passe des choses graves. Nous assistons à des démarches insolites, à des manœuvres sans précédent et à des déclarations inouïes.

Pour que l'Assemblée soit exactement informée, monsieur le président, sur l'ampleur et le cynisme de l'offensive réactionnaire contre les nationalisations approuvées par le peuple français...

M. Adrien Zeller. C'est Saint-Just qui parle !

M. Pierre Joxe. ... nous devons porter nos regards au-delà des frontières, non pas à Coblenz mais à Bruxelles.

J'ai quelques révélations à vous faire.

En effet, mes chers collègues, au moment même où, par la procédure du renvoi en commission, les défenseurs du grand capital et des monopoles cherchent à enterrer le projet du Gouvernement, ils cherchent aussi à le faire condamner par avance sur le plan international. Il faut que vous le sachiez.

M. Christian Nucci. C'est inadmissible !

M. Pierre Forgues. Ils jouent contre la France !

M. Pierre Joxe. Ici, on fait la loi de la République. Ils y sont en minorité. Alors ils cherchent fortune ailleurs — c'est le cas de le dire — ils se tournent vers l'Assemblée parlementaire européenne où la droite est majoritaire.

Ici, on parle de renvoi en commission — il s'agit de la commission spéciale — mais c'est à une tout autre commission que ces messieurs s'adressent, dans l'espoir d'obtenir que la loi de la République soit condamnée à l'échelon européen avant même d'avoir été votée par notre assemblée — que dis-je ? — avant même d'avoir été examinée par elle.

J'ai sous les yeux quelques documents de séance des Communautés européennes : une question orale de M. Cousté en date du 24 septembre 1981 ; une question orale de Sir James Scott-Hopkins, du 24 septembre 1981...

M. Jean Oehler. Il est le représentant des conservateurs anglais !

M. Pierre Joxe. Il s'agit bien de Sir James Scott-Hopkins, que nous avons bien connu au Parlement européen et qui est vraiment le fin du fin du conservatisme britannique.

J'ai également sous les yeux une question orale de M. von Wogan du 14 septembre ; une autre de MM. Cerretti, Jonker et von Bismarck, du 21 septembre, toute la fine fleur de l'extrême droite européenne, avec M. Cousté.

M. Jean Oehler. Il n'y a pas de quoi être fiers !

M. Pierre Joxe. Que font-ils ? Je ne prendrai qu'un seul échantillon ; je me contenterai, de la production nationale : la question orale de M. Cousté, ici député R.P.R. et là-bas parlant au nom du groupe des démocrates européens de progrès, groupe où se trouve la totalité des députés européens du rassemblement pour la République, plus quelques Irlandais, Danois ou Norvégiens, je crois.

M. Adrien Zeller. Depuis quand la Norvège fait-elle partie du Marché commun ?

M. Pierre Joxe. Ici, M. Cousté, qui siégeait dans la commission spéciale, combat les nationalisations. C'est son droit. Mais là-bas, il demande à la commission « la condamnation des aides nationales directes ou indirectes à travers l'extension du secteur public français. »

M. Guy Bêche. Ah, c'est chouette !

M. Pierre Joxe. Il est bien obligé de préciser « français », puisque s'il est ici député R.P.R., là-bas, il parle au nom du groupe des démocrates européens de progrès. Car ici M. Cousté et ses amis mènent la danse au nom de l'intérêt national, disent-ils, contre les nationalisations, mais là-bas, c'est au nom de l'intérêt de la Communauté qu'il demande « la condamnation de notre politique nationale par la commission européenne ».

Plusieurs députés socialistes. Trahison !

M. Charles Josselin. Haute trahison !

M. Pierre Joxe. Ici, il y a neu de temps, un député R.P.R. — c'était M. Debré — entre véritablement en transe lorsque le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, M. Emmanuelli, semble ne pas défendre suffisamment les îles éparses de l'Océan Indien. Mais là-bas, un député R.P.R. — c'est M. Cousté — invoque contre les nationalisations et dans nationalisation, il y a le terme « nation » — invoque, tenez-vous bien, l'intérêt non pas du Marché commun, mais de ce qu'il appelle le « marché intérieur » unifié. Il s'agit de la Communauté économique européenne.

Ici, nous voulons reconquérir notre marché intérieur. C'est la politique du Gouvernement, nous la soutenons. C'est la nôtre. Là-bas, des députés R.P.R. appellent déjà marché intérieur ce qui est bien loin d'être un marché commun. Consultez nos agriculteurs, comme nos industriels, sur le marché intérieur européen de M. Cousté ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Francis Geng. Ce sont des sophismes !

M. Pierre Joxe. Mais il y a plus grave. M. Cousté, au nom de ses collègues, ici du R.P.R., là-bas du groupe des démocrates européens de progrès, ne se borne pas à exprimer un avis, ne se contente pas de condamner, n'en appelle pas seulement à ses collègues de l'assemblée européenne, ce qui serait déjà une démarche étrange, non, il en appelle directement à la commission. C'est à la commission qu'il demande condamnation à l'avance des nationalisations, dont nous débattons ici. C'est à la commission qu'il demande — demande inédite, sans précédent — d'adresser un rappel à l'ordre au Gouvernement de la République française.

M. Charles Fèvre. C'est trop !

M. Pierre Joxe. C'est faux ? Il demande à la commission de dire que « ... l'étatisation du secteur bancaire et du crédit » serait contraire au traité.

M. Charles Fèvre. C'est facile. M. Cousté n'est pas là : il ne peut pas répondre ! (*Vives protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Bêche. Allez donc le chercher.

M. le président. Mes chers collègues, si vous faisiez un peu moins de bruit, M. Pierre Joxe pourrait continuer à parler. Je précise que ce n'est pas la faute de l'orateur qui se trouve à la tribune si certains de ses collègues n'assistent pas à la séance jusqu'au terme de celle-ci. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Christian Nucci. Qu'on aille quérir M. Cousté !

M. le président. Monsieur Joxe, veuillez poursuivre.

M. Pierre Joxe. M. Cousté poursuit en demandant à la Commission si elle estime nécessaire et opportun « de rappeler au Gouvernement français, d'une part, l'obligation de respecter ses engagements internationaux et, d'autre part, l'intérêt de la Communauté ».

Ainsi, mes chers collègues, ici, des vertus offensées parlent de l'intérêt national mais, là-bas, les mêmes vertueux prétendent défendre l'intérêt de la Communauté. La vérité, la lourde vérité c'est qu'ici comme là-bas, comme ailleurs, ils défendent en tout et pour tout les intérêts du capitalisme international. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Prétendre, comme M. Fèvre l'a fait, que la nationalisation du secteur bancaire est contraire au traité de Rome, est très grave. La libre circulation des capitaux est prévue par l'article 67 du traité de la Communauté, et non pas par l'article 70 comme l'indique inexactement la proposition de résolution de M. Cousté. Ce n'est pas grave, encore qu'il ne convienne de ne pas se tromper de chiffre quand on se livre à ce genre de besogne !

L'article 67 sur la libre circulation des capitaux ne pose pas de problème. Les articles 48, 52, 59 qui concernent la libre circulation des travailleurs, le droit d'établissement, les prestations de service, édictent des règles précises. Ils sont applicables directement dans l'ordre juridique des Etats. Ils sont d'ailleurs appliqués dans certains domaines. Leurs termes ne laissent pas beaucoup de marge d'appréciation ni sur le plan communautaire, ni sur le plan du droit national. Mais l'article 67 du traité de Rome, qui concerne la libre circulation des capitaux, se borne à limiter ses exigences au bon fonctionnement du Marché commun. En l'occurrence, il semble que les Etats membres n'aient pas eu, depuis nombre d'années, beaucoup d'exigences. En effet, les mesures d'application qui sont appelées par l'article 67 n'ont pas été adoptées depuis 1962. Deux directives du Conseil de 1960 et 1962, qui, par parenthèse, se bornent à reprendre les recommandations de l'O.C.D.E., ne prévoient que des limitations très restreintes. En revanche, pour les autres mouvements de capitaux, les directives permettent aux Etats membres d'agir librement, de resserrer ou de desserrer leur contrôle des changes en fonction de la politique économique qui est poursuivie. Par ailleurs, il existe une politique monétaire.

Prétendre que la nationalisation des banques est contraire à l'article 67 du traité de Rome est non seulement inexact mais c'est porter gravement atteinte à l'intérêt national.

Je considère que ce n'est pas acceptable, que vous avez dépassé les bornes, que vous lancez des accusations dont vous ne mesurez même pas la portée et que vous vous associez aux pires réactionnaires de toute l'Europe, dans des documents que j'ai en main, pour accomplir une mauvaise besogne.

Par conséquent, nous allons débattre, au nom de la souveraineté nationale qui nous a délégués ici, d'un projet de loi de nationalisation que le peuple français attend. Nous n'entendons pas que vous continuiez à vous livrer à ce chantage à l'opinion internationale, que je dénonce aujourd'hui. Par-dessus le marché, nous n'entendons point non plus rester sans réplique, ni devant vos manœuvres politiques sur le plan international, ni devant les manœuvres procédurières que vous avez annoncées et que vous mettez en œuvre. C'est une raison parmi d'autres pour laquelle il faut rejeter la motion de renvoi en commission comme il faudra s'opposer à toutes vos manœuvres dilatoires. Nous voulons voter, rapidement, un texte de loi qui a été élaboré et examiné dans des conditions parfaitement démocratiques. Nous souhaitons que cela soit fait dans les jours qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

M. Jean le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement considère que le renvoi en commission demandé par M. Fèvre n'a d'autre justification que la volonté d'entretenir une campagne dangereuse pour les intérêts de la collectivité nationale. Il demande en conséquence à l'Assemblée de rejeter la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission spéciale.

M. Michel Charzat, rapporteur. La commission considère également qu'il convient de rejeter cette demande que M. Fèvre n'a même pas cru devoir soutenir.

M. Fèvre a abordé plusieurs sujets qui avaient déjà été traités, mais il n'a même pas pris la précaution élémentaire d'expliquer pourquoi il avait déposé sa motion.

Cette tactique de harcèlement, de blocage a pour unique objectif de nous empêcher de faire œuvre de législateur.

Le débat de fond a eu lieu au cours des dernières années dans le pays. Quant à la commission, elle a travaillé pendant plus de cinquante heures, a entendu de nombreuses personnalités, a examiné plus de six cents amendements. Dans ces conditions, je considère que la discussion générale n'a pas apporté d'éléments supplémentaires qui justifieraient un renvoi du texte en commission.

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Fèvre.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Mais ils ne sont plus là !

M. Jean-Claude Cassaing. C'est de la comédie !

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	487
Nombre de suffrages exprimés	483
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	147
Contre l'adoption	336

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Suchod un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Le rapport a été imprimé sous le numéro 466 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 384, de nationalisation (rapport n° 456 de M. Michel Charzat, au nom de la commission spéciale).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le jeudi 15 octobre 1981, à une heure quarante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Commission mixte paritaire.

BUREAU DE COMMISSION

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Dans sa séance du mercredi 14 octobre 1981, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Raymond Forni.

Vice-président : M. Léon Jozeau-Marigné.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Michel Suchod ;

Au Sénat : M. Charles de Cuttoli.

Bureau de commission.

Dans sa séance du mercredi 14 octobre 1981, la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées a nommé :

Président : M. Christian Nucci.

Vice-présidents : MM. Jean Brocard ; Louis Maisonnat.

Secrétaires : MM. Jean Raynal ; Louis Souchon.

Rapporteur : M. Louis Besson.

Délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes.

(Instituée par l'article unique de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979.)

En application de l'article 25 du règlement, le groupe du rassemblement pour la République a désigné M. Michel Inchauspé pour siéger à cette délégation, en remplacement de M. Xavier Deniau, démissionnaire.

Candidature affichée, le 14 octobre 1981, à 18 heures, et publiée au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 15 octobre 1981.

La nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel*.

Rectificatif au calendrier de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982.

Mercredi 4 novembre (après-midi et soir) :

Culture : 2 h 50.

Services économiques et financiers, comptes spéciaux du Trésor, monnaies et médailles : 1 h 15.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

3^e Séance du Mercredi 14 Octobre 1981.

SCRUTIN (N° 68)

Sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Fèvre,
du projet de loi de nationalisation.

Nombre des votants..... 487
Nombre des suffrages exprimés..... 483
Majorité absolue 242

Pour l'adoption 147
Contre 336

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Fillon (François).	Maujéan du Gasset.
Alphandery.	Hesse (Gaston).	Mayoud.
Ansquer	Fosse (Roger).	Medecin.
Aubert (Emmanuel).	Fouchier.	Méaiguierie.
Aubert (François d').	Foyer.	Mesmin.
Audinot.	Frédéric-Dupont.	Messner.
Barre.	Fuchs.	Mestre.
Barrot.	Galley (Robert).	Micau.
Bas (Pierre).	Gantier (Gilbert).	Millon (Charles).
Baudouin.	Gascher.	Miossec.
Baumel.	Gastines (de).	Mine Missoffe.
Bayard.	Gaudin.	Mme Moreau
Bégault.	Geng (Francis).	(Louise).
Benouville (de).	Gengenwin.	Narquin.
Bergelin.	Gissingier.	Noir.
Bigeard.	Goasduff.	Nungesser.
Birraux.	Godefroy (Pierre).	Ornano (Michel d').
Bizet.	Godfrain (Jacques).	Parbat.
Blanc (Jacques).	Gorse.	Péricard.
Bonnet Christian).	Goulet.	Ferrin.
Bouvard.	Grussenmeyer.	Perrut.
Brial (Benjamin).	Guichard.	Petit (Camille).
Briane (Jean).	Haby Charles).	Pinte.
Bocard (Jean).	Haby (René).	Preamont (de).
Brochard (Albert).	Hamel.	Proriot.
Cano.	Hamein.	Raynal.
Cavaille.	Mme Harcourt	Richard (Lucien).
Chaban-Delmas.	(Florence d').	Rigault.
Charié.	Mme Hauteclocque	Rocca Serra (de).
Charles.	(de)	Rossinot.
Chasseguet.	Inchauspé.	Sablé.
Clément.	Julia (Didier).	Sautoni.
Cointat.	Kaspereit.	Sautier.
Cornette.	Koehl.	Sauvaigo.
Corrèze.	Krieg.	Séguin.
Couste.	Labbé.	Seitlinger.
Couve de Murville.	La Combe (René).	Soison.
Daillet.	Laffleur.	Sprauer.
Dassault.	Lancien.	Stasl.
Debré.	Lauriol.	Stirn.
Delatre.	Léotar.	Tiberi.
Delfosse.	Lestas.	Toubon.
Deniau.	Ligot.	Tranchant.
Doprez.	Lipkowski (de).	Valleix.
Desanlis.	Madelin (Alain).	Vivien (Robert-André).
Dousset.	Marcellin.	Vuillaume.
Durand (Adrien).	Marcus.	Wagner.
Durr.	Mareite.	Weisenhorn.
Estras.	Masson (Jean-Louis).	Wolff (Claude).
Falala.	Mathieu (Gilbert).	
Fèvre.	Mauger.	

Ont voté contre :

MM.	Caumont (de).	Frelaut.
Adevot-Pouf.	Césaire.	Fromion.
Alize.	Mme Chaigneau.	Gabarrou.
Alfonst.	Chanfrault.	Gaillard.
Anciant.	Chapuis.	Gallet (Jean).
Ansart.	Charpentier.	Gallo (Max).
Asensi.	Charzat.	Garcin.
Aumont.	Chaubard.	Garmendia.
Badet.	Chauveau.	Garrouste.
Bailligand.	Chénard.	Mme Gaspard.
Baily.	Mme Chepy-Léger.	Gatel.
Balmigère.	Chevallier.	Germon.
Bapt (Gérard).	Chirac.	Giovannelli.
Bardin.	Chomat (Paul).	Mme Goeuriot.
Barnier.	Chouat (Didier).	Gosnat.
Barthe.	Coffineau.	Gourmelon.
Bartolone.	Colin (Georges).	Goux (Christian).
Bassinot.	Collomb (Gérard).	Gouze (Hubert).
Bateux.	Colonna.	Gouzes (Gérard).
Batist.	Combasteil.	Grézar.
Baylet.	Mme Commergnat.	Guidoni.
Bayou.	Couillet.	Guyard.
Beaufils.	Couqueberg.	Haesebroeck.
Beaufort.	Dabozies.	Hage.
Beche.	Dariot.	Mme Halimi.
Beq.	Dassonville.	Hauteceur.
Boix (Roland).	Deiontaine.	Haye (Kléber).
Bellon (André).	Dehoux.	Hermier.
Belorgey.	Delanoë.	Mme Horvath.
Beltrame.	Delcheudde.	Hory.
Benedetti.	Delisle.	Houteer.
Benotiere.	Depvers.	Huguet.
Benoist.	Derosier.	Huyghies
Beregovoy (Michel).	Deschaux-Beaume.	des Etages.
Bernard (Jean).	Desgranges.	Ibanès.
Bernard (Pierre).	Dessain.	Istace.
Bernard (Roland).	Destrade.	Mme Jacq (Marie).
Berson (Michel).	Ehaitte.	Mme Jacquaint.
Bertile.	Dello.	Jégoret.
Besson (Louis).	Douyère.	Jaiton.
Billardon.	Drouin.	Jans.
Billon (Alain).	Dubedout.	Jarosz.
Bladt (Paul).	Ducoloné.	Join.
Böckel (Jean-Marie).	Dumas (Roland).	Joseph.
Boequet (Alain).	Dumont (Jean-Louis).	Jospin.
Bois.	Dupilot.	Josselin.
Bonnemaison.	Duprat.	Jourdan.
Bonnet (Alain).	Mme Dupuy.	Journet.
Bonneaux.	Duraffour.	Joxe.
Borel.	Durbec.	Julien.
Boucheron.	Durieux (Jean-Paul).	Juventin.
(Charente).	Duronca.	Kucheida.
Boucheron.	Durotre.	Labazée.
(Hle-et-Vilaine).	Durupt.	Laborde.
Bourguignon.	Dutard.	Lacombe (Jean).
Braïne.	Esentia.	Lagorce (Pierre).
Briand.	Estier.	Laignel.
Brune (Alain).	Evin.	Lajoinie.
Brunet (Anarès).	Faugaret.	Lambert.
Brunhes (Jacques).	Faure (Maurice).	Lareng (Louis).
Bustin.	Mme Fiévet.	Lassale.
Cabé.	Fleury.	Laurent (André).
Mme Cacheux.	Floch (Jacques).	Laurissergues.
Cambolive.	Florian.	Lavédrine.
Carraz.	Forgues.	Le Baill.
Cartelet.	Forni.	Le Bris.
Cartraud.	Fourré.	Le Coadic.
Cassaing.	Mme Frachon.	Mme Lecuir
Castor.	Mme Fraysse-Cazals.	Le Drian.
Cathala.	Frèche.	Le Foll.

Lefranc.
Le Gars.
Legrand (Joseph).
Lejeune (André).
Le Meur.
Lengagne.
Leonetti.
Loncle.
Lotte.
Luisi.
Madrelle (Bernard).
Mahéas.
Maisonnat.
Malandain.
Malgras.
Malvy.
Marchais.
Marchand.
Mas (Roger).
Masse (Marius).
Massion (Marc).
Massot.
Mazoir.
Mellick.
Menga.
Métais.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Mitterrand (Gilbert).
Mocœur.
Montdargent.
Mme Mora
(Christiane).
Moreau (Paul).
Mortelette.
Moulinet.
Moutoussamy.
Natiez.
Mme Neiertz.
Mme Nevoux.
Nilès.
Notebart.

Nucci.
Odru.
Oehler.
Olmeta.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaut.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Philibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pinard.
Pistre.
Planchou.
Poignant.
Pons.
Poperen.
Porelli.
Portheault.
Pourchcn.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost (Eliane).
Queyranne.
Quilès.
Ravassard.
Raymond.
Renard.
Renault.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigal.
Rimbault.
Robin.
Rodet.
Roger (Emille).
Roger-Machart.

Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrot.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schiffier.
Schreiner.
Sénès.
Mme Sicard.
Souchou (René).
Mme Soum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddei.
Tavernier.
Testu.
Théaudin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepied (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Wilquin.
Worms.
Zarka.
Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Branger, Hunault, Royer et Sergheraert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Fontaine, Harcourt (François d') et Zeller.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste et apparentés (286) :

Contre : 285 ;
Non-votant : 1 : M. Mermaz (président).

Groupe R. P. R. et apparentés (88) :

Pour : 85 ;
Contre : 3 : MM. Barnier, Chirac, Pons.

Groupe U. D. F. et apparentés (62) :

Pour : 61 ;
Non-votant : 1 : M. Harcourt (François d').

Groupe communiste et apparenté (44) :

Contre : 44.

Non-inscrits (11) :

Pour : 1 : M. Audinot.
Contre : 4 : MM. Giovannelli, Kory, Juventin, Patriat (François).
Abstentions volontaires : 4 : MM. Branger, Hunault, Royer, Sergheraert.
Non-votants : 2 : MM. Fontaine, Zeller.

Miss au point au sujet du présent scrutin.

M. Michel Barnier, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 14 octobre 1981.**

1^{re} séance : page 1757 ; 2^e séance : page 1775 ; 3^e séance : page 1807.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
	Débats :			
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone } Renseignements : 575-62-31
23	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	
Sénat :				
05	Débats	84	204	TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **1,50 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)